



Projet cofinancé par l'Union européenne  
Fonds européen de développement régional



# Plan biodiversité du Parc naturel régional Livradois-Forez Etat des lieux de l'avifaune

juin 2011

J.-J. LALLEMANT



AUVERGNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux



Délégation Auvergne • 2 bis rue. du Clos Perret • 63100 CLERMONT-FERRAND  
Tél. +33 (0)4 73 36 39 79 • Fax +33 (0)4 73 36 98 74 • [www.lpo-auvergne.org](http://www.lpo-auvergne.org) • [auvergne@lpo.fr](mailto:auvergne@lpo.fr)

PREAMBULE .....	1
ETAT DES LIEUX .....	3
GENERALITES SUR LA CONNAISSANCE DE L'AVIFAUNE DU PARC .....	4
LISTE DES ESPECES - CARACTERISTIQUES .....	9
MIGRATEURS ET OISEAUX EN HIVER .....	20
CONSERVATION / PROTECTION .....	22
LES SITES MAJEURS .....	24
FACTEURS D'INFLUENCE .....	26
ENJEUX .....	26
AVIFAUNE ET PNRLF : LES ENJEUX .....	27
La Gelinotte des bois ( <i>Bonasa bonasia</i> ) .....	41
Le Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) .....	42
Le Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) .....	43
Le Vautour fauve ( <i>Gyps fulvus</i> ) .....	44
Le Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) .....	45
Le Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus</i> ) .....	46
Le Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> ) .....	47
La Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> ) .....	48
Le Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> ) .....	49
Le Pigeon colombin ( <i>Columba oenas</i> ) .....	50
Le Petit-duc scops ( <i>Otus scops</i> ) .....	51
Le Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) .....	52
La Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> ) .....	53
La Chouette de Tengmalm ( <i>Aegolius funereus</i> ) .....	54
La Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> ) .....	55
Le Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> ) .....	56
Le Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) .....	57
L'Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) .....	58
L'Hirondelle de rochers ( <i>Hirundo rupestris</i> ) .....	59
Le Pipit spioncelle ( <i>Anthus spinoletta</i> ) .....	60
Le Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> ) .....	61
Le Cincle plongeur ( <i>Cinclus cinclus</i> ) .....	62
Le Tarier des prés ( <i>Saxicola rubetra</i> ) .....	63
Le Traquet motteux ( <i>Oenanthe oenanthe</i> ) .....	65
Le Monticole de roche ( <i>Monticola saxatilis</i> ) .....	66
Le Merle à plastron ( <i>Turdus torquatus</i> ) .....	67
La Grive litorne ( <i>Turdus pilaris</i> ) .....	68
Le Pouillot siffleur ( <i>Phylloscopus sibilatrix</i> ) .....	69
Le Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> ) .....	70
La Mésange boréale ( <i>Poecile montanus</i> ) .....	71
Le Grimpereau des bois ( <i>Certhia familiaris</i> ) .....	72
La Pie-grièche grise ( <i>Lanius excubitor</i> ) .....	73
La Pie-grièche à tête rousse ( <i>Lanius senator</i> ) .....	75
Le Grand Corbeau ( <i>Corvus corax</i> ) .....	77
Le Venturon montagnard ( <i>Serinus citrinella</i> ) .....	78
Le Tarin des aulnes ( <i>Carduelis spinus</i> ) .....	80
Le Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> ) .....	80
Le Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> ) .....	82
Le Bruant ortolan ( <i>Emberiza hortulana</i> ) .....	83

	84
SPECIFICITES ET RESPONSABILITES DU PNR LIVRADOIS FOREZ .....	85
LES SPECIFICITES DE CE TERRITOIRE.....	86
LES RESPONSABILITES DU PNR POUR L'AVIFAUNE .....	87
PISTES D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS .....	90
SUR LES ESPECES .....	91
SUR LES HABITATS .....	93
CONCLUSION .....	95
BIBLIOGRAPHIE .....	97

# PREAMBULE

La nouvelle charte du Parc Naturel Régional Livradois Forez, révisée en 2009, en cours de validation, prévoit d'élaborer un plan biodiversité pour son territoire. Il s'inscrit dans le cadre des politiques nationales et régionales pour stopper la régression des espèces et des écosystèmes.

A partir des diagnostics et des analyses réalisées dans le cadre de ce plan, le parc établira sa stratégie, son plan d'actions pour sauvegarder son patrimoine naturel.

Dans ce but, des bilans des connaissances naturalistes étaient nécessaires dans un large panel de domaines. Concernant l'avifaune, la LPO Auvergne est chargée de réaliser un rapport et des cartes de synthèses, à partir des données ornithologiques disponibles.

A la suite de ces lignes, on trouvera donc successivement :

- ✓ un état des connaissances ornithologiques sur ce territoire ;
- ✓ une analyse des enjeux que présente le territoire du parc, principalement pour les espèces remarquables : listes rouges, annexe 1 de la Directive oiseaux, espèces déterminantes en Auvergne, migration et hivernage ;
- ✓ des propositions d'espèces à enjeux pour le parc et emblématiques de ce territoire ;

On trouvera également en annexe :

- ✓ une liste de toutes les espèces observées sur le parc, pour la période qui va de 1970 à 2010 avec leurs statuts ;
- ✓ la liste des espèces nicheuses, considérées comme importantes au sein de ce territoire, en raison de leurs effectifs ou de leur répartition régionale.

Les données utilisées dans ce rapport proviennent pour l'essentiel du portail : [www.faune-auvergne.org](http://www.faune-auvergne.org).

Cet outil, mis en place par la LPO Auvergne fin mars 2009, a permis d'avoir accès, au 31 décembre 2010, à un peu plus de 718 000 observations d'oiseaux, informatisées et localisées, dont la plus grosse partie provient de l'enquête régionale ayant abouti à l'atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, entre les printemps 2000 et 2007 et publié fin 2010.

Mais une bonne partie des archives papier de l'association restent encore à saisir, de même que certains observateurs n'ont pas toujours transmis une part importante de leurs données annuelles à la centrale ornithologique régionale.

C'est pourquoi, le recueil d'informations pour ce rapport s'est aussi fait au moyen des fiches des archives de la centrale ornithologique régionale. Une part de la bibliographie naturaliste auvergnate a été consultée. Enfin quelques observateurs connaissant bien ce territoire ont été ciblés et questionnés.

Ce sont les données de l'atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne, entre 2000 et 2007 qui ont été utilisées pour établir les cartes spécifiques. En effet, cette enquête a permis une pression d'observation relativement homogène sur l'ensemble du territoire régional, qui permet d'avoir une vision claire de l'état des lieux de l'avifaune des années 2000, aussi bien dans l'ensemble de l'Auvergne, que pour des comparaisons entre des territoires particuliers (comme le parc) et la région.

# **ETAT DES LIEUX**

CONNAISSANCE, CONSERVATION,

PROTECTION, SITES MAJEURS

## GENERALITES SUR LA CONNAISSANCE DE L'AVIFAUNE DU PARC

Au total, **235** espèces ont été observées sur le territoire du Parc naturel régional Livradois Forez (voir liste en annexe), à comparer avec les 362 taxons observés en Auvergne, dans la même période. Ces valeurs sont basées sur une recherche bibliographique et sur l'analyse des données archivées dans la base [www.faune-auvergne.org](http://www.faune-auvergne.org), qui au 31/12/2010, cumulait précisément 718 159 observations d'oiseaux sur la région, depuis 1902. Dans cet ensemble, les poids des départements sont disparates. Ainsi le Puy-de-Dôme a recueilli 52,3% des données ; celui de la Haute-Loire seulement 10,9%. Dans ce premier département, 331 espèces ont été observées depuis 1902 ; seulement 247 en Haute-Loire.

Pour ce rapport, un total de **47 394** observations a été compilé pour le territoire du parc ; soit des moyennes de 280 données et 54 espèces par commune (voir les cartes pages suivantes). A titre de comparaison, la moyenne régionale est de 548 données pour chacune des 1 310 communes.

Dans le détail, seulement 11 communes du parc (10 dans le Puy-de-Dôme, 1 en Haute-Loire) dépassent 1 000 informations. C'est Job (63) qui en recueille le plus : 2 714 observations pour 99 espèces. Suivent Egliseneuve-près-Billom, St-Anthème, Bort-l'Etang, Thiers. Thiers regroupe le maximum d'espèces dans une commune, sur le territoire du parc, avec **165**. Auzon (43) regroupe 1 343 observations de 105 espèces.

Ensuite, suivent 16 communes du Puy-de-Dôme qui cumulent, chacune, entre 500 et 900 données. Pour la Haute-Loire, Auzon est bien une exception, puisque les autres communes les mieux suivies sont sous la barre des 480 observations. Ces valeurs sont à comparer avec les maxima régionaux : 16 967 données recueillies sur la commune de Toulon-s-Allier (03) et 600 de moins pour Clermont-Ferrand. A l'opposé, le territoire du parc compte 6 communes avec 0 à 2 données, comme Grandval, Peslières, St-Préjet-Armandon.

Un dernier détail : l'étude de l'avifaune du Haut-Forez, menée en 1992 et 1993 par la LPO, rassemble un peu plus de 6 000 données. Elles représentent 12,6% du total des observations cumulées pour ce document. Au moins 11 communes avaient été parcourues. Cela met en évidence, qu'en dehors de ce travail précis, la majorité des 47 394 données compilées, est récente et provient des années 2000, à l'occasion de l'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs.

Dans cette liste de l'avifaune du Parc naturel régional Livradois Forez, les espèces nicheuses sont au nombre de **132**. La région en compte 193 ayant niché au moins une fois depuis 1960. Si c'est la période d'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs (2000 à 2006) qui est considérée, le nombre régional de nicheurs est de **185**.

**Le Parc naturel régional accueille donc actuellement 71 % de la richesse de l'avifaune nicheuse régionale.**

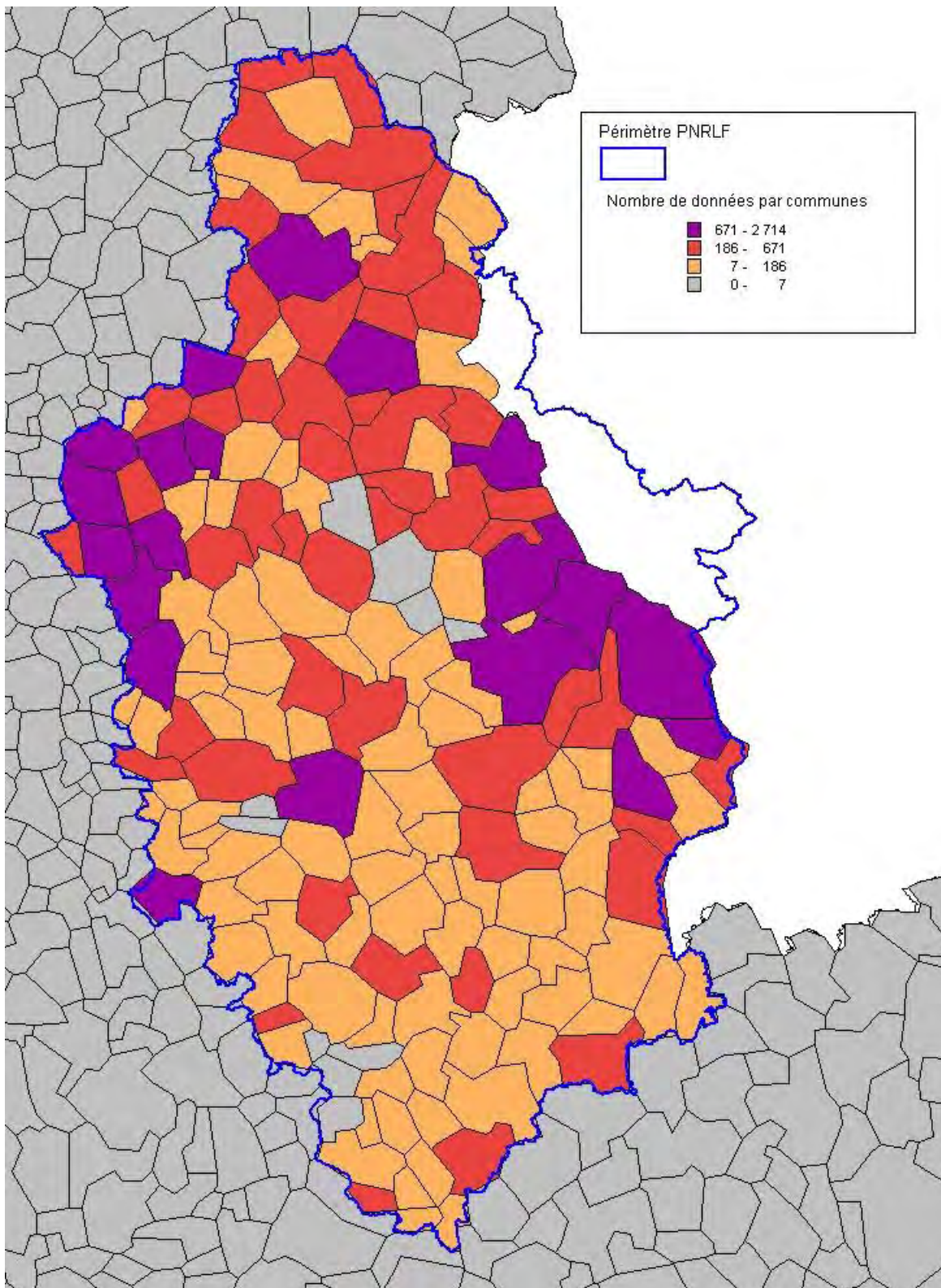
Il paraît intéressant d'expliciter les principales sources qui ont fait et font la connaissance de l'avifaune du parc :

- les observations fortuites : elles sont majoritaires. Depuis la naissance de l'association régionale (1971), puis la mise en place d'une centrale ornithologique pour l'Auvergne (1975/76), nos membres ont été sollicités pour observer/noter/alimenter cette centrale. Peu d'entre eux participaient activement. De plus, chacun des observateurs va où il veut, quand il veut, sauf enquêtes nationales, régionales ou locales particulières. Même durant l'enquête pour l'atlas régional (2000 à 2006), la majorité des observateurs agissait de cette façon. Quelques-uns se sont orientés vers des visites systématiques sur des carrés différents, mais rares étaient ceux qui fonctionnaient ainsi.
- des enquêtes pour deux atlas : un atlas régional des oiseaux en hiver (hivers 1977/78 à 1979/80 ; puis 1983/84) et un atlas des oiseaux nicheurs dans le département du Puy-de-Dôme (années 1980 à 1985). Le premier fut publié en 1987, le second en 1989. Aujourd'hui, la majorité de ces données sont probablement perdues (du moins les données brutes) ou non saisies. Pour le second ouvrage, le nombre moyen de données archivées dans « Faune-auvergne », pour ces 6 années, est de 3560 données/an pour toute la région !
- l'étude de l'avifaune du Haut-Forez (au-dessus de 900 m) durant les printemps/étés 1992 et 1993. Menée par un salarié de la LPO Auvergne, nous avons indiqué précédemment que ce travail cumulait 12,6% des données compilées pour ce rapport.
- l'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs (LPO, 2010), déjà plusieurs fois évoqué. Dès l'année 2000, le nombre d'observations engrangées sur toute la région passe pour la première fois la barre des 20 000. Puis dès 2002, ce nombre dépassera régulièrement 30 000/an.
- dans ce cadre-là, nouvelle participation de la LPO Auvergne au second programme STOC du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, lancé en 2000. L'idée était d'obtenir et de publier des données semi-quantitatives pour l'atlas. Pour l'Auvergne, cette collaboration a débuté en 2001. Puis en 2005, dans le cadre d'un projet d'observatoire régional de la faune, accroissement du nombre de carrés suivis sur la région (un carré = 20 points d'écoute), notamment grâce au financement de temps de travail salarié pour cette enquête. Ainsi, 17 carrés ont été suivis dans le territoire du parc sur 67 depuis le début du programme en Auvergne, soit 25 %.

Cette énumération non exhaustive ne doit pas faire perdre de vue que, globalement, cette vaste région est nettement moins fréquentée par les naturalistes auvergnats que d'autres zones, comme la vallée de l'Allier, les grands systèmes de gorges (Allier, Loire, Sioule, Truyère...) ; les principaux massifs montagneux (Sancy, Cantal, Mézenc)... Ces personnes habitent majoritairement les agglomérations et les principales villes. Il est frappant de constater que la rivière Allier agit sur ces citadins, comme une barrière. Ainsi le parc, qui représente 31% de la surface du Puy-de-Dôme, ne cumule que 11,1% du total des données collectées dans ce département. Pour la Haute-Loire, cette proportion est réduite à 7,2 % ; car là encore, cette partie du territoire du parc est excentrée par rapport aux principaux axes routiers et aux principales villes de ce département.

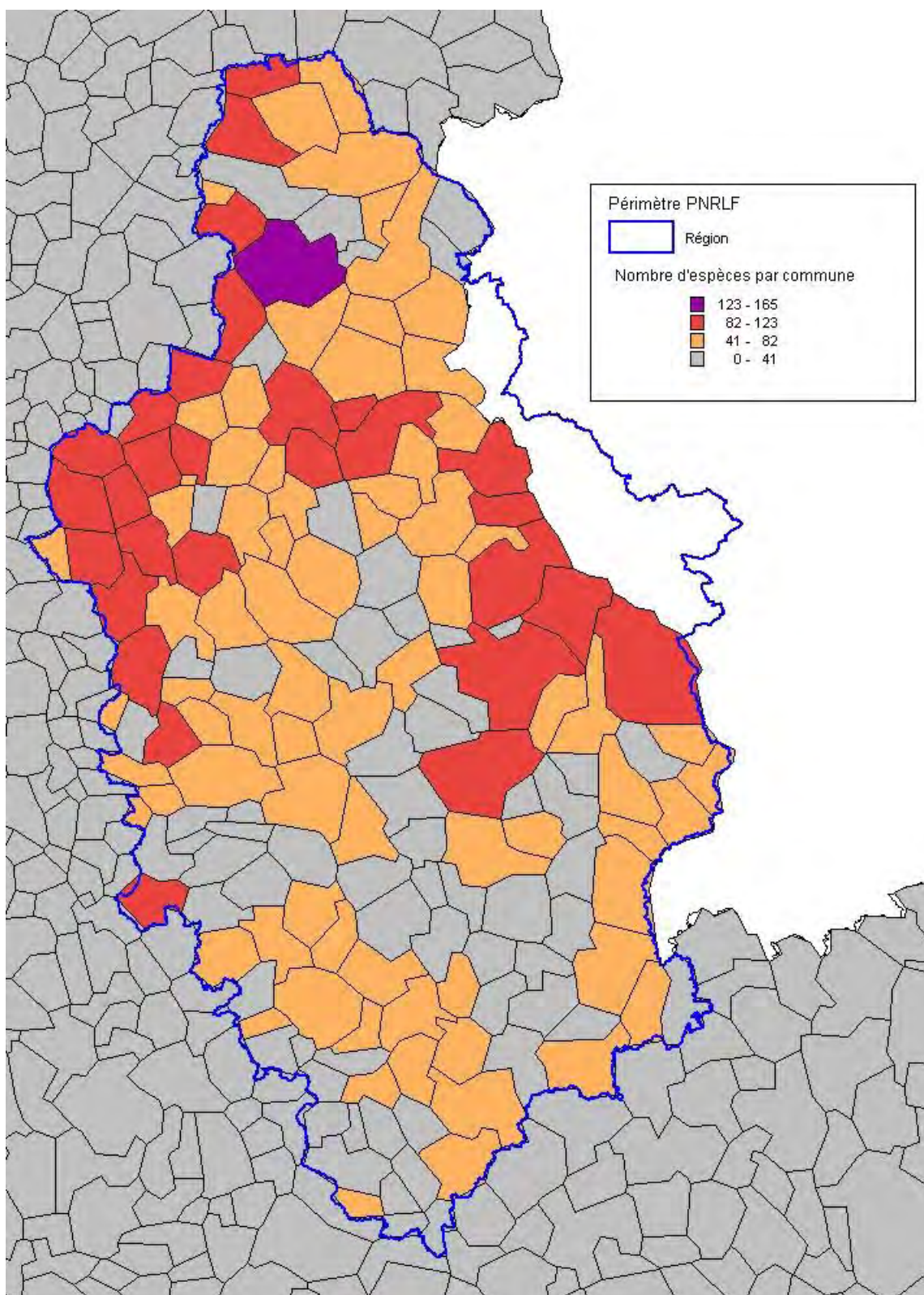


Il est donc patent que ce territoire souffre d'un net déficit d'observateurs, donc d'observations. C'est bien une donnée de base pour ce diagnostic.



**Figure 1 : Représentation du nombre de données par commune**

Sur cette carte, il est facile de visualiser les zones les plus fréquentées : les Hautes Chaumes du Forez, la Comté et les Varennes ; puis la région Thiernoise et la basse vallée de la Dore. A l'inverse, la partie sud située en Haute-Loire, le Haut Livradois, se démarquent par le manque de données.



**Figure 2 : Représentation du nombre d'espèces contactées par commune.**

Comme la précédente, cette carte confirme les zones les plus visitées : Hautes Chaumes, Comté et Varennes, le bassin d'Amber, le plateau de Sauviat/Augerolles et la basse vallée de la dore (avec Ris, Chateldon, Peschadoires et Thiers).

# LISTE DES ESPECES - CARACTERISTIQUES

Comme évoqué page 3, **235** espèces, dont **132** nicheuses, ont été notées dans le territoire du parc. Elles se sont reproduites au moins une fois durant la période 2000 à 2006, qui correspond aux années d'enquête pour l'atlas régional des oiseaux nicheurs (LPO Auvergne, 2010). A titre de comparaison, ce sont 185 espèces qui ont été trouvées nicheuses en Auvergne pendant la même période.

Cette richesse est logique, si l'on considère la variété générale des biotopes disponibles sur ce vaste territoire. Malgré tout, ce parc manque de zones de plaines, notamment d'espaces cultivés, comme de zones alluviales. Par exemple, la vallée de l'Allier apporte une avifaune originale pour la région Auvergne, mais s'écoule juste hors de la limite de ce territoire. Le parc manque également de zones humides importantes, qui permettraient à nombre d'espèces spécifiques de s'installer. Cela se ressent globalement dans les rôles que peut jouer ce territoire pour l'avifaune nicheuse d'une part, comme pour les migrateurs, ou les hivernants.

La liste de l'avifaune du parc, qui va suivre, donne les renseignements suivants à la suite des noms français et scientifiques de chaque espèce :

- une abondance estimée en 5 classes (TC très commune, C commune, AC assez commune, R rare, TR très rare), d'après des estimations des populations du parc par rapport aux populations régionales ;
- un classement assez grossier en 4 catégories de grands milieux : milieux aquatiques et zones humides, milieux ouverts et semi-ouverts, milieux forestiers, milieux rupestres, avec des précisions parfois pour certaines espèces (landes subalpines par exemple) ;
- son statut :

N : espèce nicheuse dans la zone d'étude, donc présente au moins du printemps à l'automne

NS : espèce nicheuse et sédentaire, donc présente toute l'année (au moins pour la plus grande partie de ses effectifs)

M : espèce rencontrée lors des déplacements migratoires pré ou postnuptiaux

H : espèce hivernante.

Bien entendu, une même espèce peut à la fois être, par exemple nicheuse et migratrice, ou nicheuse et hivernante.

- la Directive communautaire n° 79/409 : toutes les espèces, sauf celles de l'annexe 2 (espèces gibier de la législation française) et celles classées "nuisibles" par les Préfets, sont protégées par la Directive oiseaux. L'annexe 1 énumère les espèces les plus menacées de la Communauté qui doivent faire l'objet de mesures de préservation spéciales.

- la Convention de Bonn du 23 juin 1979 : cette convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage comprend deux annexes. Pour les espèces de l'annexe 1 (2 pour la France), les états doivent engager tous les moyens possibles pour préserver l'espèce (habitat, contrôle des facteurs de menaces...). Pour les espèces de l'annexe 2, il faut développer et signer des accords internationaux de conservation réalisés dans le cadre de la convention.

la Convention de Berne du 19 septembre 1979 : relative à la conservation de la vie sauvage et des milieux naturels en Europe, elle a pour objet d'assurer la conservation des espèces énumérées

en annexe, en particulier par la protection des habitats. Pour les espèces de l'annexe 2, toute forme de destruction est interdite.

- Statut juridique en France :

☞ "P" : oiseaux intégralement protégés, pour lesquels sont interdits la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation, et, qu'ils soient vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat, ainsi que l'enlèvement ou la destruction des nids, et l'altération ou la dégradation de leurs milieux. Cette protection intégrale est issue de la loi du 10/07/1976 (art. L-211... du code rural) et figurent à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 17/04/1981, modifié le 05/03/1999. L'art. 4 de l'arrêté du 05/03/1999 ajoute à la liste des espèces intégralement protégées des espèces rares (voire non observées en France) mais vivant sur le territoire de l'Union,

☞ p : oiseaux partiellement protégés, pour lesquels il existe des exceptions aux interdictions du paragraphe précédent.

"p1" : le ministre de l'environnement peut autoriser ponctuellement la capture ou la destruction des oiseaux, de leurs œufs ou de leurs nids (*Larus ridibundus*, *Phalacrocorax carbo sinensis*, *Larus argentatus*, *Larus cachinnans*, *Corvus monedula*, *Passer domesticus*) (art. 2 de l'arrêté du 17/04/1981 modifié le 05/03/1999).

"p2" : pour deux espèces de rapaces (*Accipiter gentilis*, *Accipiter nisus*), le prélèvement exceptionnel d'un poussin au nid peut être autorisé par le ministre, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (art. 4 bis de l'arrêté du 17/04/1981) pour l'exercice de la chasse au vol.

Dérogations : s'il n'existe aucune autre solution satisfaisante, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou de la sécurité aérienne, pour prévenir des dommages importants aux cultures, aux élevages ou aux pêcheries, pour la protection de la faune et de la flore, l'art. 2 de l'arrêté du 05/03/1999 permet leur destruction, capture ou enlèvement ainsi que des oeufs ou des nids.

☞ Oiseaux non protégés :

oiseaux chassables "C" : le ministre fixe la liste limitative des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (arrêté du 26/06/1987 modifié).

oiseaux classés nuisibles : parmi les espèces chassables, certaines, inscrites sur une liste nationale (*Columba palumbus*, *Corvus frugilegus*, *Corvus corone*, *Garrulus glandarius*, *Pica pica*, *Sturnus vulgaris*) sont susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet.

Espèces oubliées "?" : non inscrites sur les listes précédentes, ces oiseaux ne peuvent néanmoins ni être chassés ni détruits, pas plus que capturés, transportés ou commercialisés.

- Listes rouges: catégories de menace U.I.C.N. (liste rouge mondiale, France et Auvergne) :

RE : éteint en France ou dans la région considérée

CR : au bord de l'extinction

EN : en danger

VU : vulnérable

NT : potentiellement menacé

DD : données insuffisantes  
LR : faible risque  
LC : préoccupation mineure  
NE : non évalué  
NA : non applicable

• classification de BirdLife International : elle concerne l'Europe (BirdLife International, 2004) et donne un statut de conservation spécial pour toutes les espèces menacées à un titre ou à un autre. Les espèces sont identifiées à la fois en fonction de leur statut mondial et européen, ainsi qu'en fonction de la proportion de leurs populations européennes. Deux classifications sont proposées :

∞ SPEC catégorie (Species of European Conservation Concern) :

1 : Espèces mondialement menacées  
2 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), et qui ont un statut de conservation défavorable  
3 : Espèces dont les populations ne sont pas concentrées en Europe, mais qui ont un statut de conservation défavorable en Europe  
4 : Espèces concentrées en Europe (plus de 50 % de la population mondiale ou de l'aire de distribution sont en Europe), mais qui ont un statut de conservation favorable en Europe  
h : Se rapporte aux populations hivernantes

∞ Statut de conservation défavorable en Europe :

E : En danger  
V : Vulnérable  
D : en Déclin  
R : Rare  
DP : n'a pas récupéré après une diminution des effectifs  
L : Localisée  
I : Insuffisamment connue (mais susceptible d'appartenir aux catégories E, V, R, D, L)

∞ Statut de conservation favorable en Europe :

S : en Sécurité (plus de 10 000 couples ou plus de 40 000 hivernants, pas de diminution, pas localisée)

∞ ( ) : Statut provisoire

Dans la liste en annexe, dans la colonne statut, certaines espèces sont marquées d'une croix : il s'agit de nicheurs accidentels ou qui n'ont jamais été retrouvés nicheurs depuis 1990 et qu'on peut considérer comme disparues. C'est le cas de 3 espèces : Râle des genêts (*Crex crex*), le Pic cendré (*Picus canus*) et la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*).

Les migrateurs au sens large comptent **185 espèces**, parmi celles de la liste établie pour le parc. Ce terme englobe aussi bien les migrateurs « vrais », réguliers, que des oiseaux en erratisme, ou des égarés (cf p. 20).

Les hivernants sont au nombre de **104 espèces**. Ce nombre est bien entendu une issue du total des taxons observés sur l'ensemble de la période. La réalité, par saison, est inférieure.

SPECES	Dir. CEE 79/409	Convention de Bonn	Convention de Berne	Statut juridique en France	Liste rouge monde IUCN 2008	Liste rouge Europe nicheurs		Liste rouge nicheurs	Liste rouge nicheurs
						BirdLife (2004)		France (MNHN 2008)	Auvergne LPO 2008
						SPEC catégorie	Statut européen		
ANATIDAE									
Cygne tuberculé		annexe 2		P	LC	4	S	NA	NE
Oie cygnoïde									
Oie cendrée	annexe 2	annexe 2		C	LC		S	VU	
Bernache du Canada	annexe 2	annexe 2		P			(S)	NA	NE
Ouette d'Egypte									
Tadorne de Belon		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		
Canard à collier									
Canard carolin									
Canard mandarin									
Canard siffleur	annexe 2	annexe 2		C	LC	4h	S	NA	
Canard de Chiloe									
Canard chipeau	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(DP)		EN
Sarcelle d'hiver	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)	VU	EN
Canard colvert	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		
Canard pilet	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)	NA	
Canard des Bahamas									
Sarcelle d'été	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)	VU	EN
Canard souchet	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		CR
Nette rousse	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		VU
Fuligule milouin	annexe 2	annexe 2		C	LC	2	(D)		EN
Fuligule morillon	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		RE
Fuligule milouinan		annexe 2			LC	3h	EN		
Eider à duvet	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S	CR	
Macreuse brune	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		
Garrot à oeil d'or	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)	NA	
Harle piette	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)		
Harle huppé		annexe 2		P	LC		(S)	NA	
Harle bièvre		annexe 2		P	LC		(S)	NT	
TETRAONIDAE									
Gelinotte des bois	annexe 1+2			C	LC		S	VU	EN
PHASIANIDAE									

Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>				C								
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	annexe 2			C	LC	2	(D)				NE	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	annexe 2			C	LC	3	VU				NE	
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(DP)				DD	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	annexe 2			C	LC		(S)				NE	
GAVIIDAE													
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(VU)					
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)					
PODICIPEDIDAE													
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			annexe 2	P	LC		S				DD	
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>				P	LC		S				VU	
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)					
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>			annexe 2	P	LC		S				RE	
PHALACROCORACIDAE													
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>				p1	LC		S					
ARDEIDAE													
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	DP				VU	
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	(D)	NT			VU	
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>			annexe 2	P	LC		S				VU	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC		S				VU	
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S	NT				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>				P	LC		S					
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)				CR	
CICONIIDAE													
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	R	EN			VU	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	DP				VU	
ACCIPITRIDAE													
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)				DD	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(VU)				NT	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	2	D	VU			VU	
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	EN	3	EN	EN				
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S					
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(R)				VU	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S	VU			NA	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP				VU	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S	VU			VU	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		annexe 2	annexe 2	p2	LC		S					
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		annexe 2	annexe 2	p2	LC		S					
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S					
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(R)	VU			VU	
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	R	VU			RE	
PANDIONIDAE													



Balibuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	R	VU	
FALCONIDAE										
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	D		DD
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>		annexe 2	annexe 2	P	NT	3	(VU)	NA	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		VU
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S		VU
RALLIDAE										
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	annexe 2			C	LC		(S)	DD	VU
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	NT	1	DP	EN	RE
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	annexe 2			C	LC		S		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		NT
GRUIDAE										
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(DP)	CR	
RECURVIROSTRIDAE										
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		S		
BURHINIDAE										
Cédicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(VU)	NT	VU
CHARADRIIDAE										
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		VU
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)	VU	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	annexe 1+2	annexe 2		C	LC	4	(S)		
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC		(S)		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	2	VU		VU
SCOLOPACIDAE										
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)	NA	
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	annexe 1+2	annexe 2		C	LC	2	(D)	NA	
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)	EN	EN
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		NT
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	annexe 2	annexe 2		C	NT	2	VU	VU	
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	(S)		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	annexe 2	annexe 2		C	NT	2	D	VU	VU
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	3	(D)		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	2	D		RE
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC		S		
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)		VU
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularia</i>									



Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>			annexe 2	P	LC	3	(D)		VU
PICIDAE										
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>			annexe 2	P	LC	3	(D)	NT	VU
Pic vert	<i>Picus viridis</i>			annexe 2	P	LC	2	(DP)		DD
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	(DP)	VU	VU
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC		S		DD
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>			annexe 2	P	LC		S		
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC	4	(S)		NT
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>			annexe 2	P	LC		(S)		DD
ALAUDIDAE										
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>				P	LC	3	(DP)		EN
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	annexe 1			P	LC	2	DP		DD
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	annexe 2			C	LC	3	(DP)		DD
HIRUNDINIDAE										
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>			annexe 2	P	LC	3	(DP)		VU
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>			annexe 2	P	LC		S		DD
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>			annexe 2	P	LC	3	DP		NT
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>			annexe 2	P	LC	3	(D)		DD
MOTACILLIDAE										
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	annexe 1		annexe 2	P	LC	3	(D)		EN
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>			annexe 2	P	LC		S		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>			annexe 2	P	LC	4	(S)	VU	
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>			annexe 2	P	LC		(S)		
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>			annexe 2	P	LC		(S)		NT
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>			annexe 2	P	LC		(S)		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>			annexe 2	P	LC		S		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>			annexe 2	P	LC		S		
BOMBYCILLIDAE										
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>			annexe 2	P	LC		(S)		
CINCLIDAE										
Cinacle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>			annexe 2	P	LC		S		
TROGLODYTIDAE										
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>			annexe 2	P	LC		S		
PRUNELLIDAE										
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>			annexe 2	P	LC	4	S		
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>			annexe 2	P	LC		(S)		VU
TURDIDAE										
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		annexe 2	annexe 2	P		4	S		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarynchos</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	annexe 1	annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(DP)		DD

Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)	VU	VU
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)		DD
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(D)	NT	NT
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(DP)	EN	
Monticole de roche	<i>Monticola saxatilis</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	(DP)		VU
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		VU
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S		
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	4h	(S)		VU
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S		
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	4h	(S)		
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	annexe 2	annexe 2		C	LC	4	S		
SYLVIDAE										
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		NA
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		NA
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		DD
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		NA
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		(S)	VU	CR
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S	NT	DD
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(D)		NT
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	2	(D)	VU	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC		S	NT	NT
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	(S)		
MUSCICAPIDAE										
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	3	DP	VU	DD
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>		annexe 2	annexe 2	P	LC	4	S		VU
AEGITHALIDAE										
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>			annexe 2	P	LC		S		
PARIDAE										
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>			annexe 2	P	LC	3	D		DD
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>			annexe 2	P	LC		S		DD
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>			annexe 2	P	LC	2	(D)		
Mésange noire	<i>Parus ater</i>			annexe 2	P	LC		(S)	NT	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>			annexe 2	P	LC	4	S		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>			annexe 2	P	LC		S		
SITTIDAE										
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>			annexe 2	P	LC		S		

TICHODROMATIDAE									
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>		annexe 2	P	LC		(S)		NA
CERTHIIDAE									
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>		annexe 2	P	LC		S		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		annexe 2	P	LC	4	(S)		
REMIZIDAE									
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>		annexe 2	P	LC		(S)	EN	
ORIOOLIDAE									
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		annexe 2	P	LC		S		
LANIIDAE									
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	annexe 1	annexe 2	P	LC	3	(DP)		DD
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>		annexe 2	P	LC	3	(DP)	EN	EN
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		annexe 2	P	LC	2	(D)	NT	EN
CORVIDAE									
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	annexe 2		C	LC		S		
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>		annexe 2	P	LC		S		NT
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	annexe 2		C	LC		S		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	annexe 2		p1	LC	4	(S)		
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	annexe 2		C	LC		(S)		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	annexe 2		C	LC		S		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>			P	LC		S		
STURNIDAE									
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	annexe 2		C	LC	3	D		
PASSERIDAE									
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			p1	LC	3	D		DD
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>			P	LC	3	(D)	NT	DD
Moineau souldie	<i>Petronia petronia</i>		annexe 2	P	LC		(S)		VU
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>		annexe 2	P	LC		(S)		
FRINGILLIDAE									
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>			P	LC	4	S		
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>			P	LC		S		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		annexe 2	P	LC	4	S		
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>		annexe 2	P	LC	4	(S)		NT
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		annexe 2	P	LC	4	S		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		annexe 2	P	LC		S		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>		annexe 2	P	LC	4	S	NT	VU
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		annexe 2	P	LC	2	D	VU	DD
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>		annexe 2	P	LC		(S)	DD	
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>		annexe 2	P	LC		(S)		
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>			P	LC		(S)	VU	DD
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		annexe 2	P	LC		S		DD
EMBERIZIDAE									

Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		annexe 2	P	LC	4	(S)	NT	DD
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>		annexe 2	P	LC	4	S		
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>		annexe 2	P	LC	3	(DP)		DD
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	annexe 1		P	LC	2	(DP)	VU	VU
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>		annexe 2	P	LC		S		NT
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>			P	LC	2	(D)	NT	NT

## MIGRATEURS ET OISEAUX EN HIVER

Les migrateurs - au sens large - comptent **185 espèces** de la liste qui précède. Ce terme englobe aussi bien les oiseaux égarés (comme ce Chevalier grivelé - limicole nord-américain - vu en 2010 à Fayet-le-Château), que ceux vus en erratisme (cas d'oiseaux ne nichant pas dans le département, ou dans la zone, et passant sans orientation géographique définie et souvent à n'importe quelle période ; comme la Grande Aigrette), que les migrateurs « vrais », réguliers, qu'ils nichent en Auvergne (comme la Fauvette à tête noire), ou qu'ils n'y nichent pas mais y sont de passage (ex. le Balbuzard pêcheur), sans oublier ceux arrivant dans cette zone pour toute la mauvaise saison (comme par exemple la Sarcelle d'hiver).

Sur ce territoire, le phénomène migratoire a fait l'objet de suivis de la part de naturalistes. Pour l'essentiel, ils ont observé la migration postnuptiale sur les crêtes du massif du Forez (Cols du Béal, de la Chamboite, de Baracuchet), surtout au début des années 80, sur le modèle mis en place pour les cols du pays basque (64), ou par les auvergnats, dès 1969, au Col de Prat de Bouc (15). Ces observateurs étaient le plus souvent des ligériens et aujourd'hui ce suivi se poursuit sur le site de Baracuchet, à Lérigneux, par la LPO Loire.

En dehors de ce site, ceux précédemment nommés ont été éphémères. Ils n'ont pas fait partie du réseau de points de comptages, mis en place par les adhérents de la LPO Auvergne, à partir de 1984/85. Ces sites s'alignaient sur une diagonale NO/SE, entre Nonette (63) et Montluçon (03). Ils permettaient de capter les mouvements sur les principaux couloirs de passage qui se sont ainsi révélés au fil des années. Ces voies de migration sont représentées sur la figure n°3, page suivante.

En résumé, les couloirs de migration postnuptiale traversant en diagonale (NE - SO) les crêtes du Forez ne sont pas des voies très importantes, comparativement à celle qui écharpent la partie occidentale du département de l'Allier, ou celle qui remontent l'axe Sioule/Dordogne/sillon houiller ou encore, celle qui survole l'agglomération Clermontoise (découverte et suivie par le site de la montagne de la Serre R St-Saturnin, 63 R de 1986 à 2003). Par contre, il peut y avoir localement de forts passages sur des points localisés comme l'a montré le suivi du projet de parc éolien du col des Supeyres.

En ce qui concerne la migration pré-nuptiale, très peu de suivis ont été mis en œuvre pour cette saison dans notre région. Un couloir, sans doute intéressant, traverse le Livradois, entrant par le bassin de Sauxillanges et sortant par la basse vallée de la Dore, entre Courpière et Thiers. Ce flux pré-nuptial n'est pas du tout estimé actuellement.

Les hivernants, comptant aussi les espèces sédentaires, rassemblent **104 espèces**. Pour cette saison, ce territoire globalement montagnard ne semble pas jouer un rôle déterminant, d'autant qu'il est hors des principaux axes migratoires et que les zones humides propices y sont plus réduites qu'ailleurs (l'Auvergne n'étant déjà pas une région à fort potentiel migratoire). Ce sont plutôt les marges du parc qui sont les plus intéressantes, par exemple les zones aux altitudes les plus basses, avec les surfaces cultivées les plus importantes. Elles offrent généralement les meilleures

opportunités climatiques et trophiques pour l'avifaune à cette saison. On peut citer dans ce cas : la basse vallée de la Dore, les Varennes, la Comté, les piémonts occidentaux du Livradois.

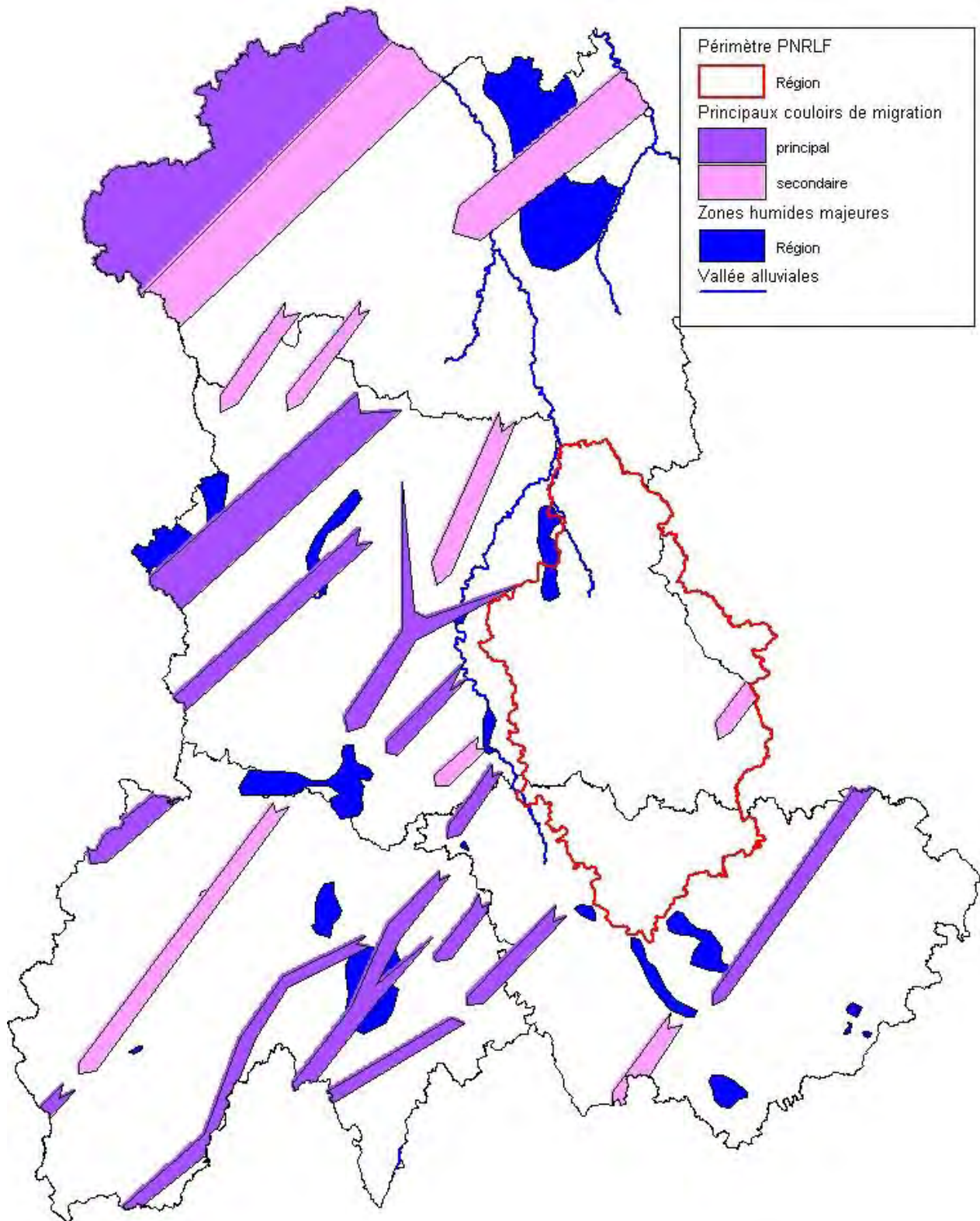


Figure 3 : Représentation des voies migratoires postnuptiales traversant l'Auvergne.



## CONSERVATION / PROTECTION

Actuellement (au 31 décembre 2010), le territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez ne possède pas de sites protégés par de fortes mesures réglementaires, pouvant concerner directement les oiseaux. La réglementation la plus forte qui s'applique ici est l'Arrêté Préfectoral de Protection de biotope (APB)

- il existe plusieurs APB protégeant des tourbières, principalement sur les hautes Chaumes du Forez. Cette réglementation concerne le milieu et profite certainement à quelques couples de Pipits farlouses, peut-être aussi des Linottes mélodieuses, voir un couple de Tarins des aulnes, ou de Merles à plastron.
- ✓ une Réserve Biologique Domaniale sur une partie de la forêt d'Aiguebonne (Vollere-Ville et Ste-Agathe, 63) est étudiée depuis plusieurs années déjà. Les prochains mois verront sa mise en place officielle.

Les acquisitions sont une autre formule pour protéger un site et les espèces qui y vivent.

- les Conseils Généraux peuvent agir ainsi dans le cadre de la politique des Espaces Naturels sensibles. Sur ce territoire, il existe 5 sites préservés par cet outil :
    - la tourbière du Mt Bar (Allègre-43)
    - la forêt de la Comté (Sallèdes/Pignols) qui couvre 610 ha
    - la vallée du Fossat (Job-63) qui s'étend sur 100 ha,
    - l'étang de Berbezit (43)
    - l'étang de Moissac-bas (St-Didier-s-Doulon -43)
    - enfin, un ENS hors limite du parc, mais mitoyen : le « Bec de Dore » (Limons/Mons-63) qui couvre 65 ha.
  - le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) possède, ou gère, 18 sites pour 201,3 ha, sur ce territoire, dont les plus grands sont :
    - la vallée du Fossat (Job-63) et la vallée des Reblats (Valcivières/63) : total de 60+16 ha
    - le Bois du Goulet (Valcivières) : 17,7 ha
    - la tourbière de Baracuchet (Ste-Anthème -63) : 27,3 ha
    - la tourbière de la Croix de Barras (Valcivières) : 17,7 ha
    - l'Etang Marchaud (St-Bonnet-le-Bourg/63) : 38,8 ha
- Plus quatre autres sites, plus réduits :
- le verger conservatoire de Tours-sur-Meymont (63) : 2,8 ha
  - une aulnaie à Aix-la-Fayette (63) : 5,7 ha
  - une forêt mitoyenne de la tourbière en ESN au Mt Bar (43) : 4,9 ha
  - une sablière du val d'Allier à Auzon (43) : 4,2 ha.

Au sein de ces acquisitions, seules les plus vastes peuvent avoir un rôle important dans la préservation des oiseaux, en protégeant des complexes d'habitats qu'utilisent les espèces. Les ENS et les propriétés du CEN, comme la forêt de la Comté, comme dans les vallées du Fossat et des Reblats, constituent des unités fonctionnelles pour de nombreuses espèces comme le Pic noir, le Pic mar, la Bécasse des bois, Le Merle à plastron, le Pouillot siffleur, le Pipit farlouse, l'Epervier et l'Autour, peut-être la Gelinotte des bois.

Des sites de tailles plus réduites, comme le « Bec de Dore », le verger, le sommet du Mt-Bar, hébergent des oiseaux intéressants : une forte population de Milans noirs pour le premier, avec des Hérons cendrés nicheurs, la Mésange boréale, le Loriot. Des Grimpereaux des bois, des Pouillots siffleurs et des Bouvreuils pour le Mt Bar.

Il faut souligner que les sites des 2 structures Conseil général du Puy-de-Dôme et CEN Auvergne, avec les parties acquises des vallées du Fossat et des Reblats, du bois du Goulet et de la tourbière de la Croix Barras cumulent 214 ha dans un secteur géographique assez limité. Cet ensemble commence à être intéressant pour l'avifaune de montagne et mériterait d'être étudiés de ce point de vue.

## **LES SITES MAJEURS**

Sur un territoire aussi vaste et peu fréquenté, il est délicat d'affirmer que tel ou tel site est « majeur » pour les oiseaux. Avec ces animaux, qui se déplacent facilement, il faut bien sûr tenir compte de la fonctionnalité d'un lieu. Par exemple, protéger un site de nidification d'un couple de rapace, dont les espèces vivent souvent sur de vastes territoires, ne résoudra pas tous ses problèmes, notamment ceux pouvant exister sur ses vastes territoires de chasse !

Toutefois, l'avifaune de ce parc naturel est observée depuis quelques décennies déjà et des lieux, des zones se sont révélées plus intéressants que bien d'autres.

### **Zones humides :**

- la basse vallée de la Dore (de Courpière à la confluence), avec notamment l'ensemble de sablières du secteur d'ILOA.
- les étangs et prairies humides, ou mésohygrophiles des Varennes de Lezoux,
- le Lac de Bansat, qui est la plus vaste phragmitaie de la région
- les prairies humides de la Live à Glaine-Montaigut
- les prairies humides, méandres, gravières de la Dolore et Dore dans le bassin d'Ambert, avec l'étang de Riols à Marsac-en-Livradois
- l'Etang Marchaud,
- les fonds de vallées du pays de Craonne-sur-Arzon

### **Zones agricoles semi-extensive/Zones bocagères**

- les bassins d'Ambert et de Sauxillanges
- les Varennes de Lezoux
- le plateau de Sauviat/Augerolles
- le piémont du Forez, secteur d'Aubusson d'Auvergne, Vodable-Ville
- la basse vallée de la Dore à partir de Courpière
- les alentours de Sugères (63)
- les clairières du haut Livradois
- la haute vallée de l'Ance (63)
- les cultures des secteurs de Billom/Pignols, de Bansat/Usson...

### **Massifs forestiers, boisements**

- la vaste sapinière cernant les Hautes Chaumes, sur le flanc ouest de la chaîne du Forez,
- les bois de la Comté,
- les vastes sapinières du Haut Livradois, dans lesquelles se détachent les forêts de Bois Grand, de Mauchet et du Maquis, les Bois noirs, la forêt de Lamandie (et les massifs périphériques),

- le massif des Bois Noirs,
- les ripisylves de la Dore (bassin d'Ambert, puis à partir de Courpière)  
Les boisements de gorges (Dore entre Giroux et Coupière) (vallée de la Credogne) (vallée de l'Arzon) (vallée du Doulon) (vallée de la Senouire) (vallée du Madet) (vallée encaissées du flanc ouest du Livradois)...

**FACTEURS D'INFLUENCE**

**ENJEUX**

## AVIFAUNE ET PNRLF : LES ENJEUX

Parmi les oiseaux observés sur ce territoire, certains sont classés au sein de diverses listes, leurs conférant un statut de rareté et/ou un statut de conservation. Le tableau ci-dessous présente ces statuts :

	Annexe 1 de la D.O.	Liste rouge mondiale	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Liste rouge auvergne (nicheurs)
Nombre d'espèces	51	6	34	51	75
Pourcentages (par rapport au nombre total d'espèces de la région)	22%	2,5%	2%	22%	32%

Au total, plusieurs statuts pouvant concerner le même oiseau, **130** espèces sont classées comme patrimoniales, soit **55,3 %** de l'avifaune du parc.

Parmi elles, au moins **62** nichent, soit **47 %** des nicheurs du parc, ou **33,5 %** de toutes les espèces ayant niché en Auvergne entre 2000 et 2006. **Ces valeurs sont importantes.**

La figure n°4 traduit cette richesse par une carte. Un indice a été donné aux communes, selon l'importance de la liste d'oiseaux à statuts qu'elles hébergent chacune.

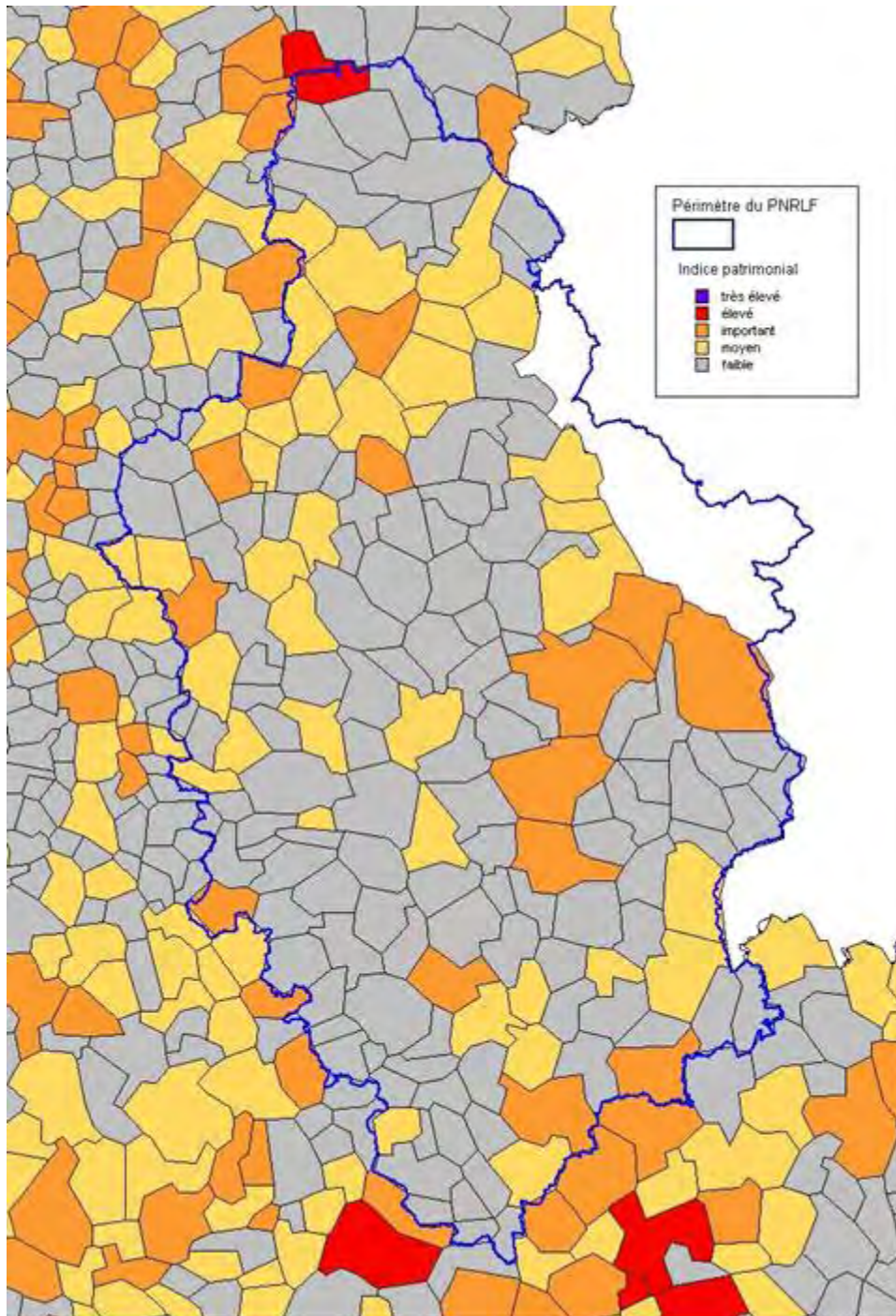


Figure n°4

C'est Ris, à l'extrême Nord, qui possède la plus forte valeur. Cette commune est couverte d'une belle variété d'habitats : milieux alluviaux de la Dore, cultures dans la vallée, forêts et vallons sur la Montagne Thiernoise. La zone est aussi assez fréquentée par les naturalistes.

Suivent la partie sud des hautes Chaumes, le bassin d'Ambert, les Varennes (Bort-l'Etang), la Comté (Manglieu), le plateau de Sauviat, la bordure orientale du pays de la Chaise-Dieu.

Afin de poser de manière plus concrète les enjeux que représente l'avifaune par rapport au parc, une liste des espèces les plus représentatives a été établie. Pour cela, les critères suivants ont été utilisés et appliqués, en totalité ou en partie :

- appartenance à une des catégories de la liste rouge régionale ;
- aire de répartition englobant le parc ;
- répartition significative dans le parc, par rapport à la région (à l'aide des effectifs, quand ils sont connus) ;
- densités dans le parc en moyenne supérieures à celles de la région ;
- présence pendant au moins la période de nidification, et/ou
- présence significative pendant une autre période (migration, hivernage) ;
- intérêt régional de l'espèce ;
- types de milieux utilisés (originalité par rapport aux habitats régionaux ou nationaux) ;
- population régionale significative (par rapport aux populations françaises) ;
- enjeu de conservation régional ou local (actuel ou potentiel).

Le Grand Corbeau est la seule espèce n'appartenant pas à une catégorie de la liste rouge, mais elle a néanmoins été maintenue en raison de son statut d'espèce historiquement rare dans cette partie de la région (bien que cela soit de moins en moins vrai).

Ces espèces à enjeux sont également réparties dans la plupart des grands milieux offerts dans le territoire du parc. On a schématiquement partagé ceux-ci en :

- milieux aquatiques et zones humides
- milieux ouverts et semi-ouverts
- milieux forestiers
- milieux rupestres

A partir de cette liste d'espèces, les taxons les plus emblématiques du parc ont été sélectionnés à partir des critères suivants :

- répartition dans la région, versus répartition dans le territoire du parc (on a utilisé des cartographies par communes pour bien faire ressortir cet aspect) ;
- présence dans le parc à des densités supérieures à la moyenne régionale (on a utilisé les connaissances disponibles pour faire ce tri, soit la bibliographie, soit à dire d'expert) ;
- espèces à statut de conservation dégradé ;
- espèces très représentatives d'un des grands milieux (cf. plus haut) ;
- espèces emblématiques pour la région (par leur statut de rareté), dont plus de 20% des sites se retrouvent dans le territoire du parc ;

Chaque espèce est classée par rapport à un ordre d'abondance, dont le découpage est très simple et répandu :

- TC : très commune
- C : commune
- AC : assez commune
- R : rare
- TR : très rare



Ce classement est réalisé en prenant en compte la population régionale et en estimant la part propre au parc. Là, il faut préciser que l'ensemble des espèces a été considéré, qu'elles soient nicheuses ou seulement de passage. D'autre part, pour la majorité des espèces étant à la fois nicheuses et migratrices, le statut le plus commun a été retenu pour calculer leur classe d'abondance.

Suivent :

- la liste des 235 espèces du parc, des milieux naturels qu'elles fréquentent ; avec les oiseaux à enjeux et remarquables pour ce territoire.
- les 39 fiches spécifiques des oiseaux à enjeux, qui déclinent les grandes généralités pour chacune d'entre elles et leurs spécificités, la distribution au sein de ce territoire. Pour beaucoup d'entre elles, la courbe de l'évolution de l'espèce depuis 1989 issue du site « vigie-nature » (programme national STOC) est ajoutée.
- la carte des zones à enjeux avifaunistiques pour l'Auvergne.

ESPECES		Abondance	Milieux	espèces à enjeu pour le parc	espèces emblématiques du parc
ANATIDAE					
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Oie cygnoïde	<i>Anser cygnoides</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard à collier	<i>Callonetta leucophrys</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	AR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard de Chiloé	<i>Anas sibilatrix</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	AR	Milieux aquatiques et zones humides		
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard des Bahamas	<i>Anas bahamensis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides		
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides		
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		

Harle piette	<i>Mergus albellus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
TETRAONIDAE					
Gelinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	TR	Milieux forestiers		
PHASIANIDAE					
Colin de Virginie	<i>Colinus virginianus</i>	TR	Milieux ouverts et semi ouverts		
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	AC	Milieux ouverts et semi ouverts		
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	R	Milieux ouverts et semi ouverts		
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
GAVIIDAE					
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
PODICIPEDIDAE					
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides		
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
PHALACROCORACIDAE					
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides		
ARDEIDAE					
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	AR	Milieux aquatiques et zones humides		
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	AR	Milieux aquatiques et zones humides		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	TC	Milieux aquatiques et zones humides		
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
CICONIIDAE					

Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	AC	Milieux forestiers		
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	AC	Zones humides et milieux ouverts		
ACCIPITRIDAE					
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	C	Milieux forestiers et ouverts		
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	C	Milieux forestiers et ouverts		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	AC	Milieux forestiers et ouverts		
Vautour percnoptère	<i>Neophron percnopterus</i>	TR	Milieux rupestres et milieux ouverts		
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	R	Milieux rupestres et milieux ouverts		
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	R	Milieux forestiers et ouverts		
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	AC	Milieux ouverts et semi ouverts		
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	R	Milieux ouverts et semi ouverts		
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	C	Milieux forestiers		
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	C	Milieux forestiers		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	TC	Milieux ouverts et semi ouverts		
Aigle botté	<i>Aquila pennata</i>	TR	Milieux forestiers et ouverts		
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	TR	Milieux rupestres et milieux ouverts		
PANDIONIDAE					
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
FALCONIDAE					
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	TC	Milieux ouverts et semi ouverts		
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	TR	Milieux ouverts et semi ouverts		
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	R	Milieux ouverts et semi ouverts		
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	AC	Milieux forestiers et ouverts		
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	AR	Milieux rupestres et milieux ouverts		
RALLIDAE					
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	D	Milieux ouverts et semi ouverts		
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides		

GRUIDAE					
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
RECURVIROSTRIDAE					
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
BURHINIDAE					
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	R	Milieus ouverts et semi ouverts		
CHARADRIIDAE					
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides		
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
SCOLOPACIDAE					
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	AC	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier cul-blanc	<i>Tringa ochropus</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
Chevalier grivelé	<i>Actitis macularius</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
STERCORARIDAE					

Labbe à longue queue ssp	<i>Stercorarius ssp</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
LARIDAE					
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	C	Milieux aquatiques et zones humides		
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
STERNIDAE					
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	R	Milieux aquatiques et zones humides		
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	TR	Milieux aquatiques et zones humides		
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	AC	Milieux aquatiques et zones humides		
COLUMBIDAE					
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	C	Milieux forestiers		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	TC	Milieux forestiers		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	TC	Milieux urbains et ouverts		
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
CUCULIDAE					
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
TYTONIDAE					
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
STRIGIDAE					
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	AC	Milieux ouverts et semi ouverts		
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	AC	Milieux rupestres et forestiers		
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	TC	Milieux forestiers		
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	C	Milieux ouverts et semi ouverts		
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	TR	Milieux ouverts		
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	R	Milieux forestiers		
CAPRIMULGIDAE					

Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts	
APODIDAE				
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	R	Milieus rupestres et urbains	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	TC	Milieus urbains	
ALCEDINIDAE				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides	
MEROPIDAE				
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	AR	Milieus ouverts et semi ouverts	
CORACIDAE				
Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	TR	Milieus ouverts et semi ouverts	
UPUPIDAE				
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts	
PICIDAE				
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	AR	Milieus ouverts et semi ouverts	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	TC	Milieus forestiers et semi ouverts	
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	D	Milieus forestiers	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	C	Milieus forestiers	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	TC	Milieus forestiers	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	R	Milieus forestiers	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	C	Milieus forestiers	
ALAUDIDAE				
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	TR	Milieus ouverts et semi ouverts	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts	
HIRUNDINIDAE				
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides	
Hirondelle de rochers	<i>Hirundo rupestris</i>	R	Milieus rupestres	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts	
MOTACILLIDAE				

Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	TR	Milieus ouverts et semi ouverts		
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
Pipit à gorge rousse	<i>Anthus cervinus</i>	TR	Milieus ouverts et semi ouverts		
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	TC	Milieus rupestres et milieux ouverts		
BOMBYCILLIDAE					
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i>	TR	Milieus forestiers		
CINCLIDAE					
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	C	Milieus aquatiques et zones humides		
TROGLODYTIDAE					
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	TC	Milieus forestiers		
PRUNELLIDAE					
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	TC	Milieus forestiers		
Accenteur alpin	<i>Prunella collaris</i>	TR	Milieus rupestres+milieux ouverts		
TURDIDAE					
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	TC	Milieus rupestres et milieux ouverts		
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarynchos</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	TC	Milieus rupestres et milieux ouverts		
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	C	Milieus forestiers		
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	AR	Milieus ouverts et semi ouverts		
Traquet oreillard	<i>Oenanthe hispanica</i>	TR	Milieus ouverts et semi ouverts		
Merle de roche	<i>Monticola saxatilis</i>	TR	Milieus rupestres et milieux ouverts		
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	R	Milieus forestiers		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	TC	Milieus forestiers		



Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	R	Milieus ouverts et semi ouverts	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	TC	Milieus forestiers	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	C	Milieus forestiers	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	Milieus forestiers	
SYLVIDAE				
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	D	Milieus aquatiques et zones humides	
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides	
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides	
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides	
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	D	Milieus aquatiques et zones humides	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	TC	Milieus forestiers	
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	AR	Milieus forestiers	
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	AC	Milieus forestiers	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	TC	Milieus forestiers	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	C	Milieus forestiers	
Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	C	Milieus forestiers	
MUSCICAPIDAE				
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	C	Milieus forestiers	
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	C	Milieus forestiers	
AEGITHALIDAE				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	C	Milieus forestiers	
PARIDAE				
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	C	Milieus forestiers	
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	AR	Milieus forestiers	
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	TC	Milieus forestiers	

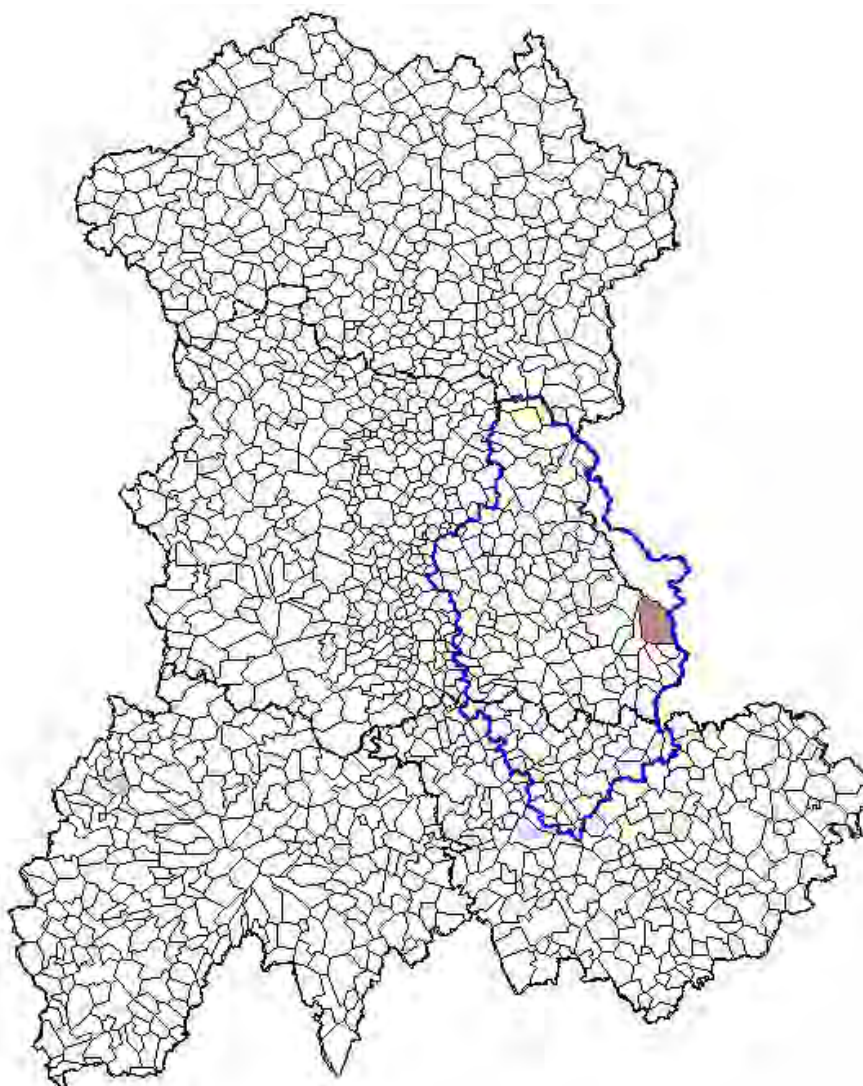
Mésange noire	<i>Parus ater</i>	TC	Milieus forestiers		
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	TC	Milieus forestiers		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	TC	Milieus forestiers		
SITTIDAE					
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	C	Milieus forestiers		
TICHODROMATIDAE					
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	R	Milieus rupestres		
CERTHIIDAE					
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	C	Milieus forestiers		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	TC	Milieus forestiers		
REMIZIDAE					
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	TR	Milieus aquatiques et zones humides		
ORIOOLIDAE					
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	C	Milieus forestiers		
LANIIDAE					
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	AR	Milieus ouverts et semi ouverts		
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	R	Milieus ouverts et semi ouverts		
CORVIDAE					
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	TC	Milieus forestiers		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Cassenoix moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>		Milieus forestiers		
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	C	Milieus urbains et ouverts		
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	C	Milieus rupestres		
STURNIDAE					
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	TC	Milieus forestiers, urbains et ouverts		
PASSERIDAE					
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	TC	Milieus urbains et ouverts		

Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	C	Milieus urbains et ouverts		
Moineau soulcie	<i>Petronia petronia</i>	R	Milieus urbains et ouverts		
Niverolle alpine	<i>Montifringilla nivalis</i>		Milieus rupestres et milieux ouverts		
FRINGILLIDAE					
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	TC	Milieus forestiers		
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	C	Milieus forestiers		
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	C	Milieus forestiers		
Venturon montagnard	<i>Serinus citrinella</i>	R	Milieus forestiers		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	TC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	C	Milieus ouverts et semi ouverts		
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	C	Milieus forestiers		
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	R	Milieus forestiers		
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	TC	Milieus forestiers		
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	C	Milieus forestiers		
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	AC	Milieus forestiers		
EMBERIZIDAE					
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	AC	Milieus ouverts et semi ouverts		
Bruant fou	<i>Emberiza cia</i>	R	Milieus rupestres et milieux ouverts		
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	R	Milieus ouverts et semi ouverts		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	R	Milieus aquatiques et zones humides		
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	R	Milieus ouverts et semi ouverts		

## La Gelinotte des bois (*Bonasa bonasia*)

---

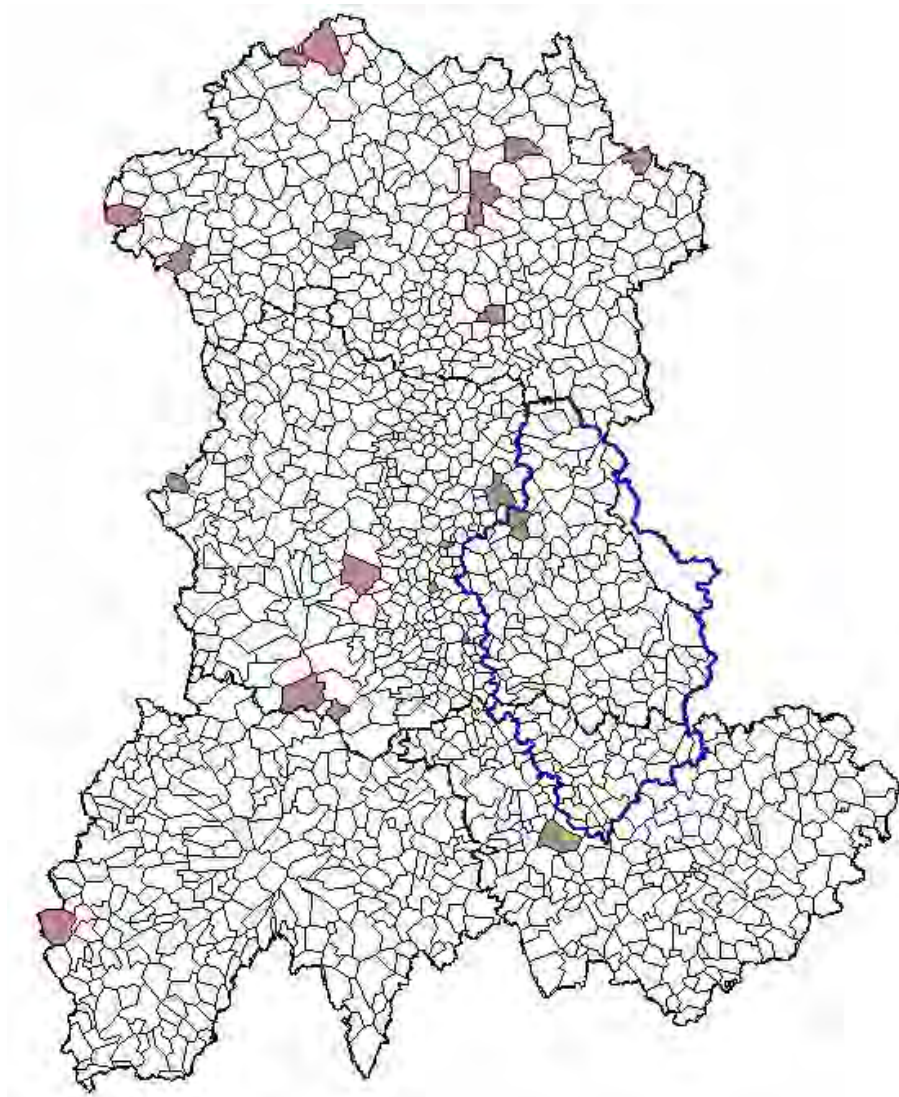
Espèce mythique pour les naturalistes auvergnats et ligériens, la Gelinotte est le seul Tétraronidé à avoir survécu jusqu'à notre époque dans le Massif central. Toutefois, seule une petite vingtaine d'observations sont connues, quasi uniquement du massif du Forez, depuis la fin des années 1940. Si cet oiseau survit en 2011, il ne s'agit très certainement que d'une population relictuelle. La gelinotte témoigne d'une certaine naturalité des forêts d'altitude du Forez. Cependant, la sylviculture actuelle ne tient pas compte de cet oiseau. L'ouverture de nouvelles pistes de dessertes, une gestion généralisée des boisements vers la futaie équienne condamne cet oiseau à court terme.



## Le Héron pourpré (*Ardea purpurea*)

---

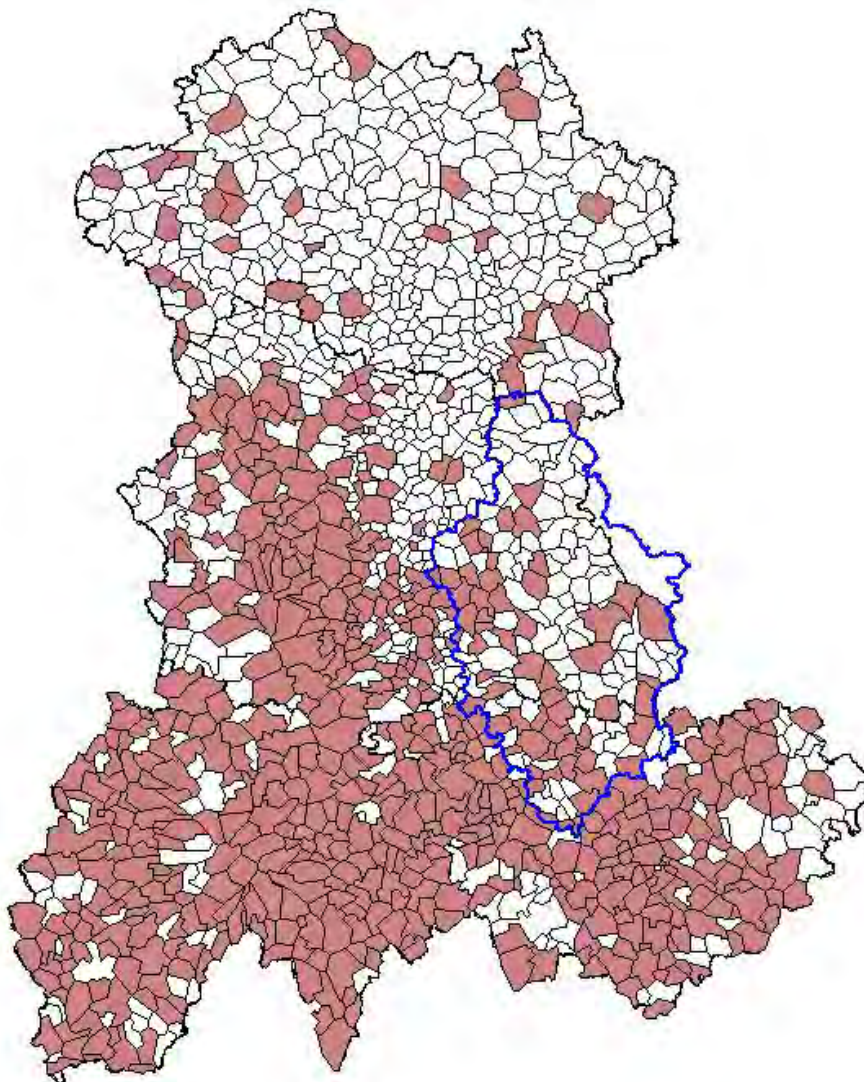
Cet ardéidé a toujours été un nicheur rare en Auvergne. Autrefois, quelques couples nichaient régulièrement sur les étangs de Sologne Bourbonnaise (03), d'où ils ont disparu. Ces dernières années, de 0 à 2 couples nichent dans la région, dont un sur la marge nord-occidentale du parc. Ces reproductions ont été, soit soupçonnées, soit vérifiées sur des communes comme Neuville, Bort-l'Etang, Glaine-Montaigut, Ravel ou Lezoux (63) (ces 2 dernières étant hors parc). Héron emblématique des vastes phragmitaies, il s'est contenté ici de quelques saules bas pour bâtir son nid ; parfois parmi des joncs et typhas, presque toujours dans des végétations favorables très restreintes en terme de surfaces. Sa survie comme nicheur dans le parc tient au respect de cet oiseau par les propriétaires et au maintien des quelques biotopes adéquats.



## Le Milan royal (*Milvus milvus*)

---

Ce beau rapace est assez largement réparti en Auvergne, à l'exception du département de l'Allier. Il vit préférentiellement en moyenne montagne, dans les zones ouvertes consacrées à l'élevage. Notre région accueille près du tiers de la population nationale, celle-ci étant la seconde plus importante au monde. Dans le Puy-de-Dôme, ses plus fortes densités s'observent dans la moitié ouest. De ce côté-ci du département, quelques couples nichent dans les bassins de Sauxillanges et d'Ambert. Des couples isolés sont vus sur le piémont nord et nord-est du Livradois, dans les gorges de la Dore, la haute vallée de l'Ance, sur le sud du pays de la Chaise-Dieu, le bassin de Paulhaguet. Tout au plus, entre 20 et 35 couples peuvent nicher sur ce territoire. Le parc accueille aussi des populations hivernantes, dont la survie tient à l'exploitation de décharges par les oiseaux pendant l'hiver (cas d'Ambert), d'élevages (parfois associé à un abattoir de volailles) (cas d'Isserteaux), d'un zoo (près d'Ambert).



## Le Vautour fauve (*Gyps fulvus*)

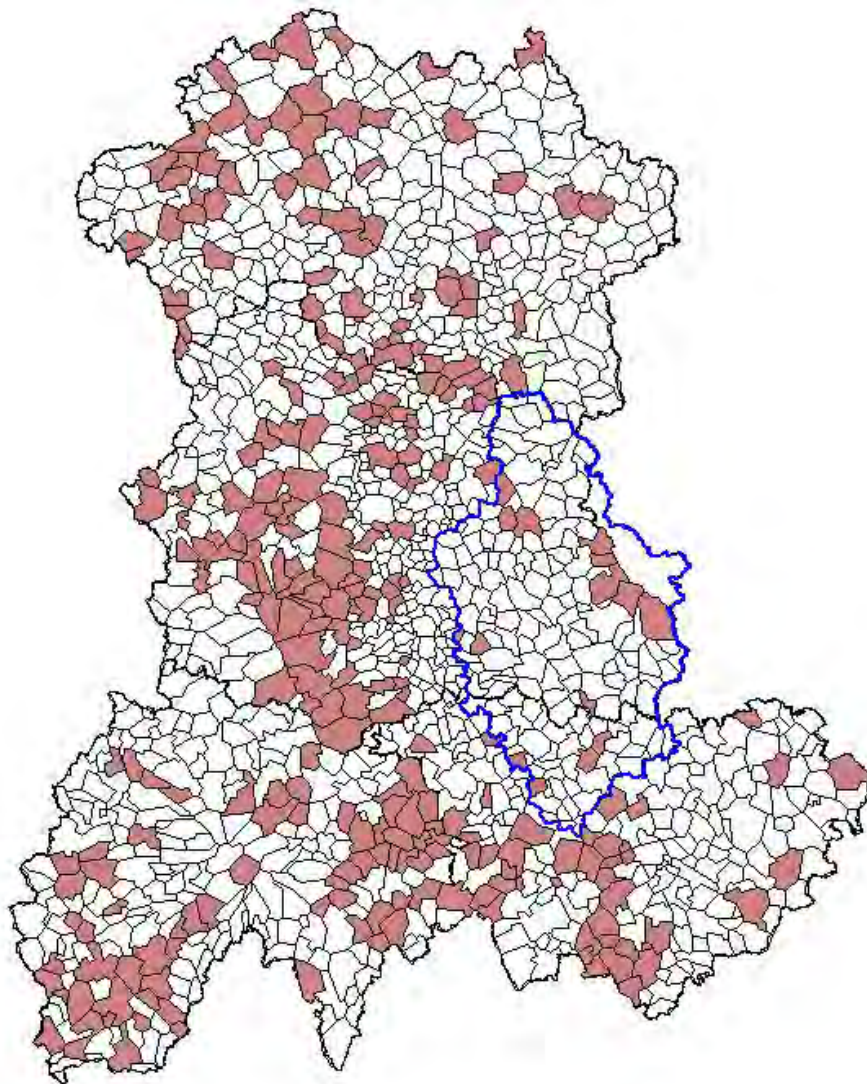
---

Les observations de cet énorme rapace se multiplient depuis le début des années 1990. C'est avec le développement de la population nicheuse des grands Causses Lozériens que ces opportunités de voir des vautours fréquenter les estives se multiplient. Ces dispersions sont devenues régulières, comme cela devait exister encore avant la disparition de cette population, au début du XX<sup>ème</sup> siècle. L'accueil de ces estivants est un enjeu pour le parc, même si ils sont proportionnellement moins nombreux à venir sur les Hautes Chaumes, que sur l'immense zone d'estive couvrant les massifs occidentaux (Cantal, Cézallier et Sancy). La pérennité de l'élevage sur les hautes Chaumes participe à la bonne santé de la population Lozérienne.

## Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

---

En Auvergne, le Busard Saint-Martin présente une large répartition des observations. Cependant, de fortes disparités existent entre les départements. Par exemple, s'il est fréquemment observé dans le Puy-de-Dôme, les preuves de nidification restent rares depuis 40 ans. En Haute-Loire, par contre, sa nidification est peu fréquente, mais régulièrement notée. Il niche au sol dans des landes basses, des plantations forestières, des accrus, parfois des cultures. Dans ce parc, les Hautes Chaumes sont un bastion de l'espèce, mais cette population est mal connue et n'est pas suivie. Les preuves de reproduction sont rares. L'espèce est en déclin au niveau régional, il est important de mieux connaître cet oiseau sur ce territoire.

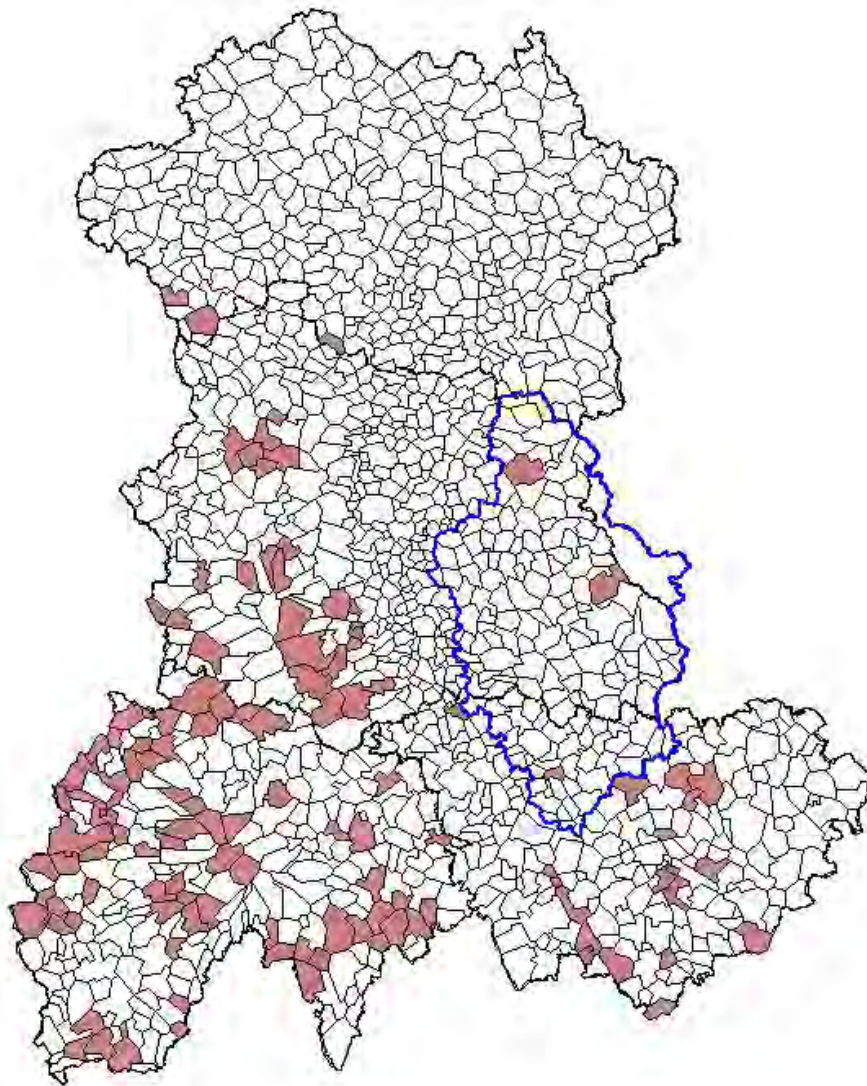




## Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)

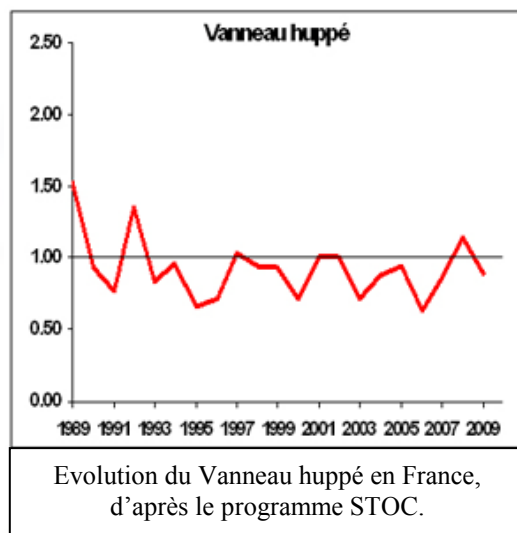
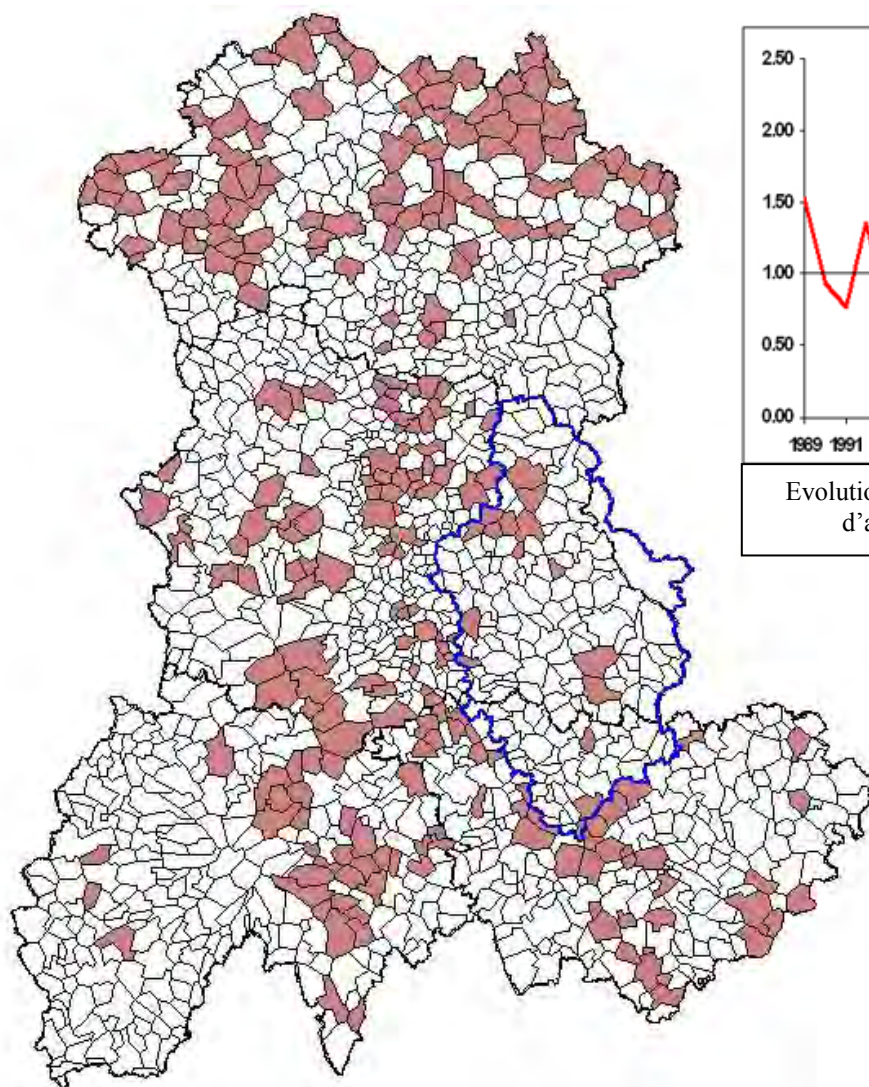
---

Symbole de la protection des oiseaux dans les années 1970, le Faucon pèlerin qui était alors au seuil de l'extinction dans notre région, est aujourd'hui sorti d'affaire. C'est le Cantal qui héberge la plus belle population régionale, puis la Haute-Loire. La dizaine de couples nicheurs vient d'être dépassée dans le Puy-de-Dôme, dont 2 côté Livradois-Forez. Dans ce parc, c'est la rareté des sites rocheux conséquents qui a limité et limitera une expansion de l'espèce. Cependant, il est possible d'attendre, qu'un jour, cet oiseau niche sur un bâtiment en ville. Cela existe ailleurs. D'ici là peut-être occupera-t-il une carrière abandonnée ? L'enjeu pour le parc est de sauvegarder ce rapace symbolique.



## Le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

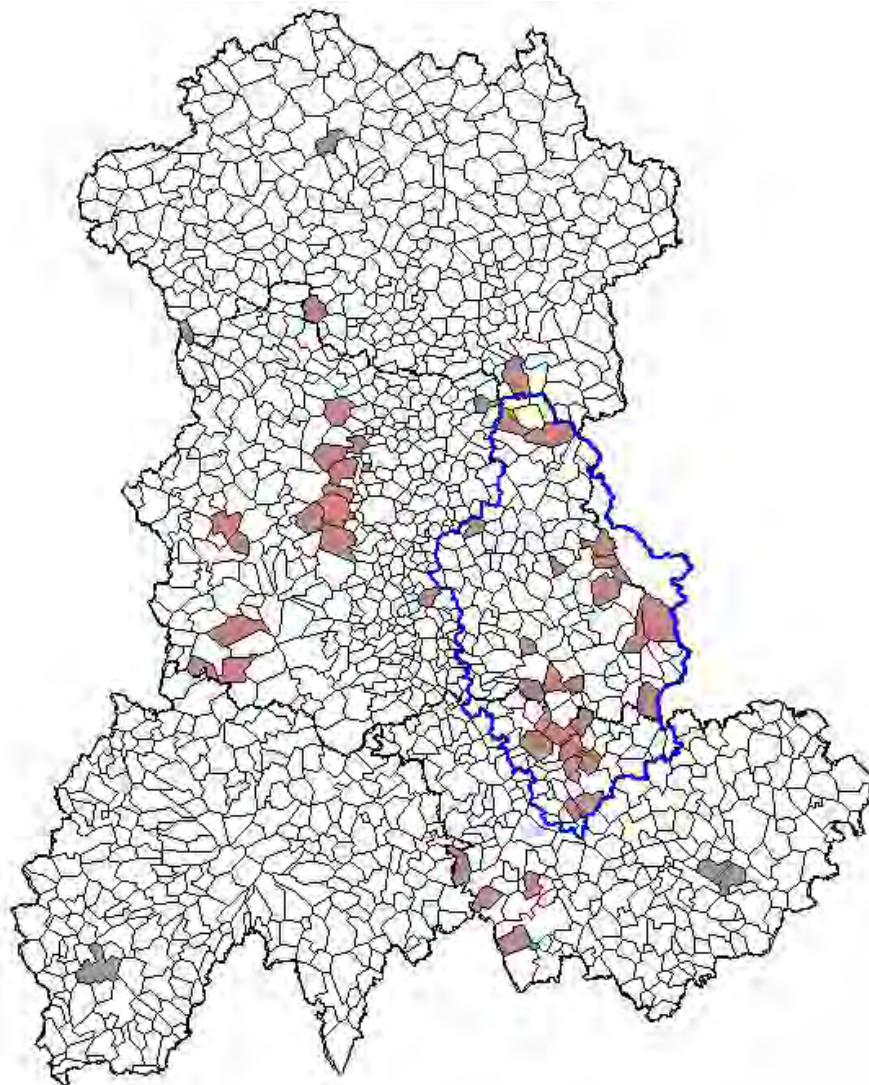
Le Vanneau huppé est le limicole nicheur le plus commun en Auvergne. Il habite par exemple, les plaines cultivées et régions herbagères de l'Allier. Les plateaux d'altitude, entre 1 000 et 1 300 mètres sont aussi occupés (Planèze de St-Flour par exemple) ; ce qui constitue une originalité pour l'Auvergne à l'échelle nationale. Le territoire du parc est concerné avant tout par la population planitiaire, avec des couples nichant sur la bordure nord-ouest de son territoire, y compris la basse vallée de la Dore jusqu'à Courpière. Les secteurs des Varennes de Lezoux, les bassins de Sauxillanges, d'Ambert, le piémont du Forez (Aubusson/Vollore-Ville, Sauviat) en accueillent quelques couples. Enfin, quelques rares vanneaux nichent sur des secteurs plus élevés (700/850m), comme sur les plateaux de la Chaise-Dieu, d'Allègre, de Chomelix. Dans le parc régional, cet oiseau a été favorisé dans une certaine mesure par les remembrements, l'arrivée du maïs ensilage, fournissant des habitats qui ne sont que des substitutions de ses biotopes originaux (rares sur ce territoire). Cet oiseau est en déclin aux niveaux régional et européen ; alors qu'il paraît curieusement stable en France. L'enjeu pour le parc serait qu'une population subsiste en plaine, sur les derniers secteurs herbagers, dans les Varennes par exemple.



## La Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

---

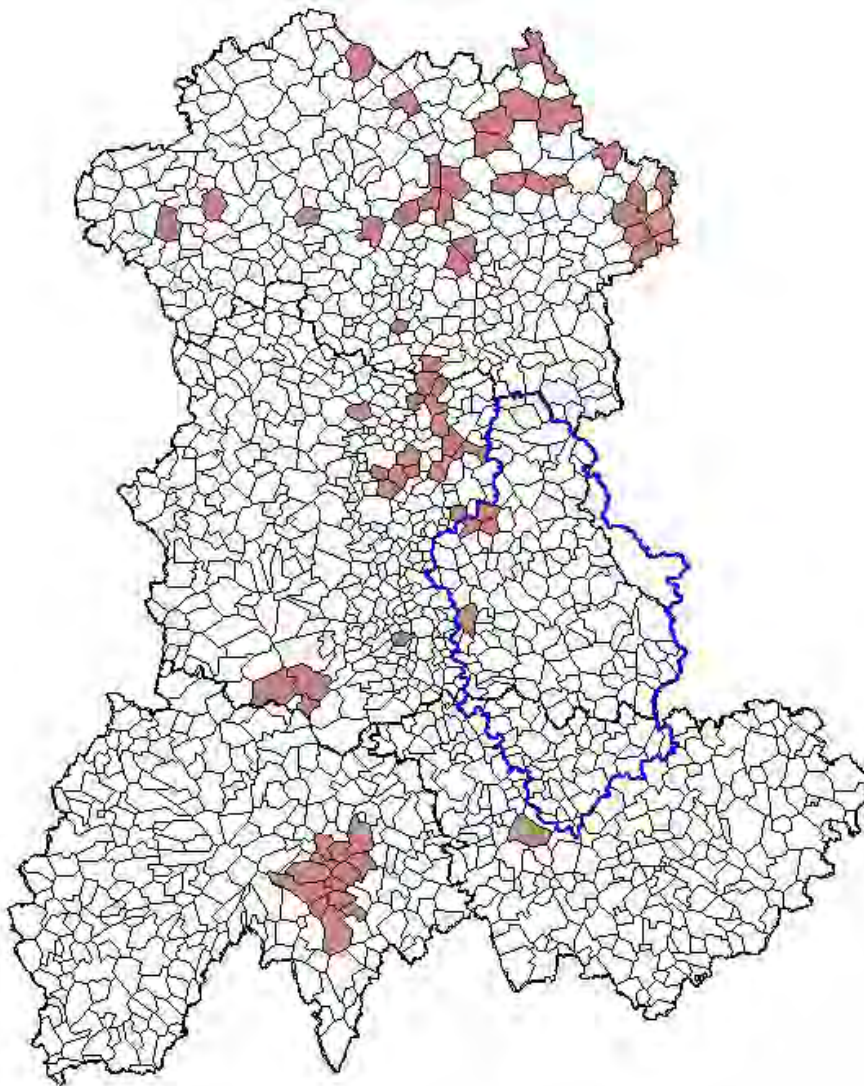
En Auvergne, les bastions de la Bécasse sont constitués par les boisements de montagnes, au-dessus de 650-700 m. Cet oiseau niche en forêt, mais se nourrit principalement dans les prairies humides voisines, ou sur les lisières, le long des ruisselets, sur les suintements, les sagnes et leurs pourtours. A l'évidence les massifs forestiers d'altitude du Forez, du Livradois, du plateau de la Chaise-Dieu héberge une belle population de bécasses nicheuses. Elle est probablement la plus importante de la région.



## Le Courlis cendré (*Numenius arquata*)

---

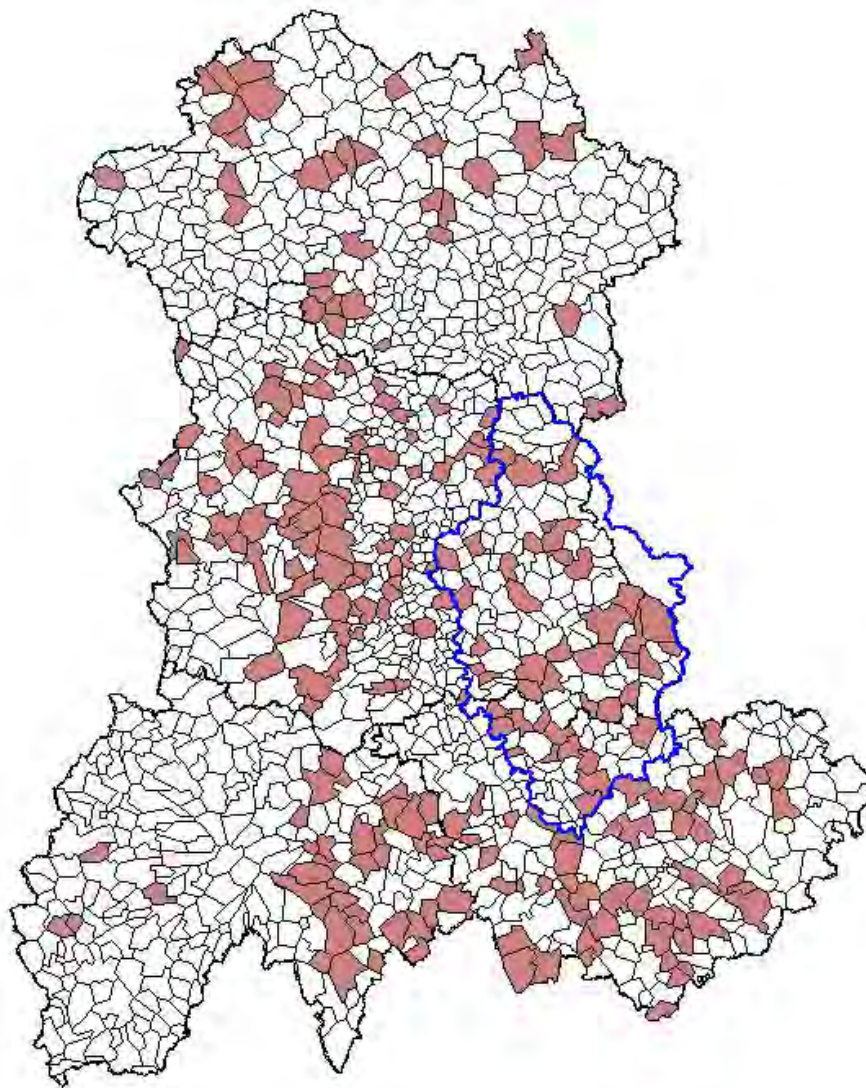
Le Courlis cendré est un oiseau des milieux humides ouverts. Dans notre région, il niche encore dans les dernières pâtures de la plaine céréalière, mais les contingents les plus forts occupent les zones humides et prairies attenantes, en altitude (par exemple planèze de St-Flour -15). Le Parc Livradois Forez n'est concerné que par une petite population (jusqu'à 3 couples) nichant sur la dernière zone de plaine encore largement occupée par des herbages humides : Bort-l'Etang/Neuille/Glaine-Montaigut (63).



## Le Pigeon colombin (*Columba oenas*)

---

Ce pigeon est largement réparti en Auvergne, mais avec de fortes disparités de fréquences et de densités. Cet oiseau niche principalement en forêt, mais aussi dans des haies, des vergers, des arbres isolés, à condition qu'ils soient de taille suffisante pour offrir une grande cavité où nicher. Il se nourrit essentiellement dans des prairies, mais aussi des chaumes, parfois des semis et en sous-bois. La population ouest européenne a décliné dans les années 1970 à 1990, principalement en raison des remembrements, du retournement des prairies, des traitements des semences, mais aussi par l'accroissement de la chasse aux migrateurs en France, et des pigeons en particulier. La situation semble stabilisée. L'ampleur du taux de boisement du parc régional, où l'imbrication entre les bois et forêts d'une part et les herbages et cultures d'autre part, reste étroite, fait de ce territoire un bastion pour ce pigeon.



## Le Petit-duc scops (*Otus scops*)

---

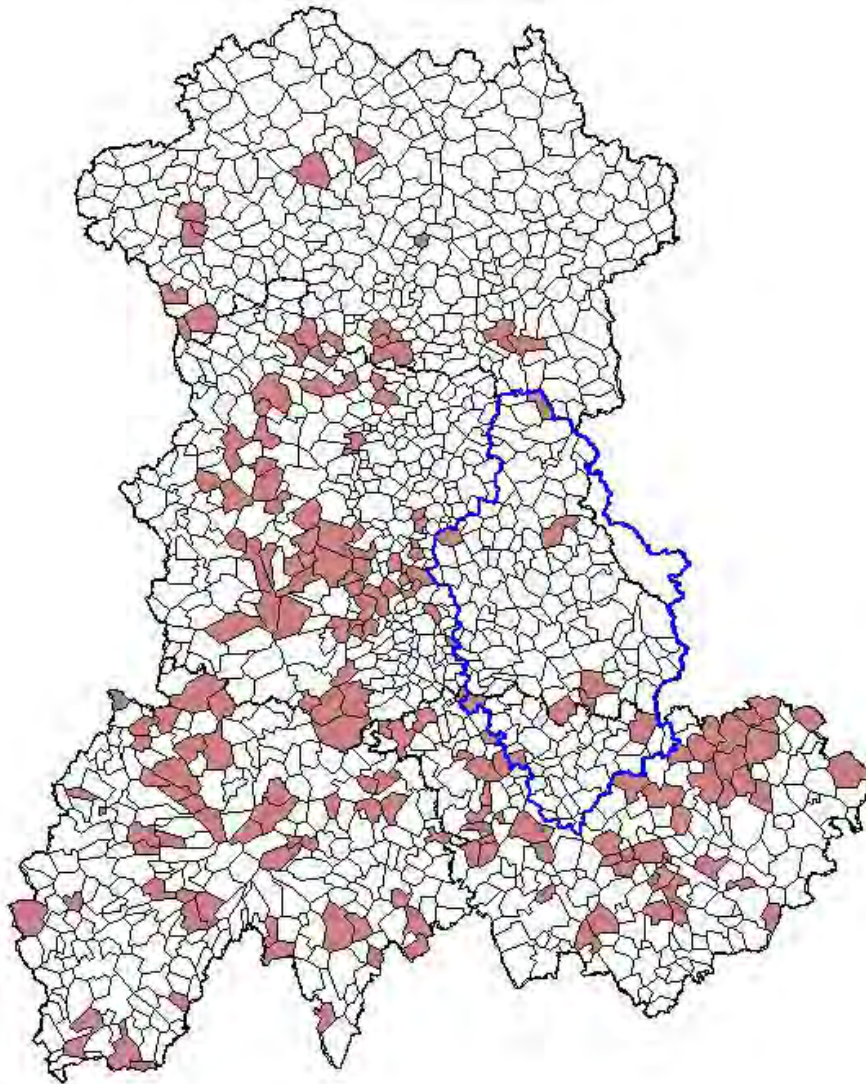
En Auvergne, ce nocturne est seulement régulier dans les zones climatiques les plus chaudes et sèches, principalement sur une bande étroite entre Gannat (03) et Brioude (43), qui s'élargit jusqu'à Billom (63). Sa population régionale a été estimée à au moins 100 couples dans l'atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (LPO, 2010). Sur le parc, le Petit-duc scops est marginal, principalement sur la frange nord et ouest du pays de la Comté (63). Il est aussi présent sur la faille orientale de la Limagne Brivadoise. Cet oiseau s'installe à proximité de l'homme, en périphérie des villes et villages, notamment quand subsistent des prés, des vergers, de vieux noyers. Cette population est mal connue, de même que son évolution. Historiquement, l'espèce a décliné depuis la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, en raison des remembrements et de l'usage des produits phytosanitaires. Sa survie dépend du maintien d'une mosaïque d'habitats variés à proximité des habitations.



## Le Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*)

---

En Auvergne, le plus grand de nos rapaces nocturnes est maintenant présent dans les 4 départements. Dans cette phase de reconquête, il s'est nettement affranchi des secteurs montagneux où il avait survécu au temps de sa persécution. La majorité des couples nichent dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Loire. Il occupe encore préférentiellement les secteurs rocheux de gorges, de vallons, mais s'est adapté à de fortes pentes en sous-bois, voire à des carrières en exploitation. Bien présent sur ce territoire, la réalité de sa population n'y est pas encore bien cernée. Il est probable que plus de 25 couples se reproduisent dans le parc, car l'espèce accroît ses effectifs depuis 40 ans.

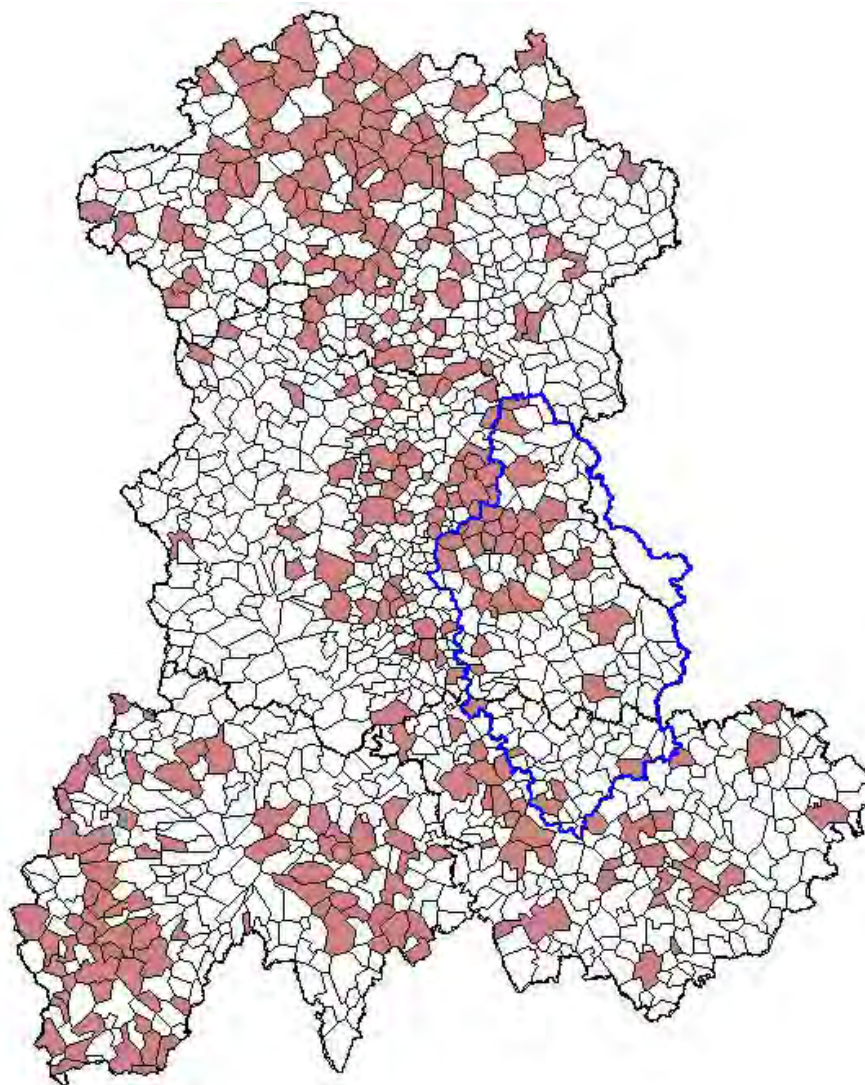


## La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)

---

La chevêche possède encore une large répartition dans la région, mais avec de fortes disparités locales de densités. Elle vit dans les plaines et régions de moyennes altitudes, devenant rare au-delà de 900 m. Des sites sont cependant occupés jusque vers 1 150 m. Compagne de l'Homme, elle est l'hôte des espaces agricoles dominés par les prairies, dans le cadre d'une agriculture plutôt extensive. Ainsi, est-elle devenue rare dans les zones d'agriculture intensive, comme le val d'Allier Bourbonnais, la grande Limagne.

Le Parc Naturel Régional Livradois Forez est un de ses bastions en Auvergne, voire au niveau national. Des populations conséquentes vivent encore sur les piémonts nord et ouest du Livradois, celui du Forez, dans les bassins d'Ambert, de Sauxillanges, ou de Paulhaguet. Cette population a été estimée en 1996 à plus de 500 couples. Sa situation n'a pas été réévaluée. Cependant il semble probable, au vu de recensements récents menés par le parc et par des membres LPO, que cette valeur perdure, voire qu'elle soit encore sous-estimée. La survie d'une telle population est un enjeu fort pour ce territoire.



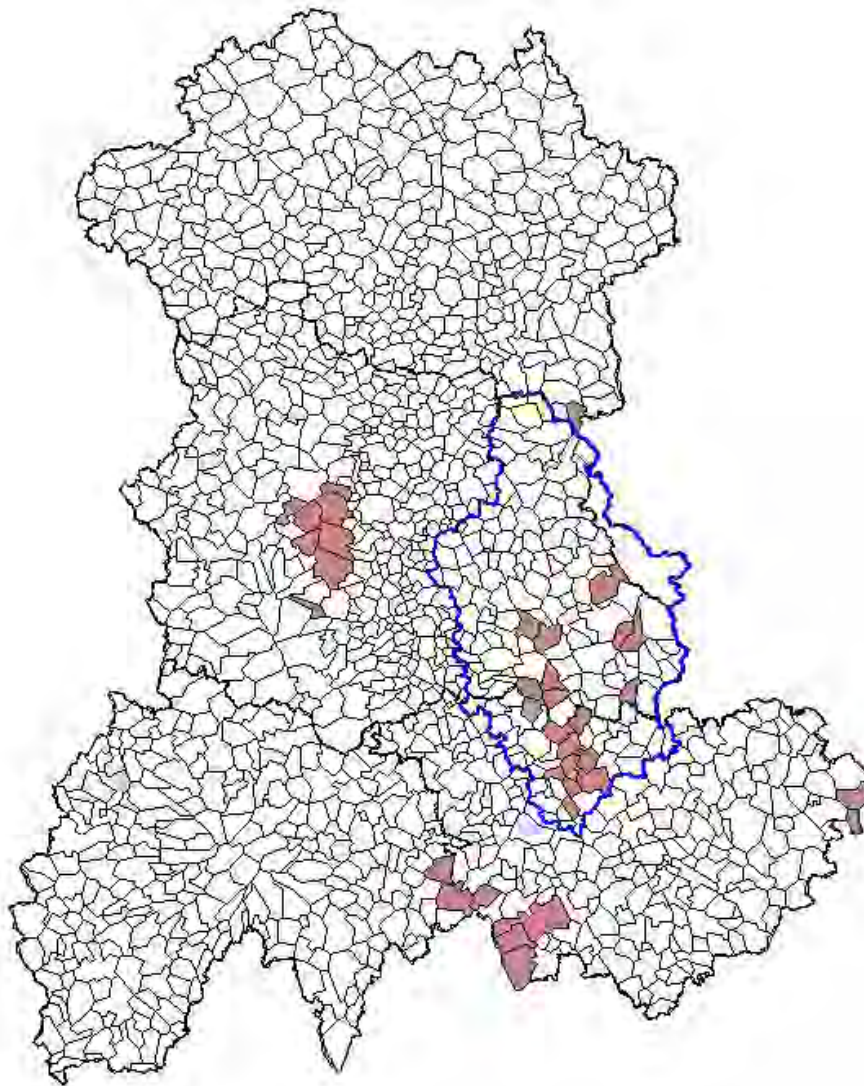


## La Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*)

---

Oiseau des massifs forestiers montagneux, cette chouette vit dans les boisements âgés au-delà de 750/800m ; principalement dans les hêtraies, les sapinières, ou les forêts mixtes. Cette espèce utilise principalement les loges de Pic noir (*Dryocopus martius*) pour nicher et dormir. Elle chasse des micromammifères et des passereaux en forêts, mais également en lisières et dans les clairières.

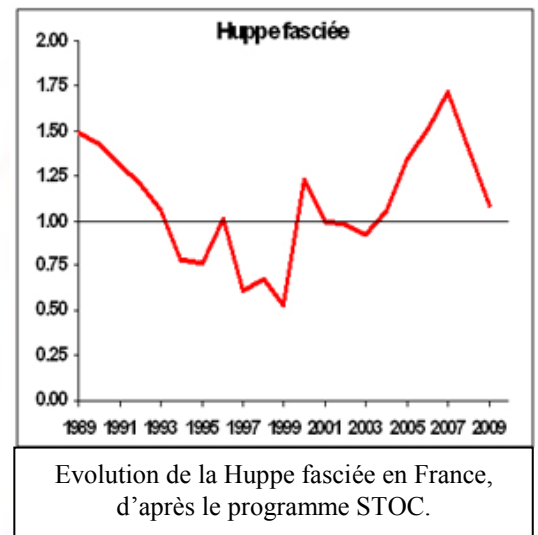
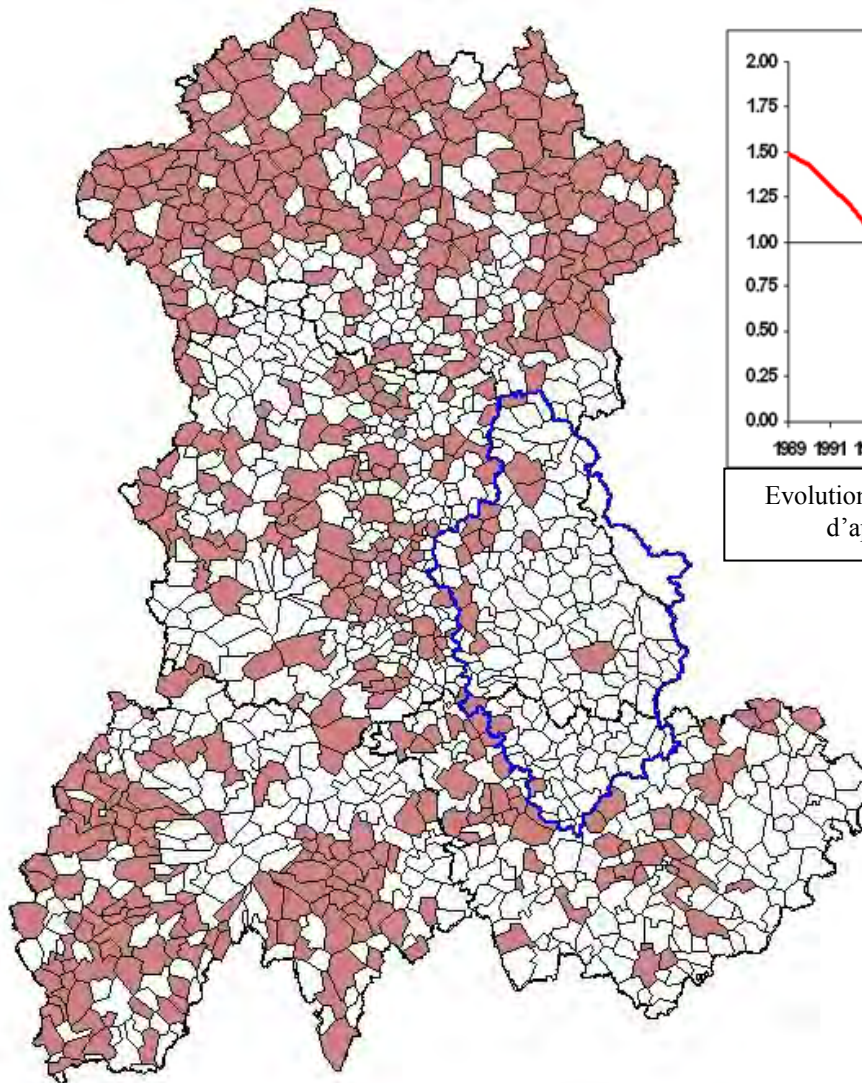
Ce nocturne possède 2 de ces bastions régionaux dans le territoire du parc : les forêts du haut Livradois et celles du Forez. La population du premier massif est assez bien connue et suivie. C'est d'ailleurs là qu'une des premières observations régionales a eu lieu en 1977. La population du massif du Forez est mal connue. Il est probable que plus de 60 couples vivent dans le territoire du parc.



## La Huppe fasciée (*Upupa epops*)

---

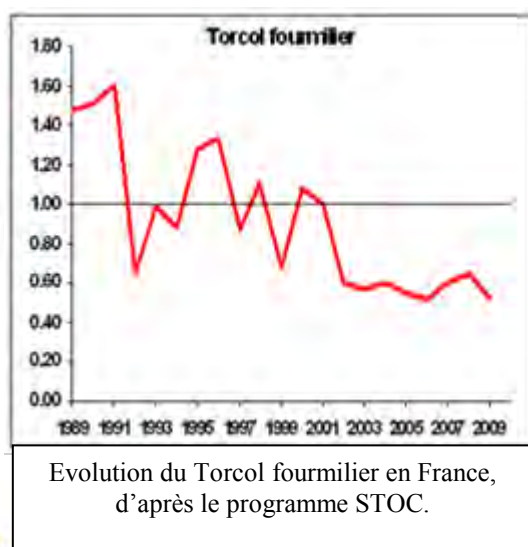
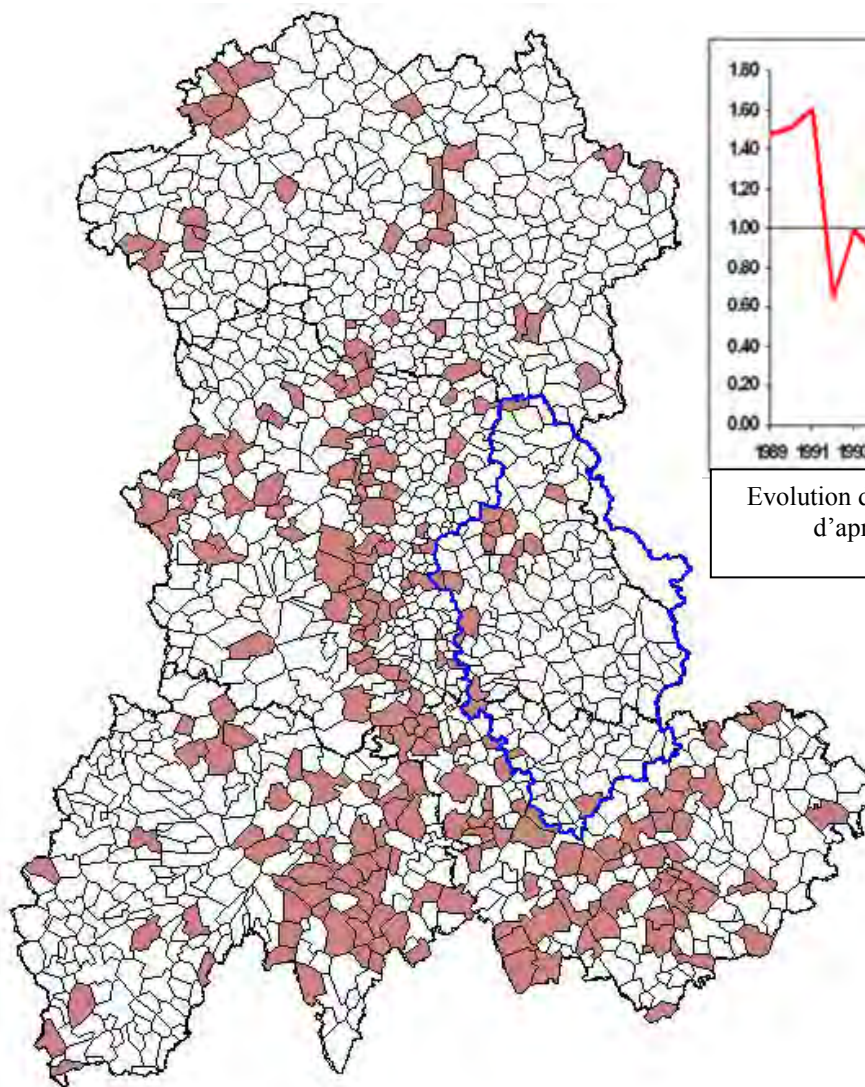
En Auvergne, la Huppe est largement répartie, hors des grands massifs forestiers et des zones les plus élevées. Elle habite des secteurs ouverts où les prairies dominent : bocages, alentours de bourgs et villages. La Huppe fasciée recherche des cavités pour nicher (murs, vieux arbres, toits). Dans le parc, les piémonts, les bassins hébergent une population encore assez importante, qui dépend pour se maintenir d'une agriculture extensive respectueuse de l'environnement.



## Le Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)

---

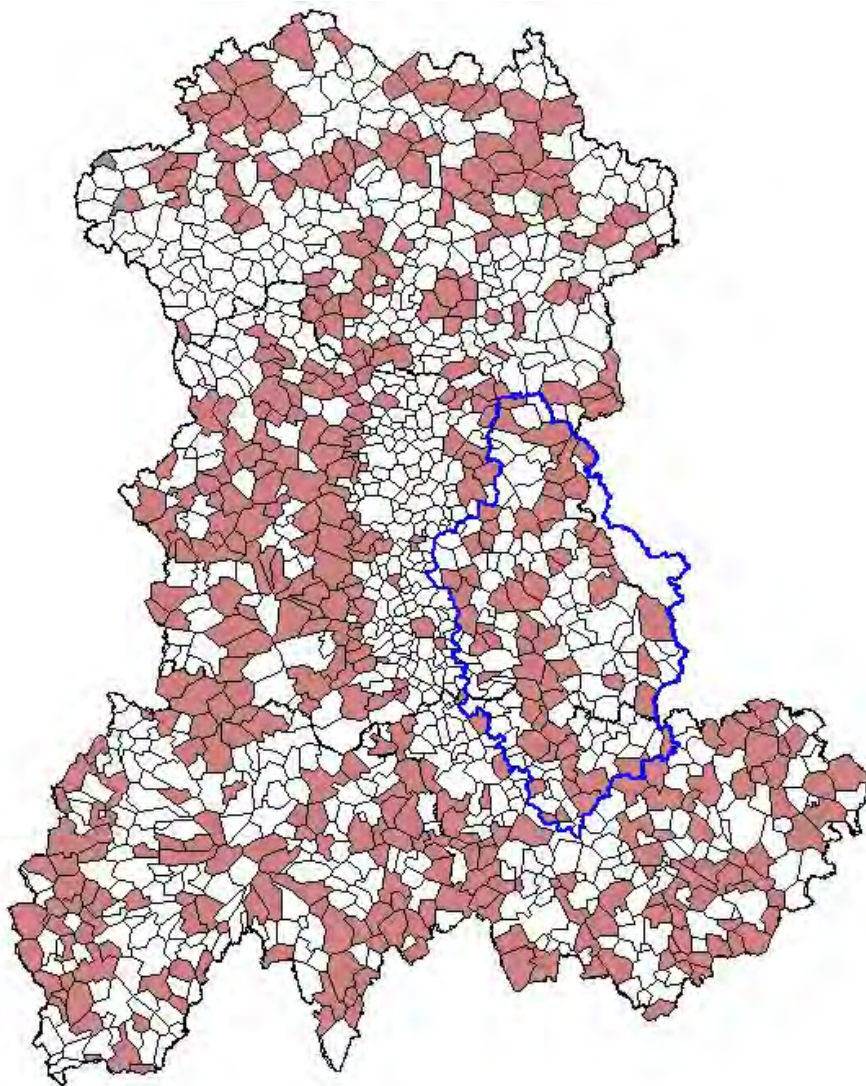
Le Torcol fourmilier habite dans les zones de basses et moyennes altitudes, de façon clairsemée. Sa répartition dénote une tendance thermophile nette, excluant les secteurs bien arrosés et frais. Dans le parc, il est connu principalement sur les piémonts, dans les bassins (Ambert, Paulhaguet, Sauxillanges). Il niche dans des loges de pics dans des espaces ouverts : lisières, vergers, ripisylves étroites et il recherche sa nourriture au sol dans des prairies maigres, extensives. Les périphéries de villes et de villages le retiennent facilement, avec des allées de vieux arbres, des arbres fruitiers déperissants. Son déclin continue, tant en France, qu'en Europe.



## Le Pic noir (*Dryocopus martius*)

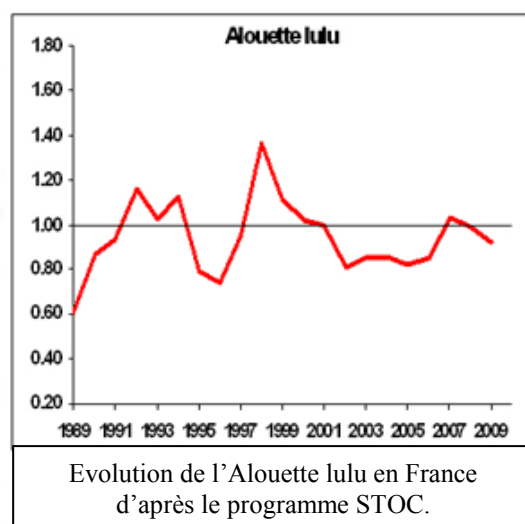
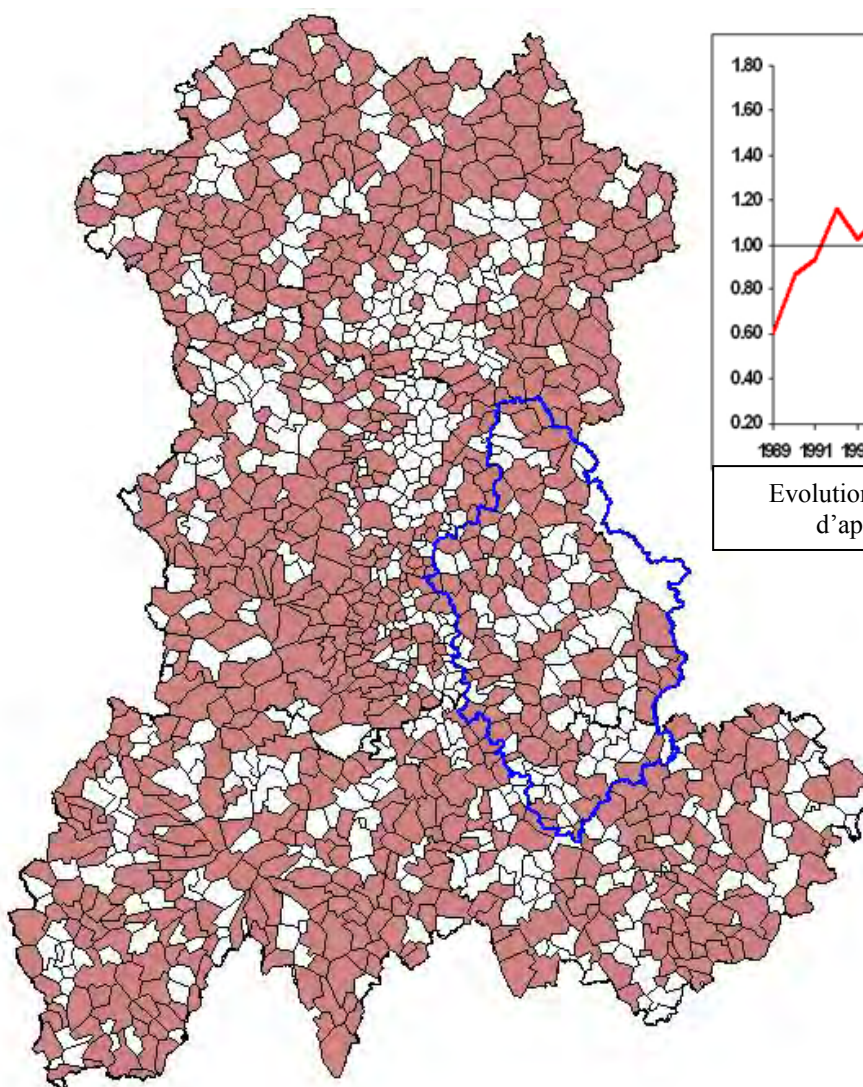
---

Notre plus grand pic a mené une colonisation récente des forêts de plaines (années 60 à 80), à partir de ses bastions originels : les massifs forestiers d'altitude. Le Parc Naturel Régional Livradois Forez héberge une importante population, qui a largement bénéficié de l'expansion locale des surfaces forestières, consécutive à l'exode rural des XIX et XX<sup>èmes</sup> siècles.



## L'Alouette lulu (*Lullula arborea*)

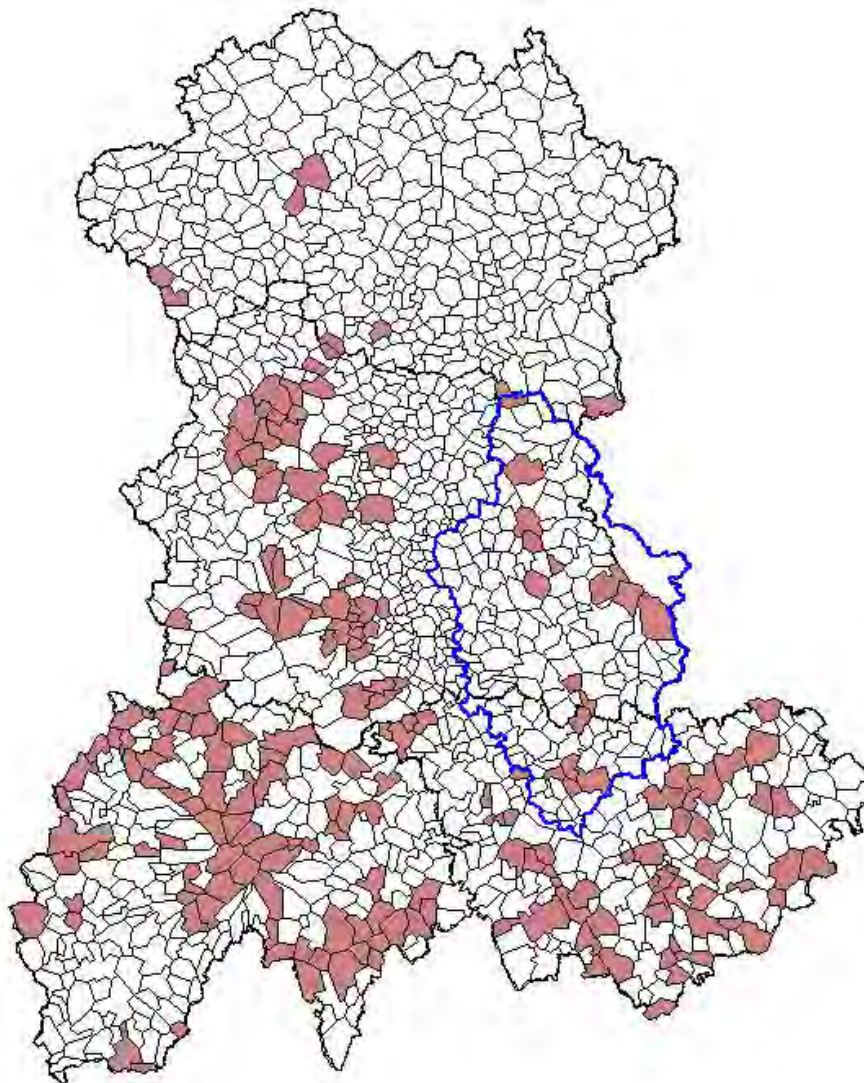
L'Auvergne héberge une des plus florissantes populations de notre pays. Cela tient au fait que cet oiseau affectionne les nombreux secteurs de moyenne montagne, qui correspondent aux secteurs agricoles les moins intensifs. Les couples se cantonnent préférentiellement sur les prairies et pâtures maigres, peu ou pas fumées ; dans des landes à végétations lâches et basses, des aires de stockage ; mais aussi des bocages, des plantations forestières. Elle vit aussi bien dans la basse vallée de la Dore que sur les hautes chaumes. Bien que cette alouette soit en augmentation, tant en France qu'en Europe, la sauvegarde de cette population dans le parc tient à la limitation de l'extension de l'avancée de la forêt, et au maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement.



## L'Hirondelle de rochers (*Hirundo rupestris*)

---

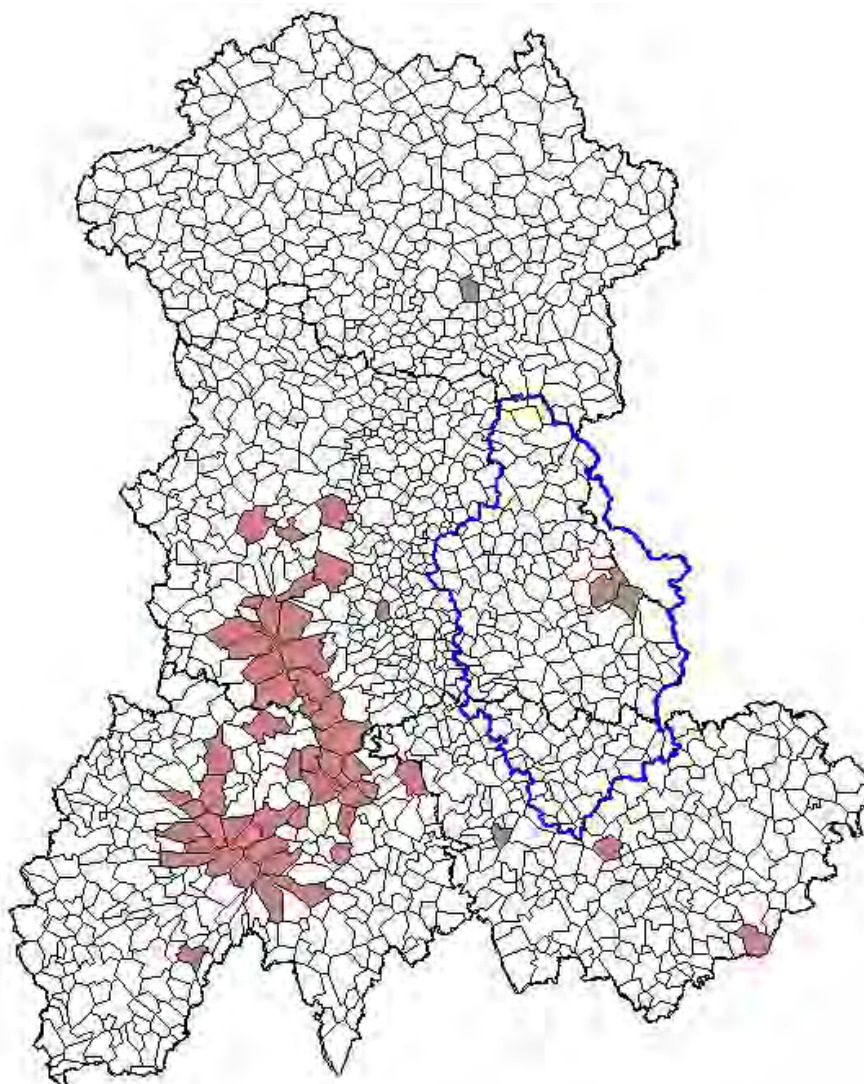
Cette hirondelle niche dans les 4 départements d'Auvergne, avec l'essentiel de la population dans le Cantal et la Haute-Loire, plus le tiers SO du Puy-de-Dôme. Originellement associée aux escarpements rocheux, elle s'est adaptée depuis plusieurs décennies aux bâtiments pour nicher. Elle progresse en termes d'effectifs et d'aire géographique. Dans le parc, il y a 30 ans, un seul couple était connu au barrage des Pradeaux (Grandrif -63). La population est maintenant estimée entre 15 et 30 couples pour ce territoire. Elle a colonisé assez récemment des villes et bourgs (St-Anthème, Novacelles, Ambert, Olliergues, St-Pal-de-Senouire), des carrières abandonnées ou en exploitation (Thiers, la Chapelle-Geneste, Monlet ), surtout le long de la vallée de la Dore.



## Le Pipit spioncelle (*Anthus spinoletta*)

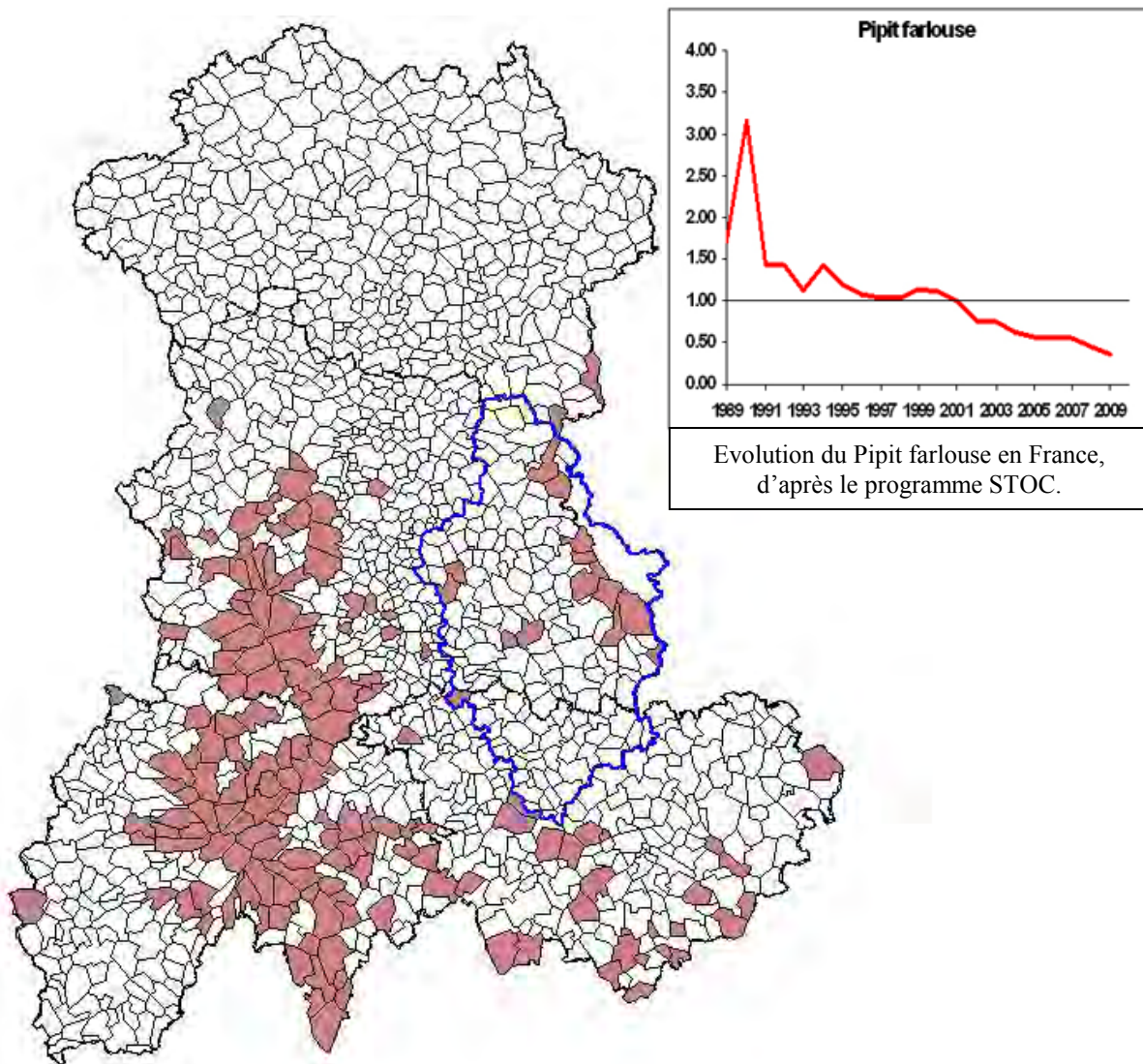
---

Ce pipit est le plus montagnard de sa famille. Il niche principalement au-delà de 900-1000 m. Aussi est-il présent sur les massifs les plus élevés et, dans la Chaîne des Puys par exemple, il n'habite que le sommet du Puy-de-Dôme lui-même. Dans le parc, il n'est présent qu'aux alentours du sommet de Pierre-sur-Haute. Cette population locale n'a jamais été estimée. La survie de cet élément original de l'avifaune du parc dépend du maintien d'un pâturage sur les Hautes Chaumes, qui empêchera l'extension de la limite supérieure de la forêt et maintiendra des parties en pelouses naturelles rases, où ce pipit se nourrit et niche.



## Le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)

En Auvergne, le Pipit farlouse est nicheur dans les zones au-delà de 700 m. Son biotope de prédilection est la lande herbacée, notamment les callunaies, avec une physionomie végétale en «touffes». Ces milieux se maintiendront si le pâturage des estives n'est pas intensifié. C'est le cas actuellement pour les Hautes-Chaumes, qui est un de ses bastions régionaux. Signalons que ce passereau est en déclin très fort aux niveaux national et européen, notamment parce que cet oiseau est, sur la plus grande partie de son aire, associé aux espaces agricoles. De plus, en France, il est marginal, en limite méridionale de sa distribution. Nos populations sont montagnardes et ne sont pas à l'abri de ce déclin, comme cela vient d'être observé sur une Réserve Naturelle du PNR des Volcans. Ce passereau est à surveiller attentivement.

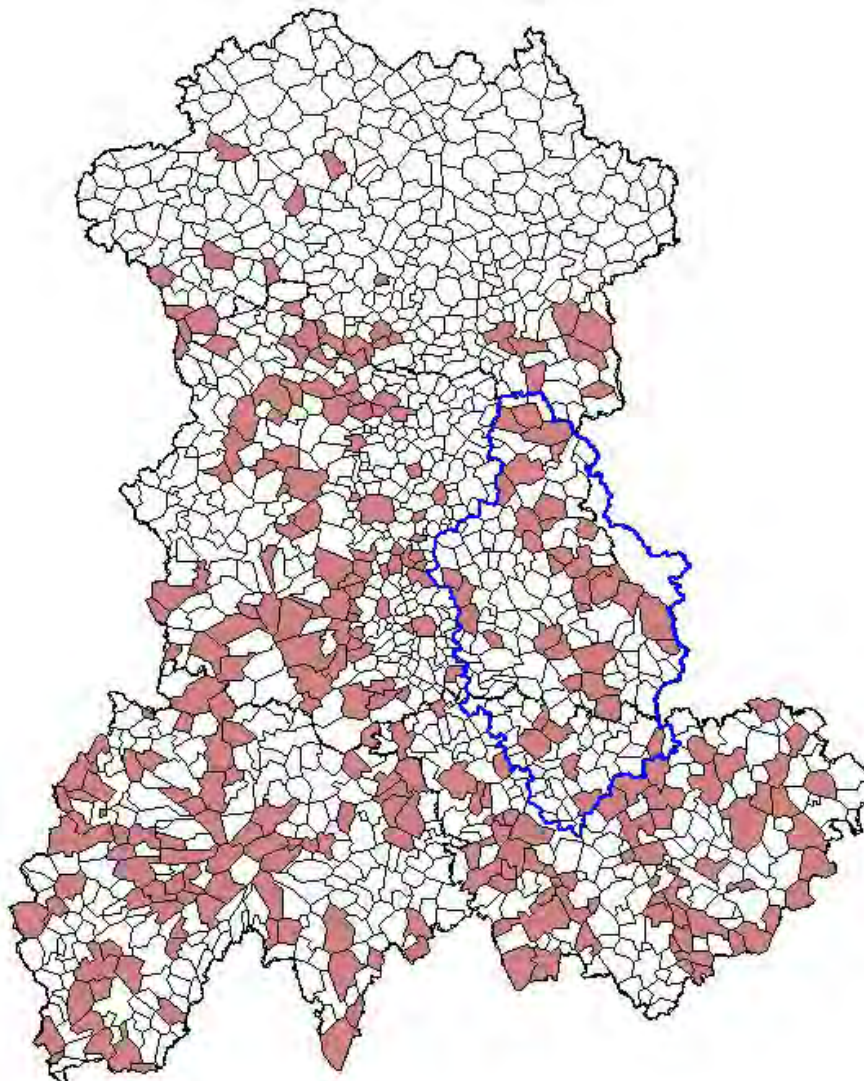




## Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*)

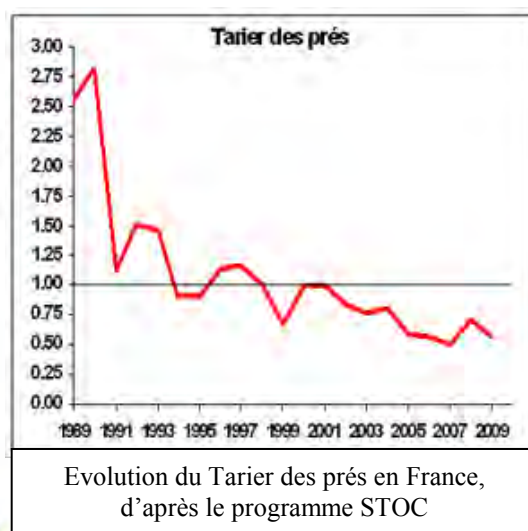
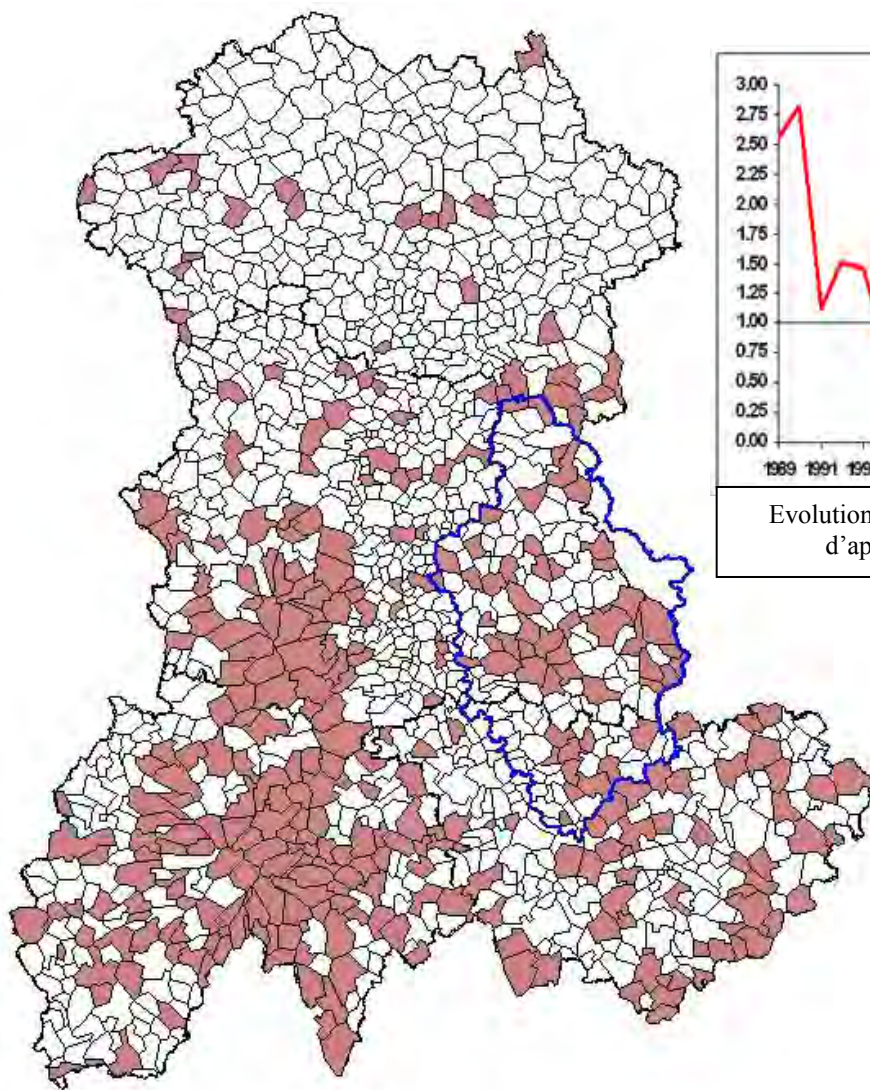
---

Le Cincle plongeur est l'oiseau caractéristique des rivières permanentes, à faciès lotique dominant et à forte granulométrie. De fait, il rencontre en Auvergne une région propice à son installation en raison d'un réseau hydrographique favorable particulièrement bien développé. Il est largement réparti dans les parties montagneuses de la région. Une estimation récente, réalisée sur le bassin de la Loire, estimait l'effectif à 11 000 couples sur le bassin de la Loire, dont 3 550-5 300 dans sa partie en Auvergne. Le parc doit abriter une belle population, la sauvegarde du Cincle plongeur dépend du maintien de rivières aux eaux de bonne qualité.

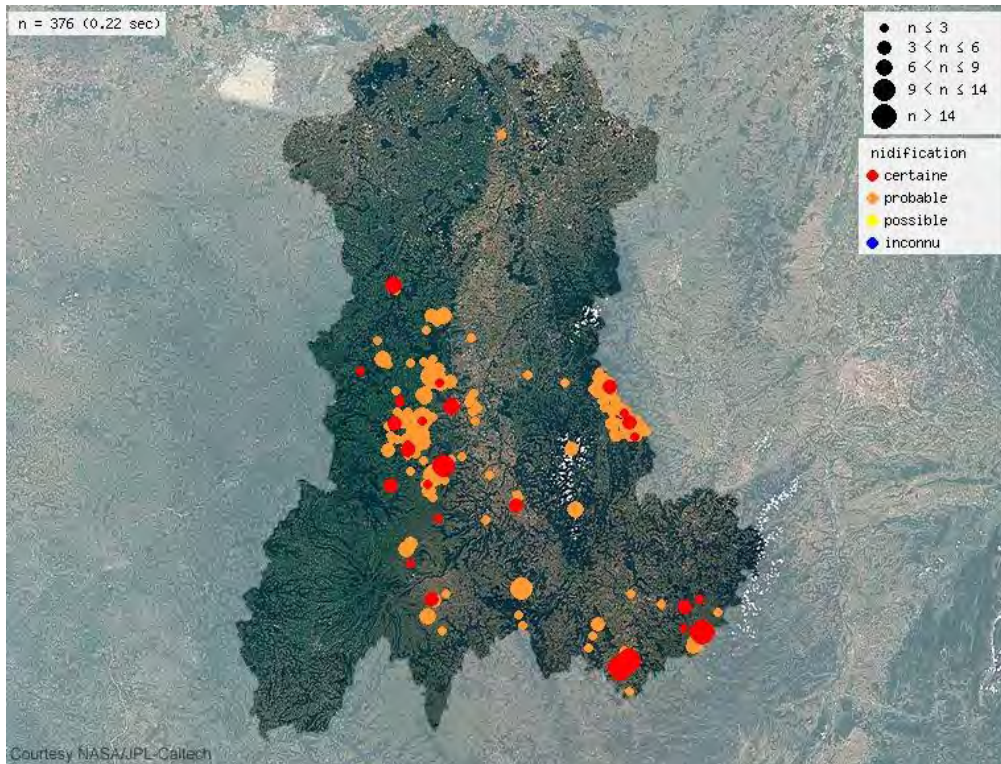


## Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

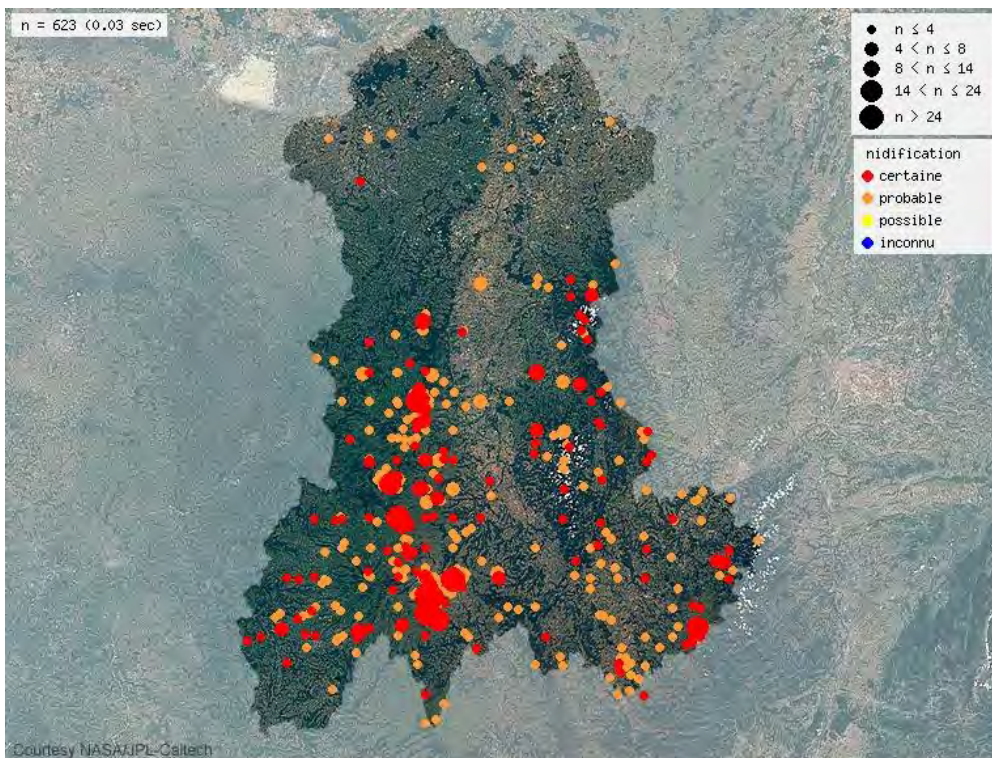
C'est le passereau typique des prairies de fauche humides à semi-humides et des tourbières. Le Tarier des prés est réparti sur l'ensemble de la partie montagnarde de la région. Il s'installe parfois à moins de 400 m d'altitude, jusqu'à 1 700 m dans les massifs du Sancy et du Cantal. Globalement l'arrivée de l'ensilage à la fin des années 1970 porte un coup fatal à l'espèce. D'abord par l'utilisation d'intrants de synthèses, puis par la coupe de l'herbe au ras du sol en pleine saison des nids. Cet oiseau est en fort déclin dans toute la France, de l'ordre de 80% d'après le programme STOC ; comme au niveau de l'Union Européenne. L'enjeu est maintenir une agriculture qui puisse prendre en compte la faune (et la flore) associée.



## Le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)



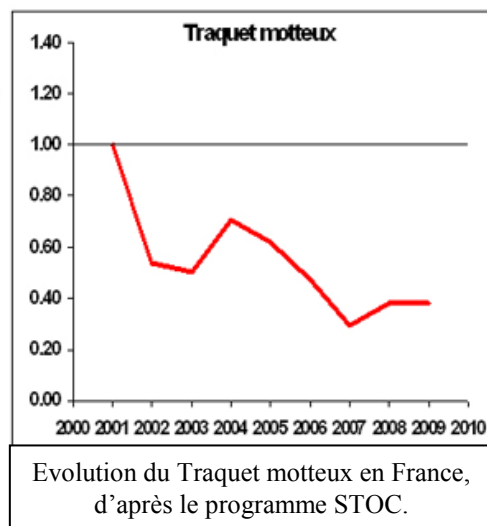
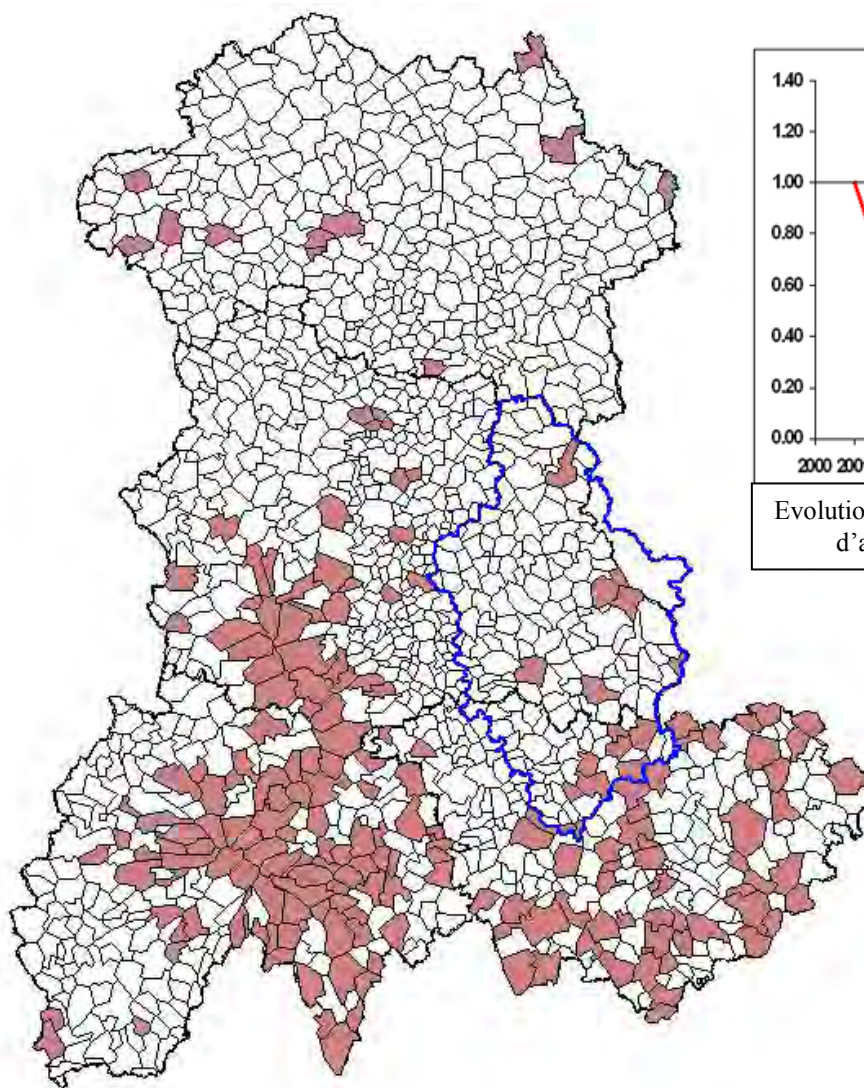
Cartographies des données de nidification « certaines » et « probables » pour les périodes 1980/1999 (ci-dessus) et 2000/2010 (ci-dessous)



## Le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*)

---

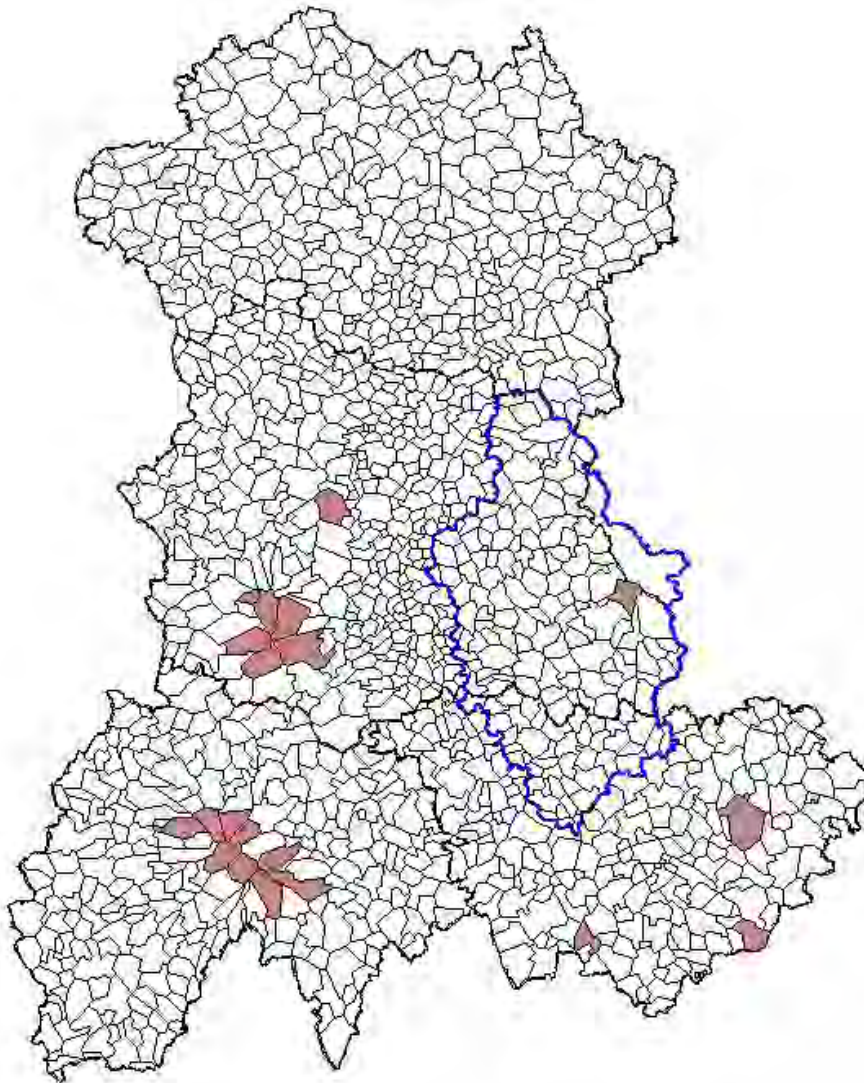
Ce traquet est connu pour occuper les steppes rases, pierreuses. Dans notre région, il niche sur les sommets montagneux et pentes garnies de rochers ; dans les zones cultivées des plateaux d'altitude à la condition d'une forte présence de murets et tas de pierres. Dans les années 60 et 70, une petite population toute à fait originale s'était développée dans le val d'Allier Bourbonnais : les couples nichaient dans les enrochements mis en place pour bloquer l'érosion de la rivière. Cette population a disparu. Dans le parc, le Traquet motteux est limité à 2 zones : les Hautes Chaumes où il est peu abondant par manque de secteurs rocheux sauf autour de Pierre-sur-Haute et le plateau de la Chaise-Dieu/Allègre, où il s'installe aux abords de villages.



## Le Monticole de roche (*Monticola saxatilis*)

---

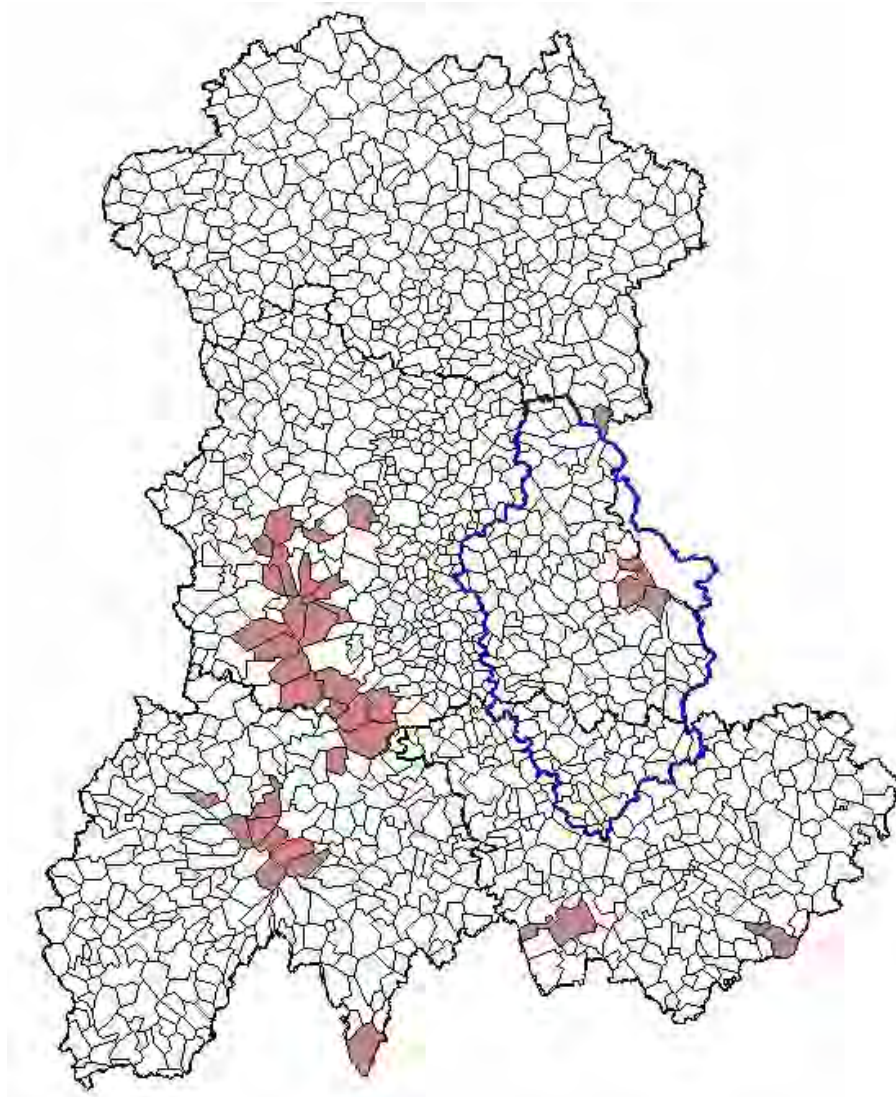
Ce bel oiseau est un des passereaux les plus rares d'Auvergne. Il est inféodé aux sommets rocheux de nos massifs : Sancy, Cantal et Mézenc. Le massif du Forez, au relief arrondi, n'héberge qu'un seul couple au niveau de Pierre-sur-Haute (coté auvergnat), couple qui n'est pas présent régulièrement. Sa survie dépend du maintien d'un pâturage extensif sur ce secteur, apte à bloquer la montée de la limite forestière et à maintenir une zone favorable de prairies/pelouses sommitales, parsemée de blocs rocheux.



## Le Merle à plastron (*Turdus torquatus*)

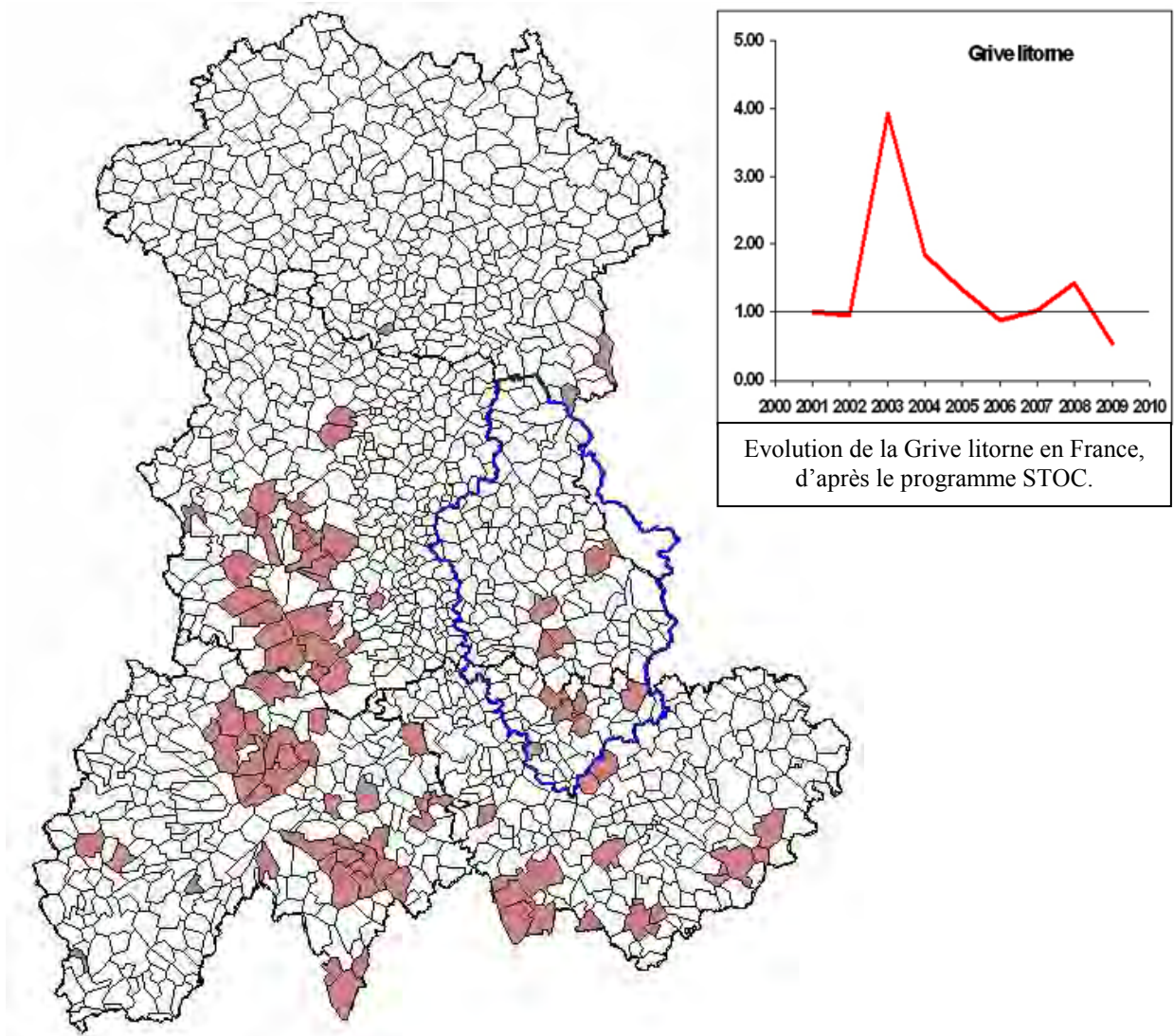
---

Le Merle à plastron est localisé aux lisières supérieures des forêts montagnardes. Il est connu dans presque tous les massifs atteignant/dépassant 1200 m. Il recherche des lisières aux structures complexes et irrégulières (essences et âges), nichant plutôt dans les résineux, mais appréciant la présence de sorbiers et alisiers, le tout à proximité d'estives pâturées où il cherche sa nourriture au sol. Dans le parc, sa présence n'a jamais été soupçonnée en haut-Livradois. Par contre, les lisières forestières supérieures du Forez constitue un de ses bastions régionaux. Son maintien dépend notamment de celui d'un pâturage sur les Hautes-Chaumes.



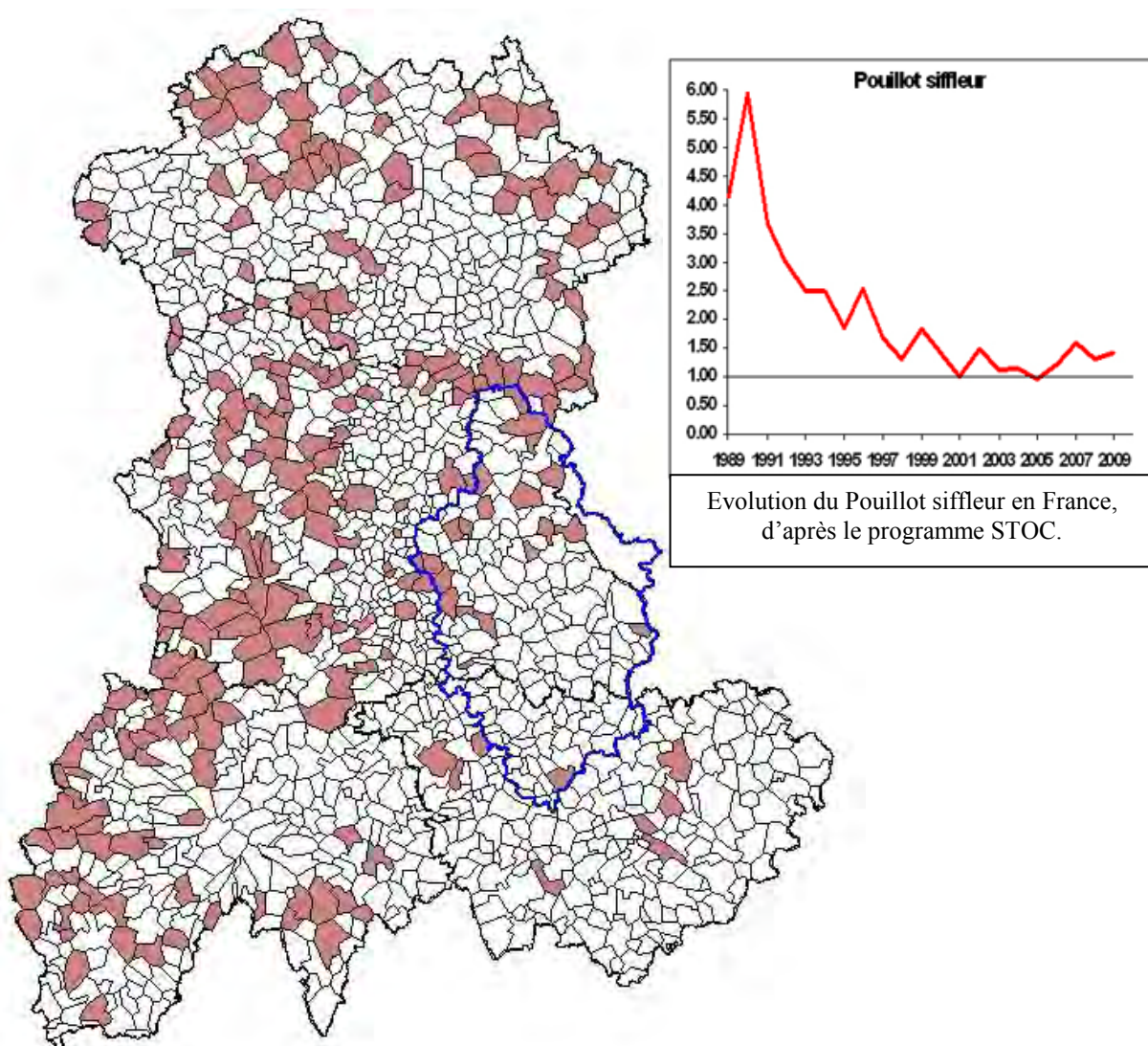
## La Grive litorne (*Turdus pilaris*)

Espèce orientale, la litorne s'est installée comme nicheuse en France à partir de 1950 en Franche-Comté. En Auvergne, cette grive a niché à partir de 1977 préférentiellement sur les hauts plateaux de la région (Mézenec, Cézalier, hautes Combrailles, Livradois...), presque toujours au-dessus de 800 m. Cet oiseau niche souvent en petite colonie et semble rechercher la proximité de l'homme, aux abords de fermes isolées, de hameaux. Après une phase d'expansion, la litorne semble aujourd'hui en déclin en Auvergne. L'espèce mériterait un suivi afin de cerner sa situation.



## Le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)

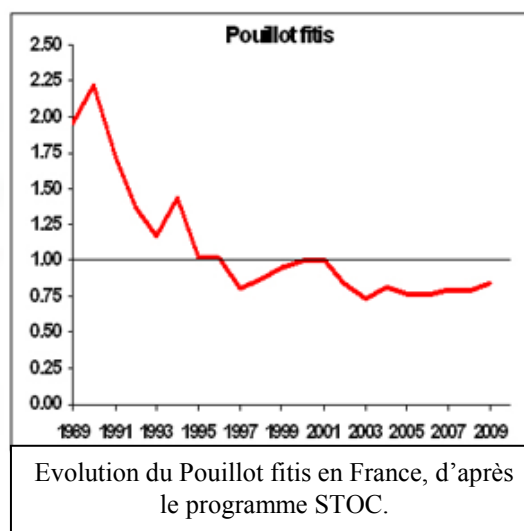
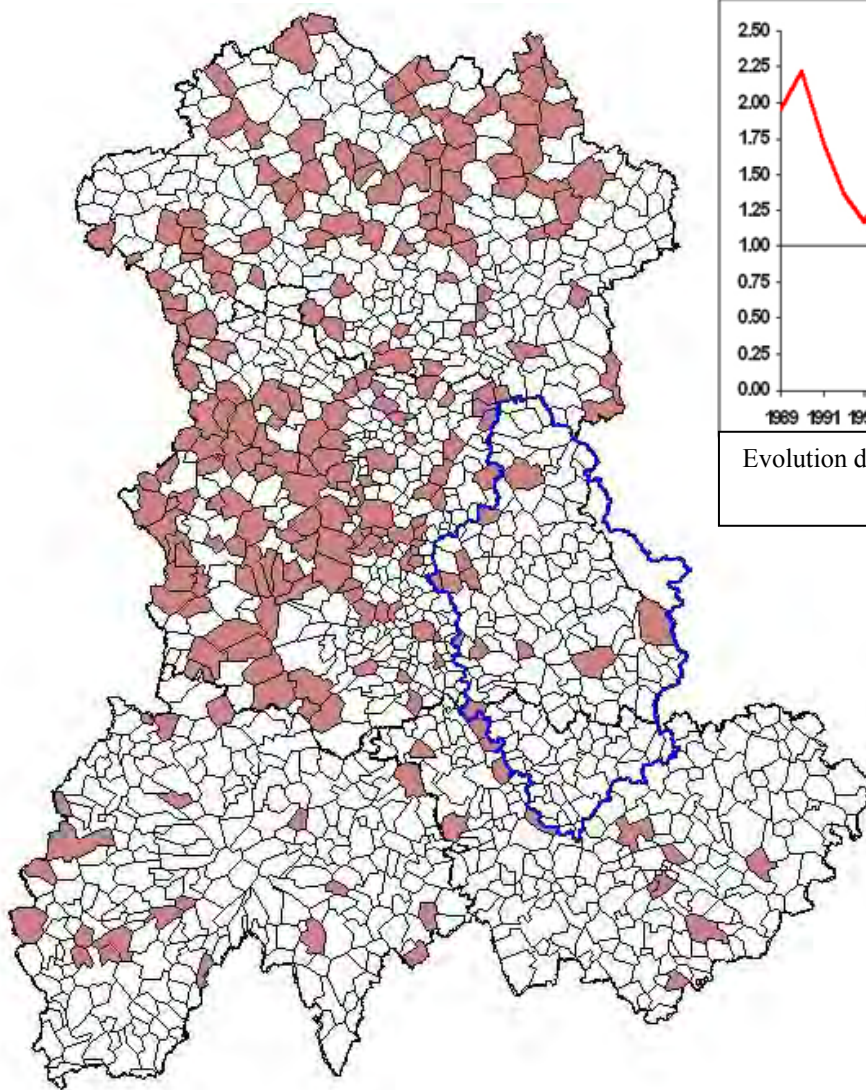
Ce passereau forestier est lié aux boisements de feuillus (chênes et hêtre), notamment les futaies et il devient rare en allant vers le sud. Sa population est très restreinte en Haute-Loire et dans le Cantal. C'est un insectivore. La nourriture est essentiellement recherchée dans les frondaisons (araignées, chenilles, diptères,...). Son nid est bâti au sol. Cette espèce est en déclin d'après les programmes de suivis français (STOC) et européen. Toutefois, en France, sa situation semble stabilisée. Le Pouillot siffleur est bien présent sur le parc, mais localisé. Sa population n'est pas estimée et son avenir dépend du maintien de forêts, et notamment de parcelles de feuillus, ce qui, dans le contexte sylvicole actuel, reste difficile.





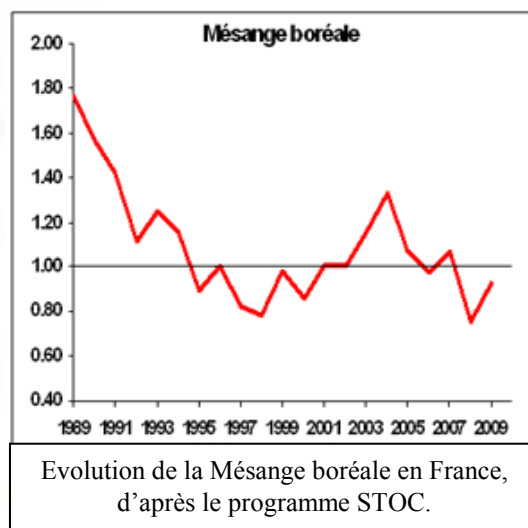
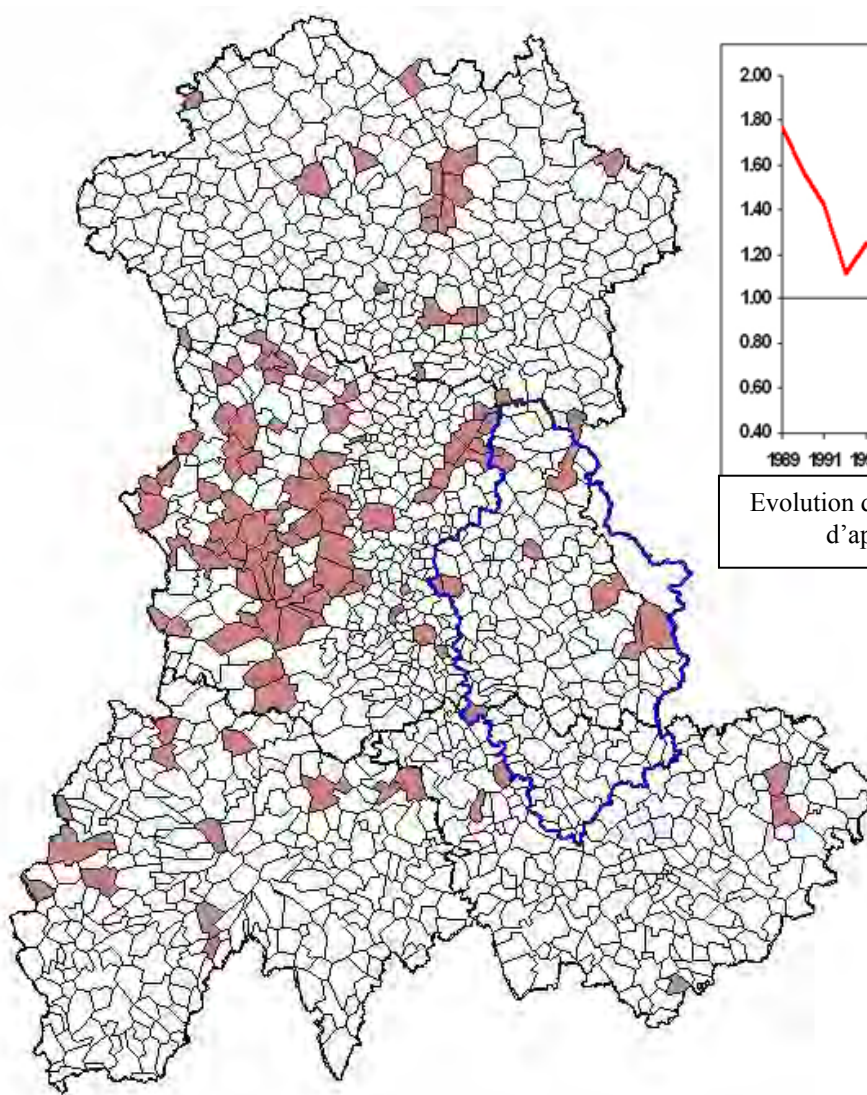
## Le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

L'Auvergne est en partie sa limite sud de répartition en Europe. L'espèce niche surtout dans l'Allier et dans une moindre mesure, dans le Puy-de-Dôme. Il n'est pas connu avec certitude plus au sud. Dans ce dernier département, l'atlas montre une fréquence plus forte des contacts avec cet oiseau à l'ouest qu'à l'est. Cela correspond à une réalité, même si il y a globalement moins d'observations dans cette partie du département. Dans le parc, en montagne, il fréquente aussi bien quelques tourbières cernées de saules et de bouleaux, que des accrus jeunes le long de ruisseaux, mais aussi de jeunes ripisylves de la basse vallée de la Dore. Cet oiseau connaît un fort déclin en Europe et en France.



## La Mésange boréale (*Poecile montanus*)

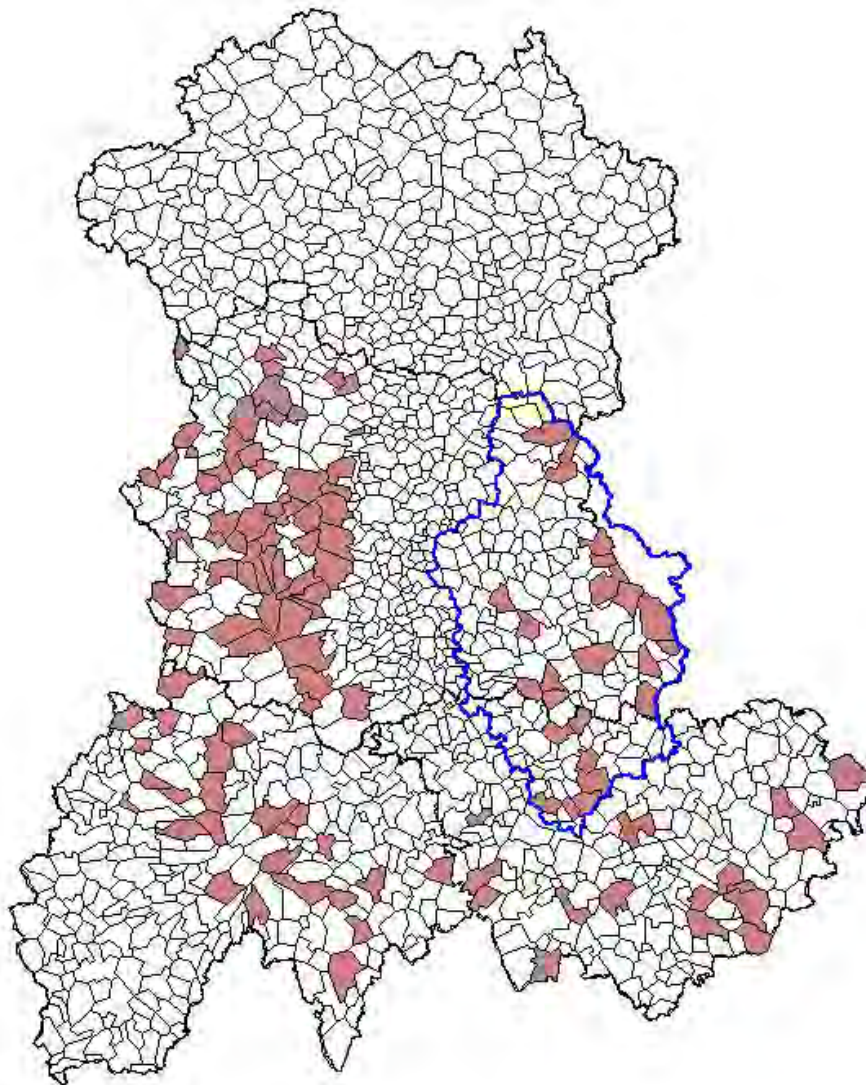
La répartition de la Mésange boréale (sous-espèce *salicarius* « des saules ») dans notre région est assez particulière. Elle est liée d'abord à sa limite sud-ouest de répartition globale : elle est très rare ou absente au sud d'une ligne qui joint la Bourboule à Viverols (63). De plus, cette mésange occupe des milieux très différents dans la région : les forêts de montagne d'une part et les ripisylves, d'autre part. Sur le territoire de ce parc, sa répartition n'est pas bien cernée. Toutefois, une population importante niche dans la ripisylve de la Dore, depuis le confluent jusqu'à Arlanc. Elle se trouve aussi jusqu'aux lisières forestières supérieures.



## Le Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*)

---

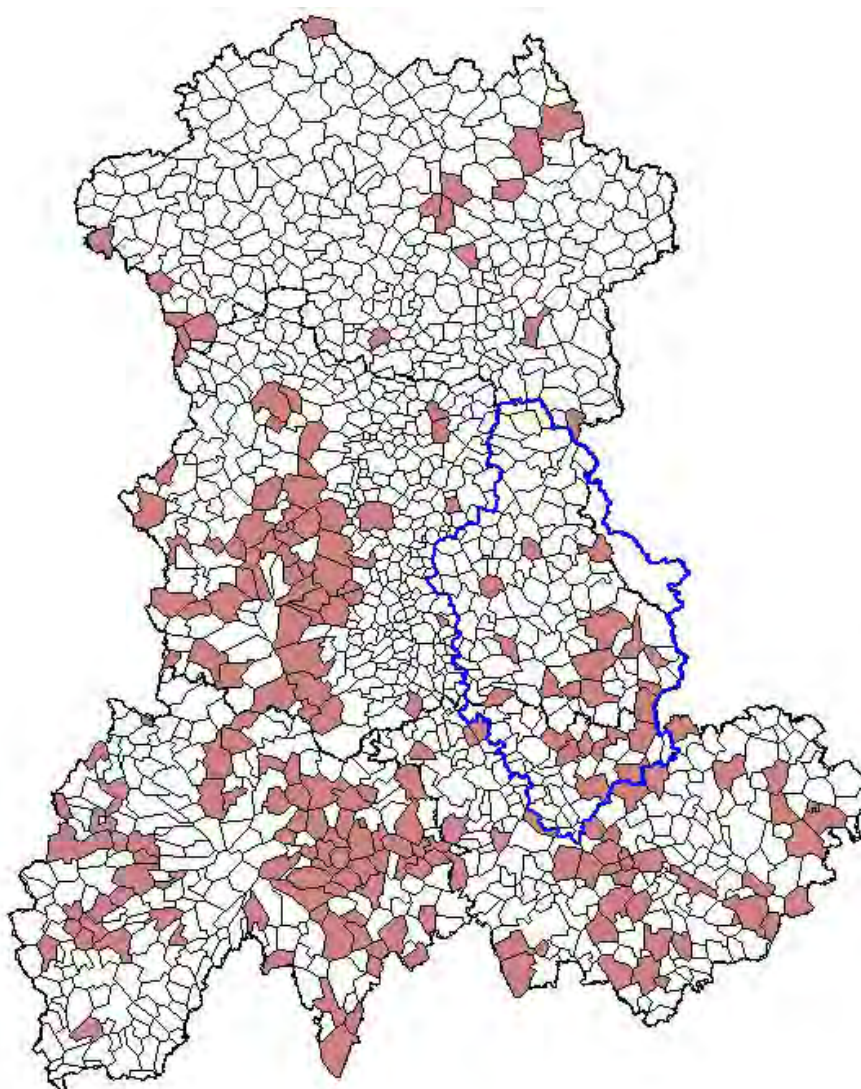
En Auvergne, le Grimpereau des bois est localisé aux massifs forestiers d'altitude, presque toujours au-delà de 700 m. Il s'agit d'un insectivore sédentaire qui recherche sa nourriture le long des troncs d'arbres, sous les lichens, mousses et écorces décollées. Son nid est installé sous des écorces ou dans des anfractuosités des troncs, à des hauteurs très variables. Les vastes massifs boisés du parc régional héberge la plus importante population régionale.



## La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)

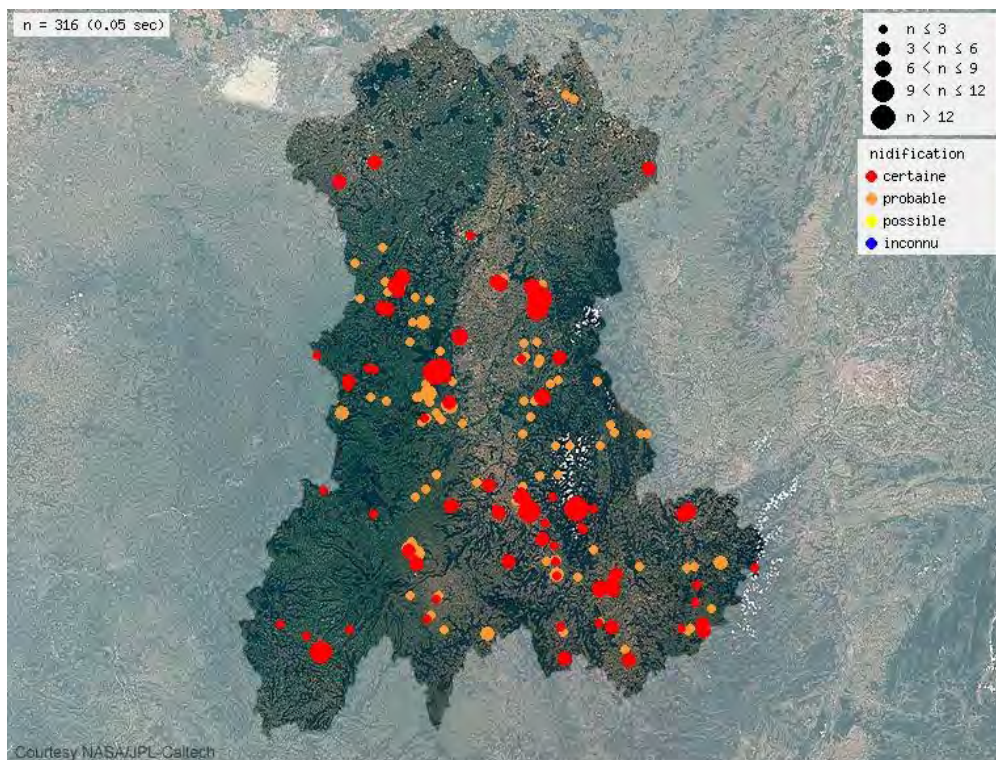
---

En quelques années, la population auvergnate de Pie-grièches grises est devenue, de loin, la première en France. Le déclin de cette espèce s'est accéléré récemment, y compris dans la région, où elle a maintenant disparu des plaines et de certains plateaux montagnards. C'est l'oiseau des grands systèmes prairiaux ouverts de moyenne montagne. Jusqu'au début des années 90, elle nichait encore dans le bocage, les prés de la basse vallée de la Dore, dans les Varennes, le val d'Allier Brivadois, par exemple. La Pie-grièche grise ne semble pas supporter toute intensification des pratiques agricoles, notamment l'apport d'amendements de synthèses. Il y a un enjeu fort pour ce territoire à maintenir les dernières populations viables, comme celle du bassin d'Ambert et de certaines zones de moyenne montagne.

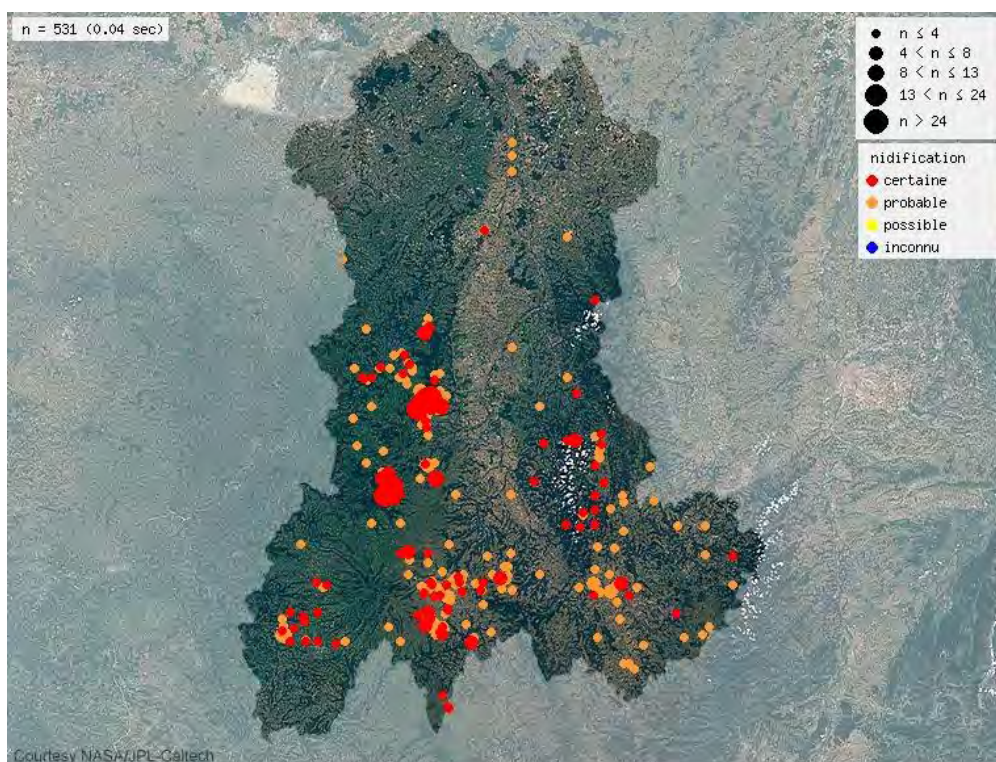


## La Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)

La population actuelle de l'Auvergne, estimée à 300-800 couples en 2009, a décliné d'environ 65% depuis l'enquête nationale de 1993/94 et représente aujourd'hui 60 à 77% de la population française dans la dernière estimation du plan d'action national en cours de rédaction (Lefranc, 2009).



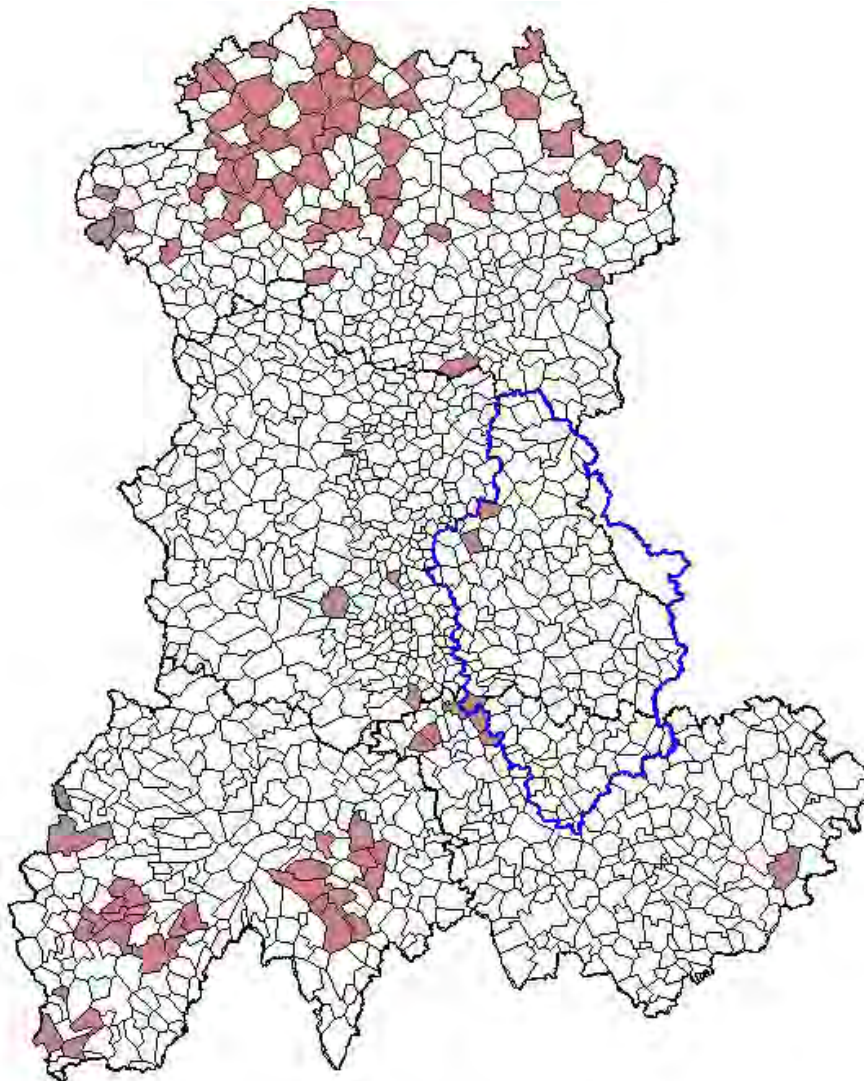
Les données de nidifications « certaines » et « probables » enregistrées entre 1980 et 1999 (ci-dessus) et en 2000 et 2010 (ci-dessous) montrent bien la régression de l'aire de répartition, alors que le nombre d'informations augmente.



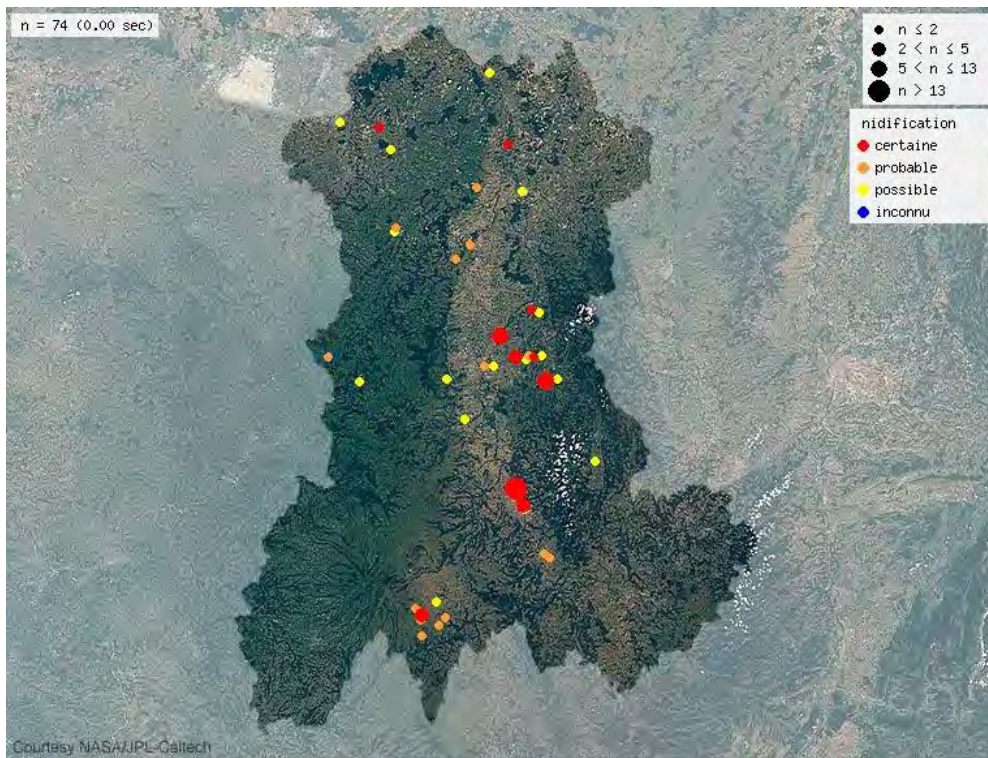
## La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)

---

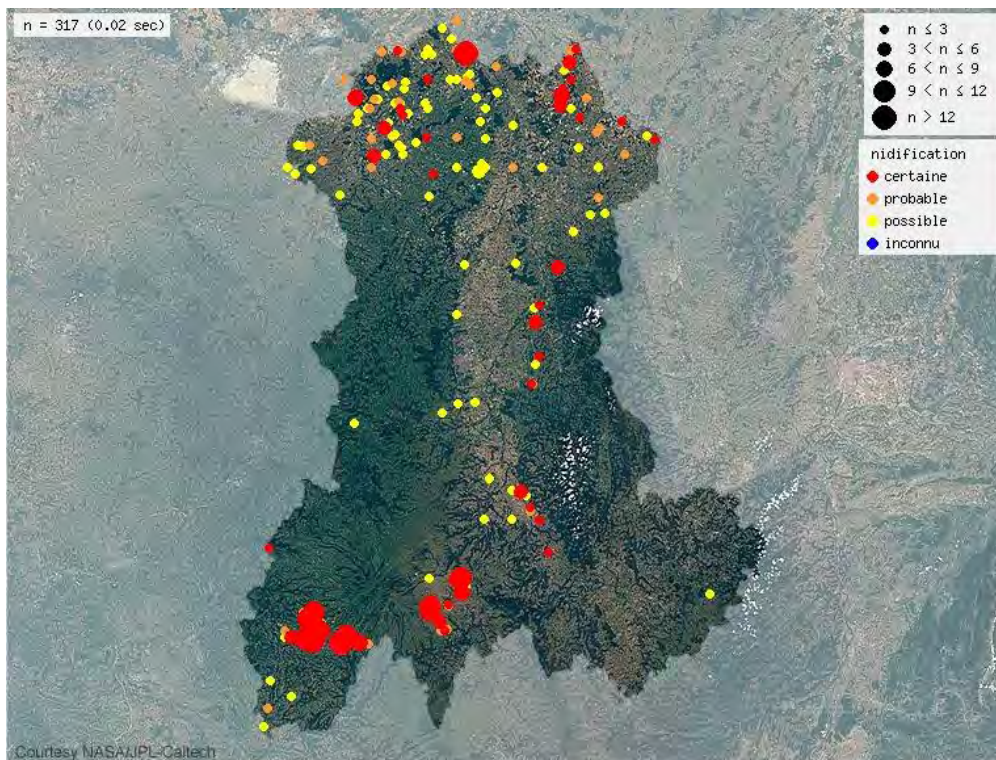
En Auvergne, cet oiseau a fortement décliné à compter du milieu des années 80. Curieusement, le département du Puy-de-Dôme a toujours eu la population la plus faible par rapport aux 3 autres. Actuellement la présence de cet oiseau est réduite à quelques couples. La littérature récente donne 1 à 5 couples pour le Puy-de-Dôme, 3 à 15 pour la Haute-Loire. Notons que cet oiseau est discret et passe facilement inaperçu. Dans le premier département, le parc (Egliseneuve-près-Billom, Bort-l'Etang...) ou sa proximité immédiate (Charnat - 63) ont hébergé ces dernières années une majorité des rares données récoltées. La partie du parc en Haute-Loire n'apporte aucune donnée récente, mais le manque d'observateurs ne permet pas de conclure.



## La Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)



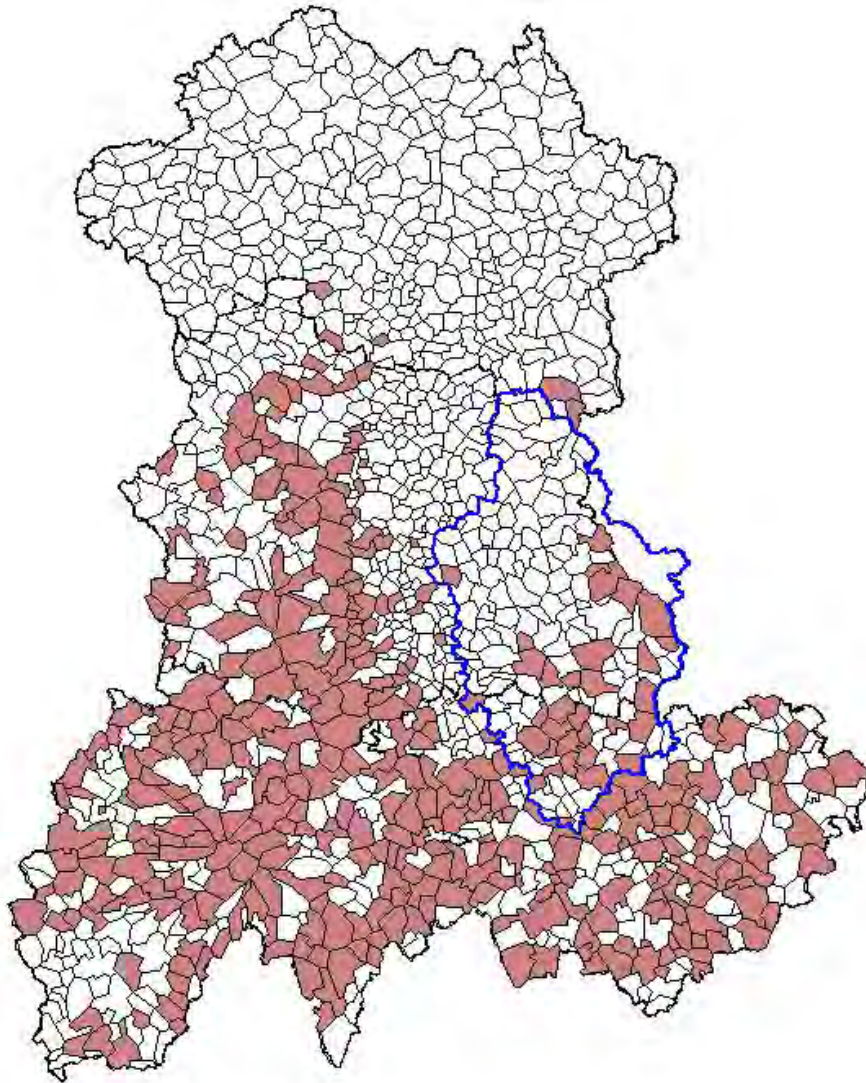
La comparaison des cartes cumulant tous les indices de nidification entre 1980 et 1999 (ci-dessus), puis entre 2000 et 2010 (ci-dessous) montre la situation relictuelle de cette espèce dans le Puy-de-Dôme (où elle est présente surtout dans le PNRLF) ainsi qu'une amélioration de la connaissance dans l'Allier et le Cantal.



## Le Grand Corbeau (*Corvus corax*)

---

Le Grand Corbeau est aujourd'hui bien présent sur la quasi-totalité des départements de la Haute-Loire et du Cantal. Le Puy-de-Dôme l'accueille uniquement dans sa partie montagneuse/collinéenne et cet oiseau est très rare au niveau du Bourbonnais. Voici 40 ans, il était très rare dans la région. Seuls quelques couples nichaient dans quelques grandes falaises du Cantal et de Haute-Loire. Protégé, il a reconquis les territoires qu'il avait perdus. Il s'est même affranchi des sites rocheux pour nicher dans des ruines, des pylônes et des arbres. Ce dernier point a été vérifié depuis un peu plus de 15 ans dans le Livradois, notamment. La population du parc est de ce fait difficile à cerner, mais dépasse sans doute maintenant les 30 couples.

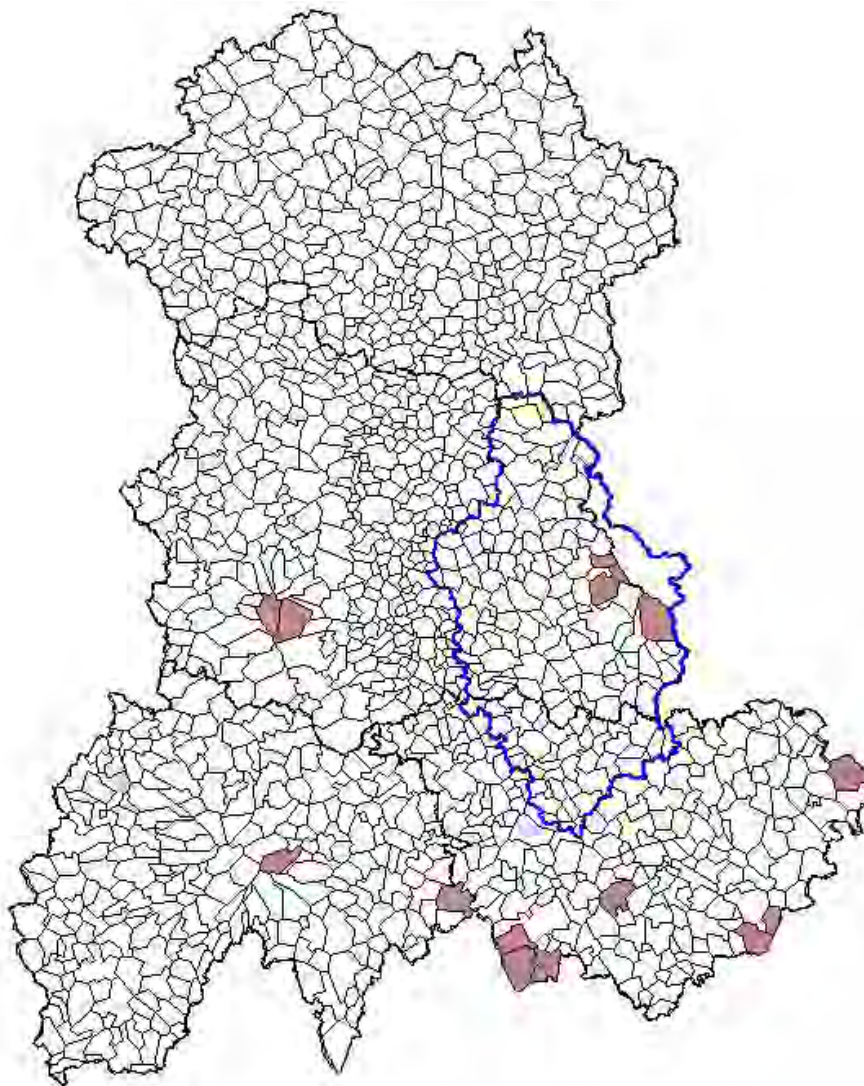




## Le Venturon montagnard (*Serinus citrinella*)

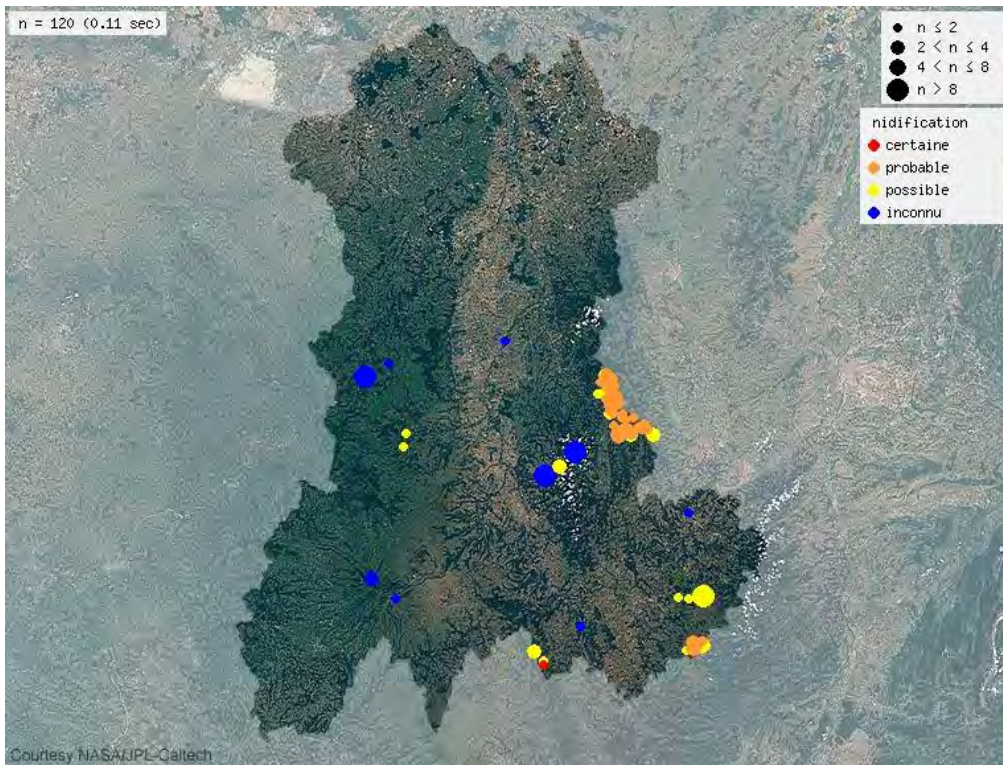
---

Ce fringille spécifique des franges forestières supérieures est un élément caractéristique du massif du Forez. En effet, dans ces quarante dernières années d'ornithologie régionale, c'est, avec le Mont Mézenc, un des 2 seuls massifs qui recueille la très grosse majorité des observations. Celles-ci attestent une présence régulière dans le Forez. Il habite les lisières, les clairières, les tourbières boisées, les pinèdes claires entre 900 et 1600m. Le venturon a aussi été observé sur le Haut Livradois dans les années 80, sans suites. Sa population est mal connue, n'est pas suivie, mais il semblerait qu'un déclin soit amorcé.

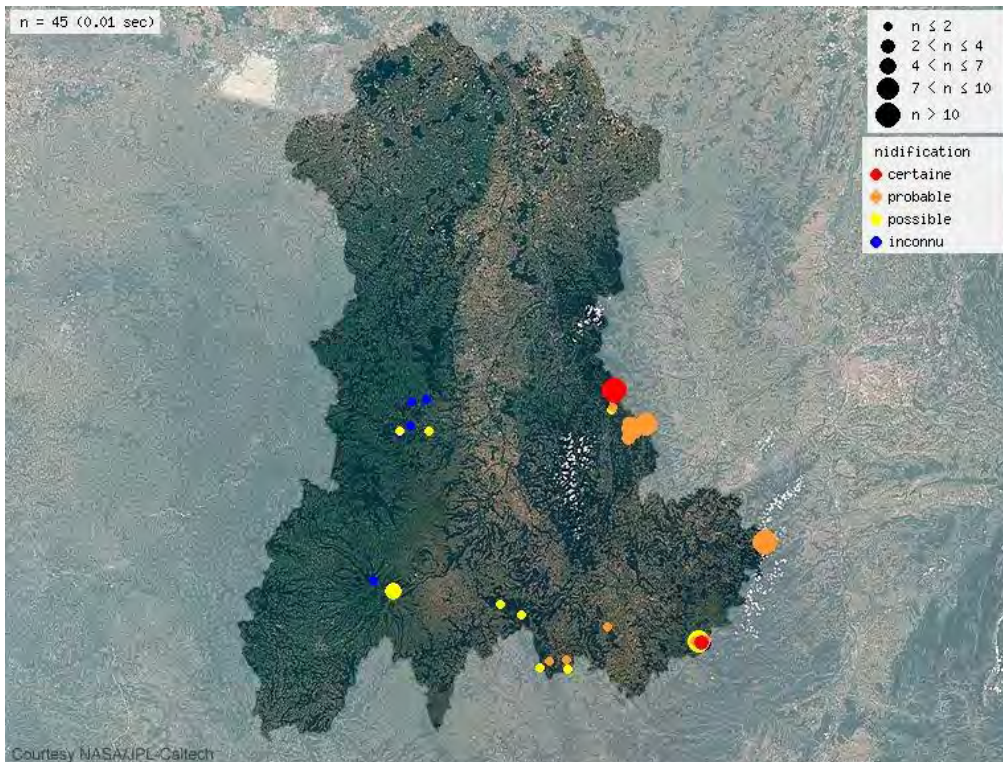


## Le Venturon montagnard (*Serinus citrinella*)

---



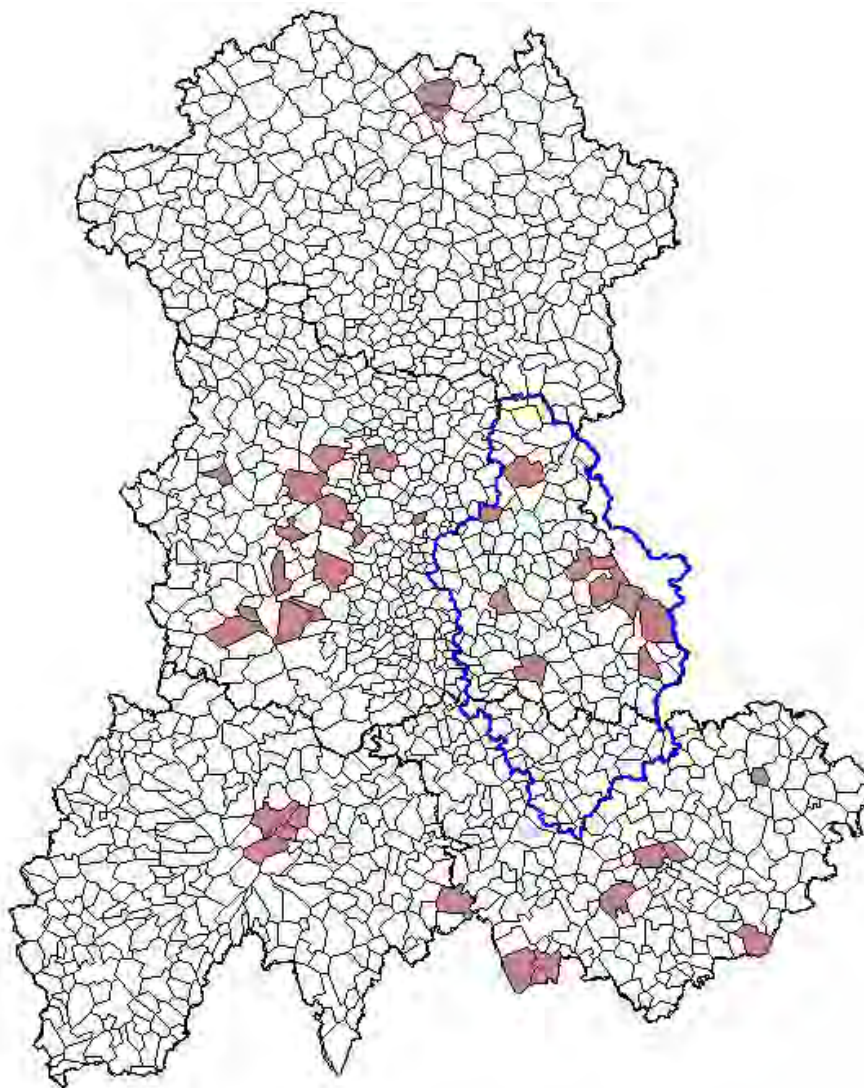
Ces 2 cartes montrent toutes les données de venturon collectées : ci-dessus entre 1980 et 1999 et ci-dessous entre 2000 et 2010



## Le Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*)

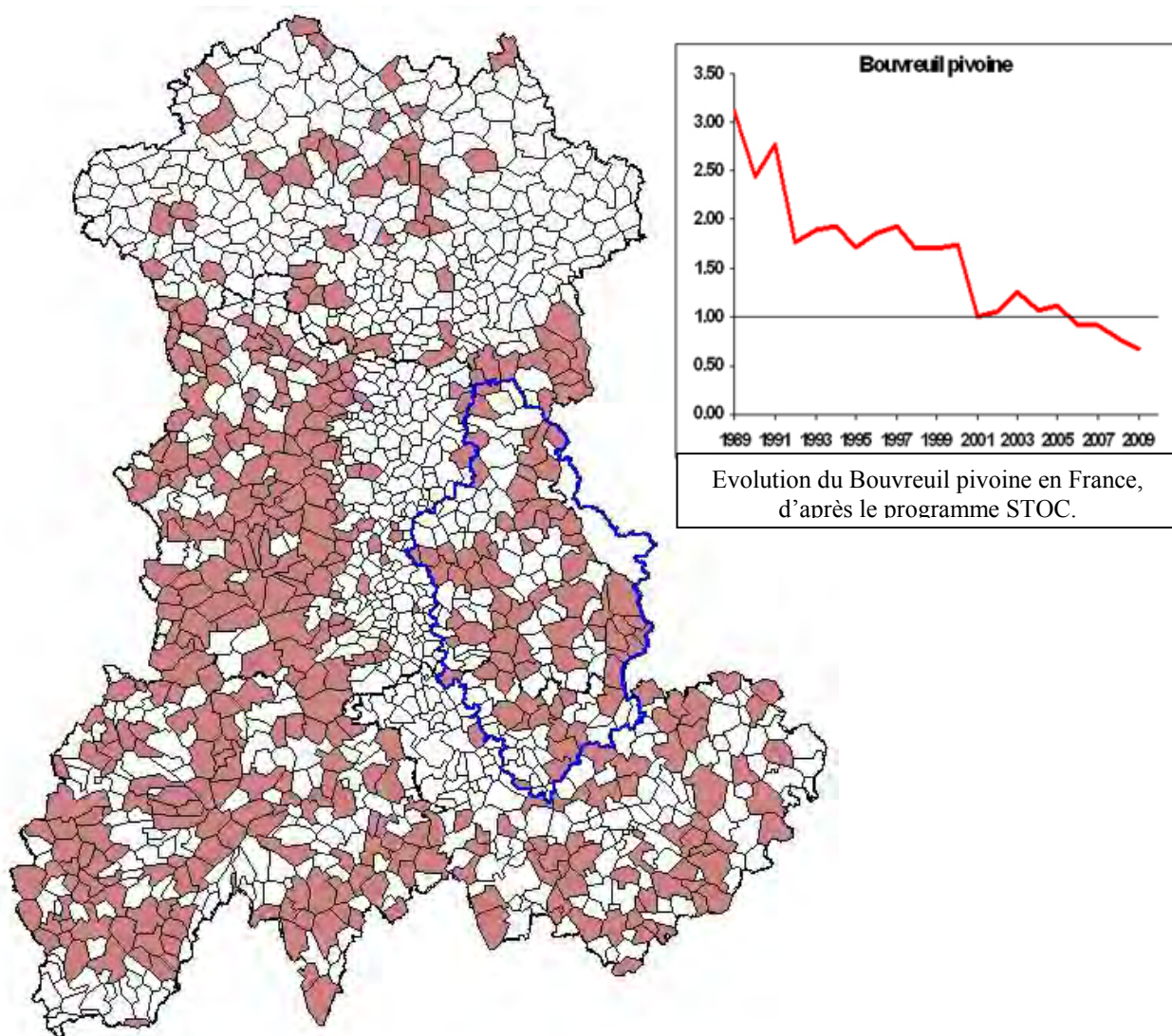
---

Alors que le Tarin des aulnes est un visiteur d'hiver commun, l'Auvergne héberge une petite population nicheuse mal connue. Des chanteurs cantonnés sont observés en période et milieux favorables dans des forêts d'altitude de la plupart des massifs. Dans le haut Livradois et le Forez, il est cantonné dans des zones comprises entre 800 et 1 400 m et boisées en majorité d'épicéas et de sapins. Ces oiseaux sont ici sur les marges méridionales de leur répartition en Europe de l'ouest (avec les Pyrénées). Considérée comme quasi-menacée en France, c'est également une espèce indicatrice des futures évolutions climatiques.



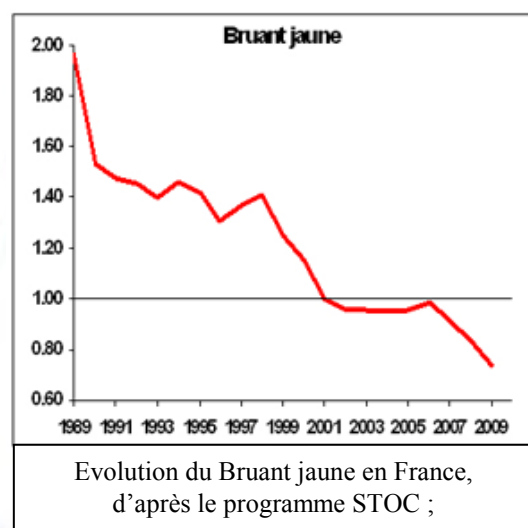
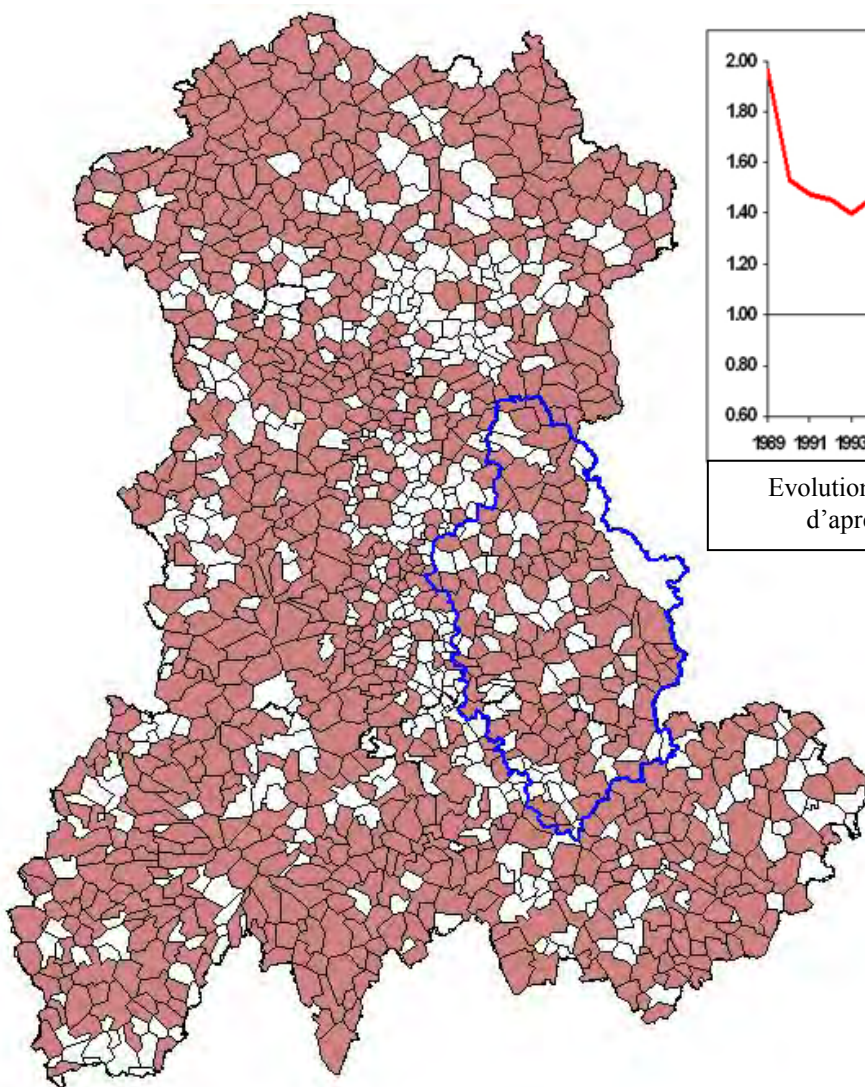
## Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)

Ce passereau est principalement un forestier. Ses biotopes optimaux sont les boisements frais des étages montagnard et collinéen : forêts résineuses, forêts mixtes, saulaies. En Auvergne, il est rare ou absent des secteurs planitiaires, vallons et coteaux chauds riverains des limagnes. Le territoire du parc, dans sa plus grande partie, convient bien à cet oiseau et il possède une population importante. Or le bouvreuil vient de connaître un fort déclin durant les 25 dernières années, de l'ordre de 70%, qui semble stabilisé actuellement. C'est donc un enjeu pour le parc que de sauvegarder cette belle espèce.



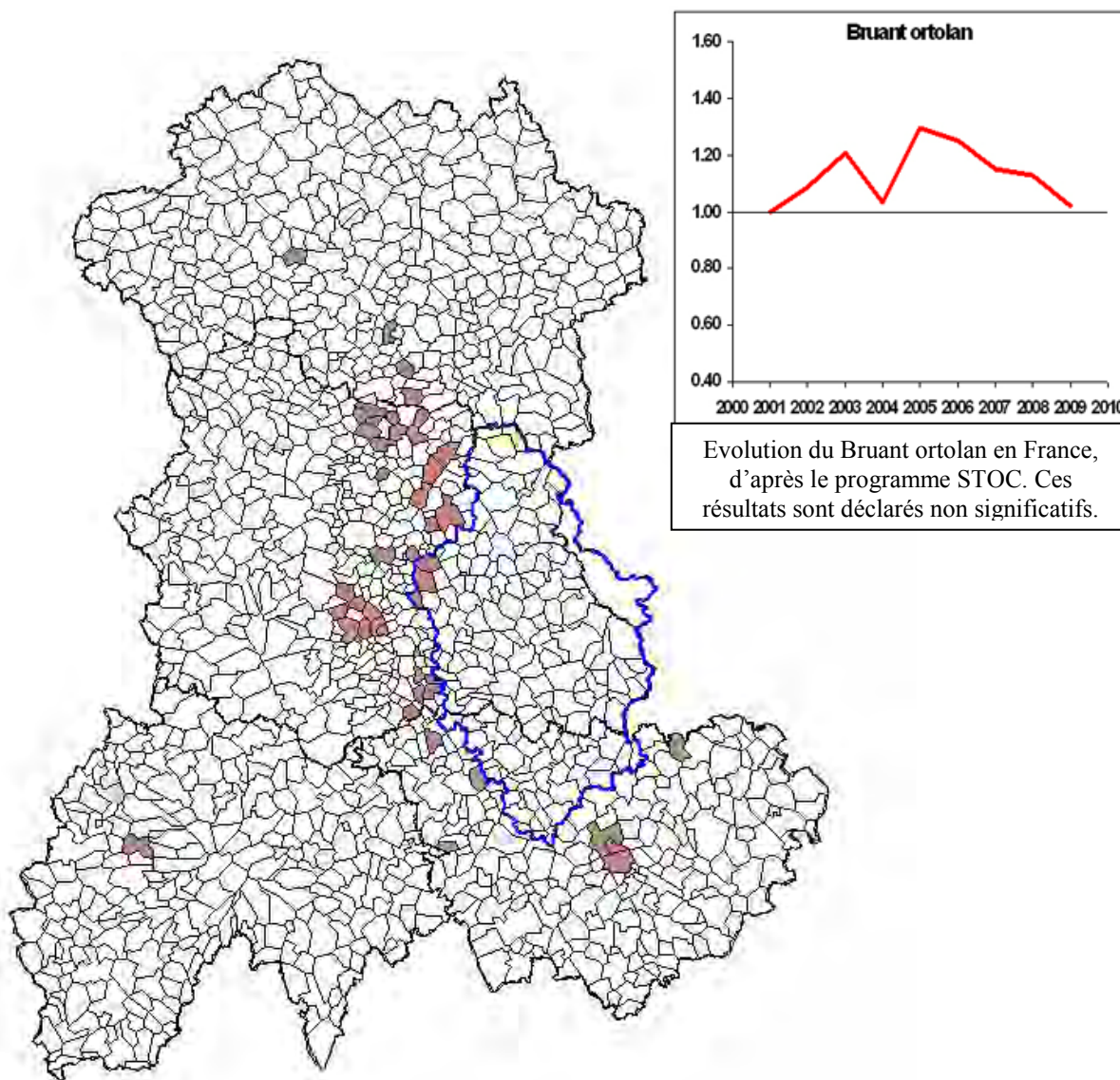
## Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

Ce passereau était jusqu'il y a 15 ans l'oiseau de la « campagne » par excellence. Il faisait partie intégrante des paysages agricoles plus que beaucoup d'autres espèces. Commun naguère, on a pu constater que sa population décline rapidement en raison de l'évolution des pratiques agricoles. Environ 70% de sa population a disparu de France depuis les années 80. Cette évolution de l'agriculture ne touche pas que les plaines, les zones céréalières, mais aussi les zones de production laitière en montagne. Ainsi les régions herbagères de moyenne montagne, qui avaient été peu remaniées jusqu'aux années 80/90, sont déjà presque totalement transformées.



## Le Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)

En Auvergne, le Bruant ortolan est un oiseau localisé presque exclusivement aux plaines céréalières, les coteaux et plateaux adjacents, dans la zone de microclimat bénéficiant de l'effet de foehn, à l'est des reliefs entre Gannat-03 et Brioude-43. Il recherche la disponibilité, sur des parcelles étroites, d'arbres hauts servant de perchoirs et de zones d'alimentation à végétation basse (surfaces herbeuses) voire absente (le sol nu est toujours présent), où l'oiseau peut facilement progresser à terre. Dans le parc, l'ortolan est nicheur sur les marges occidentales dans les secteurs de Billom, de Bansat (63). Espèce avant tout liée à des milieux agricoles nettement anthropisés, le Bruant ortolan est de ce fait totalement dépendant des modes cultureaux, et notamment du maintien des secteurs de polyculture. La dynamique de régression dont souffre l'espèce en Europe de l'ouest, conjuguée aux effets du réchauffement, milite pour une surveillance, même dans cette configuration marginale.



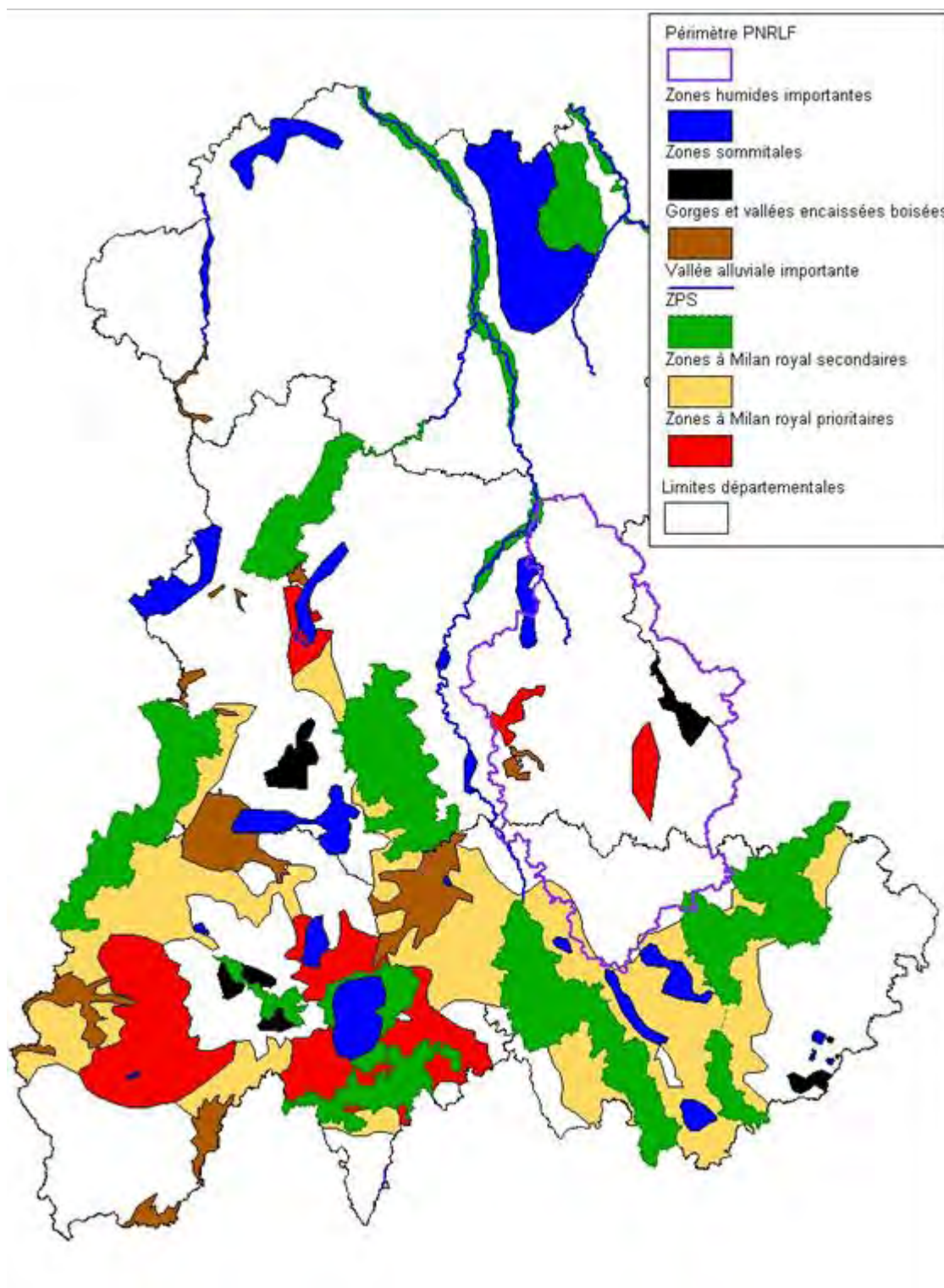


Figure n°5 : carte des zones à enjeux avifaunistiques en Auvergne

Cette carte montre que ce PNR est globalement délaissé, aucune ZPS par exemple. Il est vrai qu'aucun ensemble naturel n'accueille de populations significatives d'oiseaux patrimoniaux, comparé à d'autres entités naturelles d'Auvergne. Malgré tout, ce parc héberge parfois d'importantes populations, mais souvent dispersées sur son vaste territoire.

# **SPECIFICITES ET RESPONSABILITES DU PNR LIVRADOIS FOREZ**



## LES SPECIFICITES DE CE TERRITOIRE

Ce parc régional est globalement couvert par une nature qui peut être qualifiée « d'ordinaire », majoritairement forestière et montagnarde, où quelques ensembles se distinguent de suite.

Les différentes cartes présentées témoignent, par exemple, que les parties hautes du massif du Forez, dépassant 1200 m, constituent, d'assez loin, la zone naturelle la plus originale au sein de ce territoire. Pour l'avifaune, les Hautes Chaumes accueillent en effet tout un cortège d'oiseaux montagnards, dont la répartition locale, mais aussi régionale est forcément limitée : les Pipits farlouse et spioncelle, le Traquet motteux, le Monticole de roche, le Merle à plastron, le Venturon montagnard, le Tarin des aulnes, les visites de Vautours fauves (de plus en plus fréquentes), le Busard St-Martin, le Grimpereau des bois, la Bécasse des bois, le Pic noir, le Bouvreuil pivoine,...., sans oublier la mythique Gelinotte ! Les 5 oiseaux qui la précèdent ne sont pas réellement spécifiques à cette zone (aucun d'ailleurs, sauf la Gelinotte), mais ils y trouvent une part importante de leurs effectifs dans la région.

De suite, il faut évoquer les vastes sapinières du massif du Forez, prolongé par les Bois Noirs. Il y a aussi celles du Haut Livradois, du Pays de la Chaise-Dieu. Ces vastes forêts constituent une spécificité de ce parc, tant elles occupent d'espaces et caractérisent ses paysages. Elles hébergent en nombre l'Autour des palombes, la Bondrée apivore, la Bécasse des bois, le Grimpereau des bois, le Pic noir, le Bouvreuil pivoine, le Pigeon colombin, la Chouette de Tengmalm, le grand Corbeau, plus quelques Tarins des aulnes.

Pourraient venir ensuite toutes ces petites régions agricoles, majoritairement herbagères et bocagères, qui témoignent, au travers des paysages, de la dimension humaine ancienne, de l'occupation de la moyenne montagne. Cependant la persistance marquée de pratiques extensives, ont permis de conserver jusqu'à ces dernières années, de belles populations de Chouette chevêche, d'Alouette lulu, de Pigeon colombin, de Huppe fasciée, de Torcol fourmilier, de Tarier des prés, de Pie-grièche grise, de Bruant jaune, ..., plus quelques Vanneaux huppés, Courlis cendrés, Milans royaux, Bruants ortolans et Pies-grièches à tête rousse. Au sein de ces espaces se distinguent des secteurs comme les Varennes, les bassins d'Ambert et de Sauxillanges, le cours inférieur de la Dore. C'est là encore une spécificité forte du parc, qu'il est plus difficile de mettre en évidence, ou à valoriser. Mais par exemple, le parc abrite aujourd'hui une des plus belles populations françaises de chevêches ! Mais cette agriculture s'intensifie rapidement, entraînant cette avifaune remarquable dans un déclin tout aussi rapide.

Par ailleurs, le cours inférieur de la Dore, à partir de Courpière, offre un ensemble alluvial spécifique. D'abord parce que la Dore est l'épine dorsale de ce territoire. Ensuite, elle présente dans cette partie de son cours, un fonctionnement unique : la Dore méandre ! De façon moins marquée que l'Allier, mais le cours se déplace au fil du temps. Ce fonctionnement génère l'apparition d'habitats très différents sur ses berges, d'où une biodiversité forte. Ainsi, au sein du parc, la basse Dore apporte-t-elle une avifaune originale composée de la présence de quelques Hirondelles de rivage, d'Édicnèmes criards, de Bergeronnettes printanières, de Petits gravelots et Chevaliers guignettes, de quelques Vanneaux huppés, de Mésanges boréales, de Torcols fourmiliers, de Loriots et de Milans noirs et, ces dernières années, de la présence devenant presque régulière d'un couple de Sterne pierregarin, qui souvent échoue dans sa reproduction.

Nommé d'après les deux principaux massifs montagneux, ce parc se distingue encore par l'abondance de vallées et vallons encaissés, présentant quelques rochers. Jamais de gorges impressionnantes, avec des falaises vertigineuses ; cependant ces milieux impriment à la flore, comme à la faune, une note d'originalité en hébergeant par exemple le Grand-Duc d'Europe,

l'Hirondelle de rochers, le Cincle plongeur, le Grand Corbeau, le Pigeon colombien et le rare Faucon pèlerin.

## **LES RESPONSABILITES DU PNR POUR L'AVIFAUNE**

Au regard des originalités physiques, climatiques et humaines de ce territoire, au regard des 235 espèces d'oiseaux observées, des 132 qui nichent, dont 62 sont patrimoniales, ce parc a une responsabilité de niveau régional, et parfois de niveau national, dans la sauvegarde d'espèces.

Une liste de 39 espèces dites à enjeux a été déterminée, parmi lesquels 11 sont emblématiques de ce territoire.

Ces 11 oiseaux : la Gelinotte des bois, le Milan royal, la Bécasse des bois, le Pigeon colombin, la Chouette chevêche, la Chouette de Tengmalm, le Cincle plongeur, le Tarier des prés, le Merle à plastron, la Pie-grièche grise et le Venturon montagnard, témoignent, représentent ce parc et ses principaux grands milieux naturels.

Veiller, préserver, restaurer ces espèces bénéficiera à tout un cortège faunistique, bien plus large que ces 39 oiseaux.

On peut lister une série d'actions pour lesquelles le parc devrait à tout le moins apporter son aide, voire les mettre en œuvre :

\*Conserver des agriculteurs, seuls garant du maintien de vastes espaces ouverts, comme les Hautes Chaumes, par exemple.

\*Favoriser, impulser une forte évolution de l'agriculture vers le « durable », le « bio », au moins des pratiques nettement plus respectueuses des sols, de l'eau, des hommes.

Par exemple, l'agriculture de moyenne montagne connaît, depuis plus de 10 ans maintenant, une évolution rapide qui est néfaste à de nombreuses espèces, naguère largement distribuées et qui avaient trouvé comme zones refuges ces surfaces d'altitude moyenne, après avoir disparu de la plaine. Citons la Pie-grièche grise, le Milan royal, le Tarier des prés. D'autres oiseaux plus spécialisés, souvent répartis à des altitudes plus élevées, comme le Traquet motteux, le Pipit farlouse, sont en train de suivre la même évolution à quelques années d'intervalle. D'une façon générale, les zones d'élevage, en raison de la spécialisation accrue et des règles de la politique agricole qui obligent les exploitations à une intensification toujours accrue, ont adopté dans les dix dernières années des méthodes qui ont valu à certaines espèces une baisse catastrophique. Enrubannage, fertilisation, fauche précoce, intrants, le labourage des vieilles prairies pour mise en culture ou mise en place de prairies plus productives, remembrements, drainages,... et des espèces comme les alouettes, la Chouette chevêche, la Huppe fasciée, le Vanneau huppé, le Tarier des prés, diminuent ou sont maintenant menacées de façon nette. La diminution de la surface des zones humides, comme partout en région, se poursuit. Là aussi, l'agriculture, avec son cortège de recalibrages des chevelus et de drainages est en première ligne.

\*Protéger des sites remarquables : cette protection peut passer soit par des conventions, soit par des actes réglementaires (APB, RNR, ENS à l'initiative d'une commune).

\*Observer avec prudence l'évolution entre d'une part, le fort taux de boisement du parc R représentatif de la naturalité de ce territoire et réserve de biodiversité - et la demande en bois croissante, générée par l'émergence rapide du concept bois-énergie ; intervenir éventuellement si cette évolution pose problème dans l'avenir.

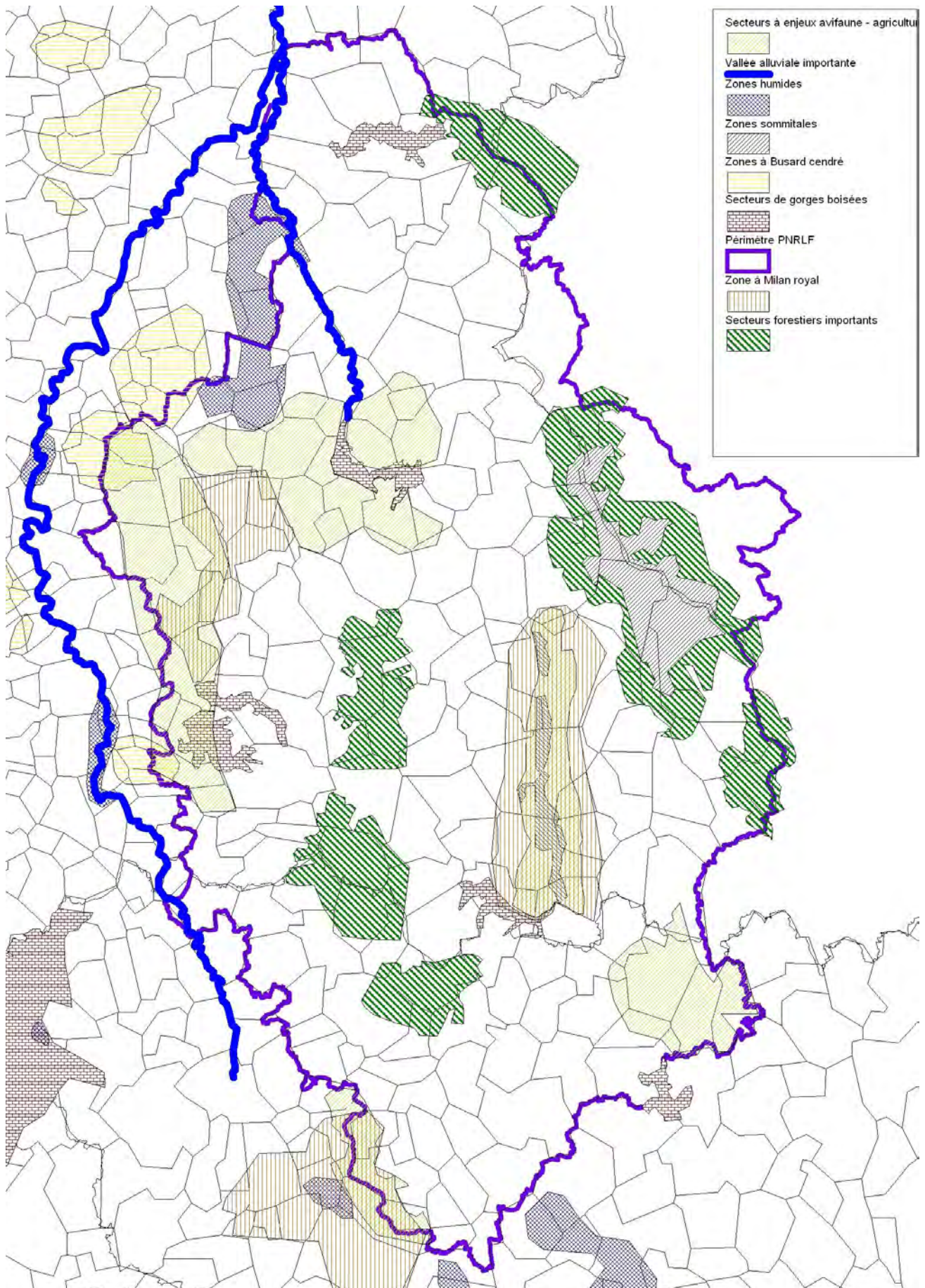
\*L'importance des zones boisées (par comparaison avec le PNRVA) oblige à s'interroger sur l'évolution prévisible des milieux boisés. Les reboisements effectués depuis des décennies ont accru considérablement la part des résineux, et notamment de l'épicéa en plantations uniformes plus ou moins importantes. Ces formations sont d'un intérêt quasi nul pour l'avifaune. Pire, elles remplacent parfois des formations feuillues beaucoup plus riches. Cependant, l'existence ancienne de sapinières et hêtraies sapinières exploitées de façon irrégulière a donné à ce territoire des milieux d'une grande richesse. Il serait regrettable qu'une politique sylvicole, favorisant un autre mode d'exploitation, ou diminuant les âges d'exploitabilité par exemple, soit favorisée ; cela mènerait à une érosion notable de la diversité forestière.

\*Préserver/voire améliorer le réseau hydrographique, globalement de bonne qualité. Il faut noter l'eutrophisation accélérée des eaux de certaines zones, due aux évolutions de l'agriculture, mais également à l'urbanisation.

\*Stopper la diminution des zones humides. L'agriculture, avec son cortège de remembrements et de drainages, est là encore en toute première ligne.

\*Prendre en compte, conserver les « secteurs délaissés » par les activités humaines (notamment l'agriculture, mais aussi l'exploitation forestière), pour des raisons variées : friches non mécanisables jusqu'ici, petites surfaces en mal de propriétaires, haies, murets et éléments fixes du paysage. Ces espaces sont réellement très intéressants du point de vue de l'avifaune, de la biodiversité en général. Mais toutes ces surfaces sont rognées : elles sont en train de disparaître de vastes zones, sous la pression des remembrements, aussi de l'urbanisation (y compris les voies de communication). Leur intérêt au regard de la biodiversité subit une chute vertigineuse.

La figure n°6, page suivante, synthétise les principales zones à enjeux pour l'avifaune du parc, après tout ce qui est évoqué ci-dessus.



**Figure n°6 : carte des principales zones à enjeux sur le territoire du PNR Livradois Forez**

# **PISTES D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS**

La sauvegarde de la biodiversité de l'avifaune passe notamment par une amélioration des connaissances. Le déficit d'observation dans ce territoire a été souligné dans ce rapport. C'est une réalité.

## SUR LES ESPECES

Beaucoup des oiseaux à enjeux mériteraient un point, afin d'affiner leur statut et leur situation, l'avifaune évoluant à un rythme qualifiable de rapide : les exemples de la Pie-grièche grise, du Milan royal... le démontrent largement ces dernières années.

39 espèces «à enjeux pour le PNR» ont été déterminées, dont 11 sont considérées comme emblématiques de ce territoire : la Gelinotte des bois, le Milan royal, la Bécasse des bois, le Pigeon colombin, les Chouettes chevêche et de Tengmalm, le Cincle plongeur, le Tarier des prés, le Merle à plastron, la Pie-grièche grise, le Venturon montagnard.

14 à 16 oiseaux de cette liste d'espèces à enjeux pour le parc mériteraient une amélioration des connaissances à l'échelle de ce territoire :

La Gelinotte des bois : qui aujourd'hui sait quelque chose sur cet oiseau symbolique de cette vaste sapinière du Forez ? Son extrême rareté, comme sa discrétion légendaire, rendent cette tâche particulièrement ardue.

Le Busard St-Martin, le Merle à plastron, les Pipits farlouse et spioncelle, et dans une certaine mesure, le Venturon montagnard sont 5 espèces vivant, comme d'ailleurs la gelinotte, sur les «hautes chaumes» et la lisière supérieure forestière. Cette zone est un des habitats les plus originaux de ce territoire, actualiser les connaissances sur ces taxons serait important.

La Chouette de Tengmalm, dont les forêts d'altitude du PNR abrite très probablement la population majeure de la région, vaudrait qu'un recensement soit tenté, afin d'évaluer plus précisément les effectifs en jeu. La découverte récente (2011) de la Chevêchette d'Europe dans un secteur déjà favorable à la Chouette de Tengmalm laisse penser que cette espèce pourrait se fixer et se reproduire dans d'autres zones tout à fait propices du PNR.

Le Bruant ortolan, l'Alouette lulu, le Vanneau huppé, le Tarier des prés vivent dans des espaces agricoles, dans des contextes très différents. Cependant les uns, comme les autres subissent de plein fouet les diverses évolutions des pratiques culturales. Mettre en place des quadrats spécifiques, comme autant de zones témoins pour l'avenir serait très intéressant, s'ils étaient couplés à un inventaire fin des pratiques agricoles sur chacun de ces sites. Il serait important de reprendre ces échantillons tous les 5 à 10 ans.

Le Grand-Duc d'Europe, le Petit-duc scops sont globalement très mal connus sur ce territoire ; tout comme la Grive litorne.

Enfin, la Pie-grièche à tête rousse et le Tarin des aulnes, espèces au statut précaire en France et en Auvergne, mériteraient d'être mieux cernés. Toutefois leur discrétion, leur dispersion méritent une réflexion avant tout projet de recensement.

Concernant les espèces, 3 de cette liste, classées comme «à enjeu» et «emblématique» font l'objet de Plans Nationaux d'Actions (PNA) : la Chouette chevêche, le Milan royal et la Pie-grièche grise.

Le premier en date, celui pour la chevêche en 2001, n'a jamais été mis en œuvre ! Toutefois rappelons ici que le PNR Livradois Forez fait partie depuis 1996 du «réseau inter-parcs pour la chevêche». Des zones témoins sont suivies à intervalles réguliers (4 ans) depuis 1996. Sur ce territoire, il s'agit de secteurs sur la commune de Bort-l'Étang, du plateau de Sauviat-Augerolles et

les communes de Reignat/Glaine-Montaigut. Le parc a aussi mis en place des initiatives, comme des aides à la plantation de Noyers communs - à l'unité ou en petits nombres, qu'il serait intéressant de renouveler de loin en loin. Par ailleurs, cet oiseau bénéficie d'une attention particulière et soutenue d'un réseau de bénévoles LPO, sous la houlette de M. Guillemenot. Ils ont inventorié plusieurs vastes zones du parc, depuis 2008, confirmant la belle population de ce territoire.

Le PNA pour le Milan royal a déjà connu un premier volet (2003-2007). Il a été appliqué, mais était doté de peu de moyens. De fait, il a été décliné par un programme d'actions sur le Massif Central, mené par un collectif d'associations, avec la coordination de la LPO Auvergne (2009-2012) (en cours de renouvellement). Il consiste en :

- assurer une connaissance précise de la dynamique de population (nombre de couples, succès de la reproduction, causes de mortalité, suivi de l'hivernage par marquage et baguage).
- conserver l'espèce : protection de sites de reproduction, mesures agri-environnementales adéquates dans les sites Natura 2000 de la directive oiseaux, soutien alimentaire par la mise en place de « placettes éleveurs »...
- sensibiliser tous les publics, par des animations, des articles, un film, des conférences...

Pour l'étude de la dynamique de population, le suivi s'effectue sur plusieurs secteurs-témoin, dont 2 à 4 concernent le parc : le secteur de Montmorin/Fayet/Isserteaux (nidification/hivernage) ; celui du bassin d'Ambert (hivernage) ; d'Allègre (hivernage maintenant disparu) ; du bassin de Paulhaguet (quasi hors limite du parc).

La population nicheuse du parc est réduite, elle mériterait des attentions particulières. Les densités constatées dans les secteurs fréquentées sont intéressantes et l'hivernage y est régulier.

Enfin, un PNA pour les Pies-grièches (Pie-grièche grise et Pie-grièche à tête rousse pour ce qui concerne l'Auvergne) est en cours de validation. Il insiste sur la sauvegarde de ces espèces emblématiques des milieux agricoles. Il vise à :

- étudier/affiner la connaissance des répartitions, des effectifs ;
- mettre en place des mesures pour maintenir / restaurer des habitats favorables ;
- mettre en place des suivis, des études scientifiques.

Un plan d'action régional devra se mettre en place sous l'égide de l'état et les populations du parc devraient y être bien entendu mentionnées, des actions mises en place.

A propos d'actions de connaissance de l'avifaune du parc, au-delà des importants travaux menés sur la chevêche, des quadrats et autres types de recensements ont été réalisés ces dernières années par des bénévoles de la LPO. Peuvent être évoqués des comptages de territoires occupés par le Cincle plongeur sur des tronçons de 4 km de rivières (2005 et 2006), des quadrats sur le Bruant ortolan (2002,2003), des recensements de Pie-grièche grise dans le bassin d'Ambert (depuis 2009), le suivi d'une population de Chouette de Tengmalm, des surveillances sur le Faucon pèlerin, le Grand-Duc d'Europe (par les réseaux constitués dans le département)...

## SUR LES HABITATS

Sauver les espèces emblématiques, les autres aussi, demande essentiellement des actions sur les habitats.

La LPO insiste sur les **habitats agricoles**. Le cortège d'oiseaux inféodés à ces milieux décline d'environ 25%, depuis 1989, selon les résultats du programme national STOC. C'est énorme et ce déclin se poursuit.

1// L'agriculture occupe 30% du territoire du parc, soit une part très importante de son originalité humaine, culturelle et naturelle. **C'est donc sur cette activité qu'il est urgent d'intervenir.**

Il faut que le parc, les acteurs économiques et sociaux concernés travaillent à conserver et développer une agriculture durable et de qualité, qui à long terme sera bénéfique aux agriculteurs et aux consommateurs, de même qu'aux sols, à l'eau et aux végétaux et animaux associés. Des pistes d'actions :

- **aider/valoriser des circuits courts**
- **labelliser des produits remarquables,**
- **favoriser la filière agricole,**
- **rapprocher les mondes urbain et agricole,**
- **valoriser de nouvelles pratiques,**
- **aider les exploitants à de nouvelles pratiques, à des conversions vers la biologie,**
- **soutenir le maintien, les installations d'exploitants dans les territoires en déprise.**

Globalement, le monde agricole devrait réduire, voire cesser les drainages, stopper les destructions de zones humides, si petites soient-elles ! Il devrait être soutenu pour cesser les limitations d'érosion latérale des ruisseaux et rivières.

2// Le manteau forestier couvre une surface énorme sur le territoire du parc. Dans l'activité sylvicole, un certain nombre d'évolutions devrait être concertées et engagées :

- **stopper les enrésinements systématiques, notamment avec des espèces allochtones, sous l'altitude de 900 m,**
- **favoriser le mélange des essences et des âges (allongement des « révolutions »),**
- **bannir les plantations de résineux allochtones directement sur les zones tourbeuses ou dans leurs bassins versants,**
- **idem pour les sources/suintements, les petits ruisseaux,**
- **conserver un nombre intéressant de tiges sénescents/mortes à l'hectare,**
- **systématiser la création d'îlots de vieillissements (d'au moins 5 ha), par communes, par massifs forestiers,**
- **conserver particulièrement les ripisylves, des boisements remarquables,**
- **préserver/restaurer des haies et alignements d'arbres.**

3// Pour les zones humides, les propositions sont au moins les suivantes :



- **négoier, protéger un « espace de liberté » pour les rivières et grands ruisseaux,**
- **conserver/restaurer la bonne qualité des eaux de surface et souterraine,**
- **arrêter le massacre du chevelu en têtes des bassins (ruisselets transformés en fossés, ruisseaux massacrés par la création de chapelets de petits étangs...),**
- **suintements, sources, ruisselets ne doivent plus être couverts par des boisements de résineux,**
- **conserver les zones inondables en les préservant d'investissements inconcevables sur de telles zones,**
- **préserver/restaurer des roselières favorables aux espèces paludicoles,**
- **conserver/restaurer des sites de zones humides remarquables,...**

4// Etant donné l'intrication parfois forte entre les activités humaines et la faune sauvage, vu aussi les évolutions, les adaptations des espèces sauvages à notre proximité, il faudrait favoriser/initier des démarches pour prendre en compte l'accueil de la faune, de l'avifaune en particulier, dans le bâti et les aménagements, dans l'entretien des routes.... Il faudrait aussi en valoriser les réalisations concrètes.

5// Enfin, même si les oiseaux volent et se jouent de beaucoup d'obstacles terrestres qui posent tant de problèmes aux autres animaux, le parc doit veiller au maintien/ conservation/ restauration de couloirs écologiques fonctionnels, y compris pour les oiseaux.

La LPO pensent notamment aux couloirs de migrations, aux zones de halte ou d'hivernage sur lesquels les protections de sites, les améliorations des habitats (et donc de leur capacité d'accueil) joueront leurs rôles rapidement.

Peut-être des initiatives locales peuvent-elles être proposées/engagées, comme :

- un plan de prélèvement maximal raisonné pour telle espèce, par une société communale de chasse,
- des périodes de chasse encore plus réduites, pour telle espèce, sur telle zone limitée.

# CONCLUSION

Le parc naturel régional Livradois Forez possède une biodiversité intéressante en ce qui concerne l'avifaune. Le présent travail en témoigne, malgré le déficit connu de données dans ce territoire.

Plus largement, des indices concordants tendent à montrer que, comme dans des zones moins privilégiées, une certaine érosion de la biodiversité est en route sur ce territoire. Les évolutions portent sur l'ensemble des milieux, mais certains facteurs semblent prioritaires :

- zones humides : on constate une diminution de la surface et de la qualité des zones humides, comme partout en Auvergne ;
- évolution de l'agriculture : elle est aussi souvent à l'origine de l'eutrophisation accélérée de ces milieux, mais aussi de la disparition de certaines espèces liées depuis longtemps aux activités humaines et qui ne peuvent plus « absorber » une évolution trop rapide ;
- évolution de la forêt : si on trouve encore des milieux forestiers de grande qualité dans la parc, malgré les plantations sans grand intérêt biologiques depuis quelques décennies, l'évolution actuelle vers une augmentation des prélèvements amène quelque inquiétude quant à la valeur future de ces forêts pour l'avifaune.

En conclusion, il devient urgent d'agir sur de vastes surfaces pour que l'intérêt ornithologique du parc régional ne baisse pas dans les mêmes proportions que celui des zones hors parc.

## BIBLIOGRAPHIE

- Balluet P., 2001.** La migration postnuptiale des oiseaux au col de Baracuchet (Loire-42). *Le Grand-Duc* 59 : 97 – 119.
- Boitier E. (Dir.), 2000.** Liste commentée des oiseaux d’Auvergne. *Le Grand-Duc* , hors-série n°1. 132 pages.
- Conseil Général de Haute-Loire, 2002.** *Guide des oiseaux de Haute-Loire*. Edition Jeanne-d’Arc, le Puy. 204 pages.
- Frenoux J.M., 2004.** Etat des populations d’anatidés en Auvergne. Nidification, phénologie migratoire et hivernage. Période 1993-2003. *Le Grand-Duc* 65 : 1 – 142.
- Frenoux J.M., 2005.** Etat des populations de limicoles en Auvergne. Nidification, phénologie migratoire et hivernage. Bilan de 35 années d’observation (1970-2004). *Le Grand-Duc* 67 : 1 – 101.
- Gilard B. & CHD 43, 2000.** *Liste commentée des oiseaux de Haute-Loire*. LPO Auvergne, non publiée. 25 pages.
- Gilbert B., Dulphy JP., Emberger F., Lallemand JJ.& Vrignaud S., 2008.** Statut des Pies-grièches en Auvergne : résultats de l’enquête 2007-2008. *Le Grand-Duc* 73 : 30 – 35.
- Gilbert B., Dulphy JP., Lallemand JJ., Riols R., Tourret P.& Zucca M., 2009.** La Pie-grièche grise en Auvergne : résultats de l’enquête 2009 et statut pour la période 2000-2009. *Le Grand-Duc* 75 : 31 – 35.
- Giraud A. & CHD 43, 2004.** Rapport du Comité d’Homologation Départemental Haute-Loire : espèces homologuées de 1997 à 2003. *Le Grand-Duc* 64 : 16 – 22.
- Giraud A. & CHD 43, Trompat A. & CHR Auvergne, 2006.** Rapport des Comités d’Homologation Régional Auvergne et Comité d’Homologation Départemental Haute-Loire pour les années 2003 et 2004. *Le Grand-Duc* 68 : 33 – 51.
- Giraud A. & CHD 43, Trompat A. & CHR Auvergne, 2006.** Rapport des Comités d’Homologation Régional Auvergne et Comité d’Homologation Départemental Haute-Loire 2005. *Le Grand-Duc* 69 : 34 – 44.
- Giraud A. & CHD 43, Trompat A. & CHR Auvergne, 2007.** Rapport des Comités d’Homologation Régional Auvergne et Comité d’Homologation Départemental Haute-Loire : année 2006. *Le Grand-Duc* 70 : 37 – 42.
- Joubert B., 1992.** *Oiseaux du Massif Central, une avifaune de Haute-Loire*. CPIE du Velay (43). 366 pages.
- Dulphy JP.& Lallemand JJ., 2008.** Note de synthèse sur les recensements de Cincles plongeurs effectués en 2005 et 2006 en Auvergne. *Le Grand-Duc* 72 : 32 – 33.

**LPO Auvergne, 2010.** *Atlas des oiseaux nicheurs d’Auvergne*. Editions Delachaux&Niestlé, Paris. 575 pages.

**Touret P. , 2008.** *Liste rouge de l’avifaune nicheuse, migratrice et hivernante*. LPO Auvergne.

**Noel F., 2006.** *Le Cincle plongeur sur le bassin de la Loire. Résultats de l’enquête 2005*. Rapport de la LPO Anjou (coordination), Angers. 14 pages.

**Trompat A. & CHR Auvergne, 2008.** Rapport du Comité d’Homologation Régional Auvergne : année 2007. *Le Grand-Duc 72 : 37 – 45*.

**Trompat A. & CHR Auvergne, 2009.** Rapport du Comité d’Homologation Régional Auvergne : année 2008. *Le Grand-Duc 74 : 34 – 39*.

**Lebreton P., 2002.** Un quart de siècle d’ornithologie dans le canton d’Allègre et ses environs (43). *Le Grand-Duc 61 : 1 – 50*.

**Vigier D., 2001.** Le Grand corbeau nicheur sur un arbre dans la Haute-Loire. *Le Grand-Duc 58 : 20 – 24*.

Les annales ornithologiques régionales, réalisées depuis l’année 1977/1978 à l’année 2004 et publiées dans les Grands-Ducs n° 14, 16, 18, 20, 22, 24, 27, 28, 30, 32, 34, 38, 39, 41, 42, 44, 46, 49, 51, 53, 55, 58, 60, 62, 64, 66, 68.

#### **Les sites Internet :**

La centrale ornithologique régionale en ligne [www.faune-auvergne.org](http://www.faune-auvergne.org) rassemblant les observations faites en Auvergne.

**www2.mnhn.fr/vigie-nature/** : qui donne les résultats, actualisés annuellement, du programme de suivi de l’avifaune nicheuse de France (programme STOC : suivi temporel des oiseaux communs - depuis 1989).

**www .ebcc.info/** : l’équivalent européen du site « vigie-nature », où les évolutions de la plupart des espèces est indiquée et actualisée depuis 1980.